

*Les entretiens de*  
**CALUIRE ET CUIRE**  
**JEAN MOULIN**

5 et 6 octobre 2018 - «LA RÉPUBLIQUE AU DÉFI DE LA FRATERNITÉ»



# VENDREDI 5 OCTOBRE



<b>Allocutions d'ouverture</b> .....	<b>P4</b>
Robert THEVENOT .....	P4
Philippe COCHET .....	P6
<b>Conférence inaugurale - Fraternité : clé de voûte de la trilogie républicaine ?</b> .....	<b>P9</b>
Camille RIQUIER	
LA FRANC-MAÇONNERIE OU LA CONSTRUCTION D'UNE FRATERNITÉ	
<b>Conférence</b> .....	<b>P19</b>
Pierre MOLLIER	
RELIGIONS : FRATERNELLES, TOUJOURS, VRAIMENT ?	
<b>Table ronde</b> .....	<b>P25</b>
Jacky BISMUTH, Christian BOUZY, Azzedine GACI, Florent GUYOT, Hafid SEKHRI	
LA RÉPUBLIQUE AFFIRMÉE : LA FRATERNITÉ AU COEUR DES INSTITUTIONS	
<b>Table ronde</b> .....	<b>P45</b>
Jean-Jacques PARDINI, Pierre-André PEYVEL, Mathilde PHILIP-GAY	
LYON CONTRE VICHY : «L'AFFAIRE VÉNISSIEUX» (26-29 AOÛT 1942)	
<b>Éclairage historique</b> .....	<b>P55</b>
Valérie PERTHUIS-PORTHERET	
PROJECTION-DÉBAT	
<b>Joyeux Noël de Christian CARION</b> .....	<b>P69</b>
<b>Fraternité et conflit</b>	
Bernard AGARINI, Christian CARION, Lionel LACOUR	



# SAMEDI 6 OCTOBRE



QUAND LES HOMMES S'AIMERONT D'AMOUR

**Ouverture** ..... P75

André COMTE-SPONVILLE

LA FRATERNITÉ EN ACTIONS ..... P79

**Table ronde** - Antoine BRAC DE LA PERRIÈRE, Alexandre CORDIER, Aurélien DUPERRAY, Gilles FISSEAU, Anne TEULADE, Patricia LENEUTRE, Karim MAHMOUD-VINTAM, Carla SIEUX, Antoine PEILLON

Introduction : Abdenour BIDAR

**Entretien de clôture**

**Comment notre société répond-elle au défi de la Fraternité ?**..... P97

André COMTE-SPONVILLE, Abdenour BIDAR



VENDREDI 4 OCTOBRE

## ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**Louis LAFORGE** : Citoyenneté ! Vaste sujet, passionnant sujet. Une question qui est au cœur de l'actualité, au cœur de nos vies. La citoyenneté fait régulièrement l'objet d'une remise en question, de la part d'ailleurs des citoyens eux-mêmes ! Alors, que signifie être citoyen aujourd'hui ? Quels sont ses droits et ses devoirs ? D'où vient-il ? Et demain, qui sera citoyen ?

C'est de tous ces sujets qu'est question ici. La République au défi de la citoyenneté : c'est le thème de ces Entretiens - Jean Moulin que j'aurais le plaisir d'animer.

Nous allons accueillir sur cette scène du Radiant-Bellevue, des philosophes, des historiens, des chercheurs, des enseignants. D'éminents spécialistes qui travaillent, qui réfléchissent à cette belle notion qu'est la citoyenneté. Prendront ensuite la parole, également, de nombreux intervenants qui nous raconteront comment ils vivent au plus près des réalités, cette citoyenneté qui nous réunit aujourd'hui.

Il s'agit de la 4ème édition des Entretiens-Jean Moulin. Après les questions autour de la laïcité en 2016, celles de la liberté en 2017 et de la fraternité l'an dernier, après le triptyque républicain donc, c'est la Citoyenneté qui nous rassemble pour cette édition 2019. Des Entretiens créés et organisés par la mairie de Caluire et Cuire.

**Robert THEVENOT**, élu en charge de l'événement

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Monsieur le Préfet, représentant du Préfet de Région,  
Monsieur le Maire de Caluire,  
Mesdames Messieurs les Conférenciers,  
Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui à Caluire pour la quatrième édition - déjà ! - des Entretiens Jean Moulin et je vous remercie de votre présence nombreuse.

Après avoir traité de la fraternité l'an passé, nous avons fait très vite le choix de consacrer notre réflexion pour cette édition 2019 à la citoyenneté. C'est un thème que nous souhaitions mettre en avant depuis longtemps, la Ville de Caluire étant engagée dans une démarche citoyenne à travers diverses initiatives qu'évoquera M. le Maire dans un instant.

Au moment où nous avons commencé à préparer les Entretiens 2019 - en novembre dernier - l'actualité nous l'avait d'ailleurs imposé : les gilets jaunes, la révolte des ronds-points nous ont montré le mal-être de citoyens en mal de reconnaissance et d'espérance.

Je vais vous présenter le programme qui nous attend durant ces deux jours mais auparavant, j'ai choisi deux définitions du citoyen et de la citoyenneté que je souhaitais vous présenter : La première est de Régis Debray dans *La République expliquée à ma fille* : « *Le citoyen c'est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité. Il partage avec ses concitoyens le pouvoir de faire la loi, le pouvoir d'élire et, le cas échéant, d'être élu. Si tu fais la loi, il est normal que tu lui obéisses, cela s'appelle le civisme.* »

La deuxième citation concernant la citoyenneté, et que j'ai choisie à dessein, a été prononcée par quelqu'un, disparu cette année, Georges Sarre : « *Le communautarisme réduit l'individu à son identité ethnique et religieuse. C'est le contraire de la citoyenneté républicaine. La citoyenneté ouvre sur l'universel, le communautarisme enferme. La citoyenneté intègre et rassemble dans un projet collectif, la République et le destin commun de tous ceux qui ont choisi la France, quelle que soit leur origine ou leur religion.* ».

Nous savons gré aux conférenciers et conférencières qui vont se succéder pendant ces deux jours d'avoir accepté de nous faire partager leur vision de la citoyenneté. M. Jean-Pierre Chevènement nous fera l'honneur d'ouvrir cette matinée et vous nous direz, je crois, comment la citoyenneté se construit, se déconstruit et réussit à se reconstruire. Réjane Sénac nous dira qu'il est important que citoyennes et citoyens soient sur un pied d'égalité. Jacques Lévy nous montrera que la citoyenneté peut être à géométrie et à géographie variables. Ils débattront ensuite tous les deux autour de ces thèmes. Sophie Wahnich et Anne-Sophie Chambost nous parleront du creuset de la citoyenneté française, avant que Sophie Wahnich traite de l'expression démocratique contemporaine.





Nous accueillerons en deuxième partie d'après-midi une délégation de nos amis italiens de Nichelino, ville avec laquelle Caluire est jumelée, pour illustrer le thème de la citoyenneté européenne avec des conférenciers italiens et français.



Samedi, Dominique Reynié traitera des enjeux contemporains de la citoyenneté, et nous donnerons carte blanche à Pascal Bruckner. Tous les deux nous diront ensuite ce qu'ils pensent de la citoyenneté dans des temps incertains. Le Radiant qui nous accueille comme chaque année s'associe aux Entretiens ; je remercie Victor Bosch et son équipe de nous avoir choisi un film « *Un peuple et son roi* », projeté vendredi et une pièce de théâtre « *Loveless* » présentée samedi.

J'ai évoqué dans mon propos quelques aperçus du programme de ces deux journées. Vous en retrouverez l'intégralité dans le dépliant qui vous a été remis. Ce programme a été élaboré, autour de Bernard Agarini et de moi-même par les membres de notre conseil scientifique que je remercie. Tout comme je remercie Louis Laforge de renouveler sa collaboration pour animer et faire vivre ces Entretiens.

J'ai commencé mon propos par deux citations. Je voudrais le conclure par une image. De la même façon que j'avais indiqué qu'à mes yeux la meilleure représentation symbolique de la liberté était le tableau de Delacroix « la liberté guidant le peuple », la citoyenneté est pour moi inévitablement associée à Valmy ; cette bataille, même si elle s'est résumée essentiellement à une canonnade, est une victoire plus morale et politique que militaire. Elle marque le moment où les citoyens soldats venus de tout le territoire français se lèvent pour défendre et s'approprier la République et la Nation.

Ces deux piliers ont toujours été, M. le Ministre, au cœur de votre engagement et de votre action politique. Avec tout le respect que je vous dois, permettez-moi de vous dire que nous sommes fiers de vous reconnaître et de vous accueillir comme digne héritier des citoyens soldats de Valmy.

Belles journées à toutes et à tous.

**Philippe COCHET**, maire de Caluire et Cuire

Monsieur le Ministre d'État,  
Monsieur le Préfet, représentant du Préfet de Région,  
Mesdames Messieurs les Conférenciers,  
Mesdames, Messieurs,  
Citoyennes, Citoyens !

Je suis très heureux de vous accueillir au Radiant-Bellevue, équipement culturel phare de Caluire et Cuire. Votre participation, chaque année plus importante, aux Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin, en est une parfaite illustration.

Ce matin, nous ouvrons ensemble la 4e édition. Rendez-vous annuel désormais incontournable à Caluire et Cuire et au-delà dans le paysage culturel métropolitain, exercice inédit de démocratie qui interroge l'engagement individuel de chacun au service des valeurs de la République.

Comme vous le savez, l'histoire de notre commune a été marquée par l'arrestation de Jean Moulin. Cette référence symbole de la résistance, doit rester vivante et pour rester vivante, doit être actualisée. Ainsi, en réaction aux attentats de 2015, et à la lumière de cet exemple historique d'un préfet de la république qui s'engage au nom des valeurs mêmes de cette République, la Ville de Caluire et Cuire a créé cet évènement, en 2016.

Car, lorsqu'une partie des enfants de la Nation, élevés dans la République française, en arrive à retourner les armes contre elle, contre son pays, nous avons le devoir de nous interroger sur ce que, chacun à notre niveau, nous mettons en œuvre au service de la cohésion nationale.

C'est bien de cette situation dramatique que naît l'idée des Entretiens, pour favoriser l'attachement de nos concitoyens aux valeurs républicaines et pour développer leurs capacités d'analyse de notre monde contemporain. L'enjeu est de proposer une réflexion d'ensemble sur l'actualité des valeurs de la république et sur la façon dont elles peuvent être, devenir, demeurer le ciment de la société, véritable creuset de la citoyenneté.



Après la Laïcité, la Liberté et la Fraternité, nous avons choisi, cette année, d'aborder le thème de la Citoyenneté. L'édition 2019 consacre le modèle de cet événement au contenu hybride qui mêle interventions de philosophes, conférences magistrales, développements conceptuels mais également expériences de terrain qui viennent illustrer, nourrir les idées philosophiques présentées.

L'originalité de cet événement repose sur un concept très particulier qui me tient à cœur : croiser les regards et les différentes formes d'expression, y compris celles de l'art du spectacle (théâtre, cinéma, musique) qui viennent appuyer le caractère très large de la notion de citoyenneté. Ce qui caractérise l'événement, c'est son côté éclectique, tant dans le fond que dans les formes, avec des intervenants aux disciplines plurielles qui ouvrent des champs de réflexion passionnants.

Convaincus que chaque citoyen, chacun de nous, est porteur d'idées enrichissantes pour bâtir notre pensée collective, nous avons tenu à rester fidèles à l'esprit originel des Entretiens qui accorde une place prépondérante à l'échange et l'interaction entre le public et les intervenants de grande qualité qui nous font l'honneur d'être parmi nous.

Géographes, politologues, personnalités politiques, chercheurs, écrivains, juristes, historiens ou encore personnalités italiennes : Jean-Pierre Chevènement, Pascal Bruckner, Réjane Sénac, Dominique Reynié, ou encore Sophie Wahnich et bien d'autres, tous ont répondu présents pour mettre leurs connaissances, leurs talents et leur expertise au service de notre réflexion. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Avec eux, nous partirons en quête de ce qui nous rassemble et nous aurons à cœur d'explorer les chemins complexes qui mènent à la citoyenneté, depuis les soubresauts de l'histoire, jusqu'aux regards sur nos contemporains.

Enfin, pour questionner les contours de la citoyenneté, nous avons délibérément fait le choix de l'audace.

Un exemple : pour illustrer les questions de fond, le droit à la citoyenneté, nous avons choisi de vous proposer la pièce *Loveless*, qui relate l'occupation de l'église Saint Nizier en 1975 par des prostituées pour faire reconnaître leurs droits.



Le bord de scène, animé par Victor Bosch, en présence du Père Delorme, témoin de cet événement, et de Lilian Mathieu sociologue à l'ENS ayant travaillé sur le sujet, aura lieu demain soir, ici-même à 20h30, sous forme de soirée Théâtre-débat.

Ces deux journées inédites ont également été pensées et conçues avec le souci d'articuler débats d'idées et réalisations de terrain pour apporter du relief à notre réflexion, lui donner un sens et l'enraciner concrètement dans notre quotidien.

Qu'est ce qui est déjà fait et que puis-je faire concrètement pour notre maison commune ?

Quelles implications pour le collectif dans les espaces communs au niveau environnemental, au niveau éducatif, au niveau culturel et artistique ?

La liste n'est pas exhaustive ...

Il s'agira également d'aborder la citoyenneté au niveau européen, à la fois comme concept - qu'est ce que la citoyenneté européenne ? A-t-elle une définition ? - mais également, de manière très concrète, au regard de la façon de la vivre de chaque côté des Alpes, en France et en Italie - comment la vit-on ? Comment l'approche-t-on ? Comment la pense-t-on ? Quelles sont les différences ? Les points communs ? ....

Ainsi, la table ronde intitulée «La citoyenneté en action» mettra en lumière des expériences locales, menées dans la Ville de Caluire et Cuire et à Nichelino, par des personnes engagées sur le terrain.

Les jeunes volontaires du Service civique communal se sont emparés de cette question et je les en félicite car ils se sont beaucoup investis dans cette démarche.

## **Qu'est ce qui est déjà fait et que puis-je faire concrètement pour notre maison commune ?**

Je remercie aussi toutes les associations engagées quotidiennement au service d'une société plus citoyenne. Vous aurez l'occasion d'entendre, demain matin, des témoignages sur les actions concrètes menées par ces acteurs irremplaçables de la cohésion sociale de notre territoire.

Je tiens également à saluer tous nos partenaires qui travaillent à nos côtés depuis de nombreux mois à la conception de ces Entretiens. Les partenaires historiques : le Centre national de la fonction publique territoriale, Philosophie magazine, la Revue Esprit, l'Université Jean Moulin, Sciences Po Lyon et le Radiant-Bellevue.

Mais aussi deux nouveaux partenaires qui nous ont rejoint cette année : la Commission Européenne et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ils nous permettent de donner une nouvelle dimension à notre manifestation. Qu'ils en soient remerciés.

Ces Entretiens sont, enfin, l'occasion de lancer notre troisième grande concertation, dédiée à la citoyenneté avec 2 ateliers.

Le 1<sup>er</sup> sera consacré à la citoyenneté participative, dont le budget participatif, notamment, est une forme très concrète d'expression.

Le 2<sup>e</sup> sera consacré au citoyen et à la sécurité, la sécurité étant le pendant de la liberté comme moyen préalable à l'existence d'un débat citoyen à la fois apaisé et constructif.

En conclusion, je voudrais citer Alexis de Tocqueville évoquant l'ancien régime :

*« Je comprends que, nulle part les citoyens n'étant moins préparés à être en commun et à se prêter un mutuel appui en temps de crise, une grande révolution a pu bouleverser de fond en comble une pareille société en un moment. »*

On ne peut que s'interroger sur l'actualité de cette vision...

Je remercie chacun d'entre vous de sa précieuse participation aux Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin et je vous propose d'ouvrir cette édition 2019 consacrée à la Citoyenneté.

Merci à Robert Thevenot qui porte la manifestation depuis le début, à Bernard Agarini et à l'équipe qui l'entoure. Merci à Victor Bosch pour son implication, et celle de son équipe.

Et, d'ores et déjà, je vous invite à retenir les dates de la prochaine édition : 2 et 3 octobre 2020, qui sera consacrée à interroger la belle, grande notion d'égalité, passion française s'il en est.

Je laisse maintenant la parole à Clément Vivès, Sous-Préfet, Secrétaire général adjoint qui représente le Préfet de Région aujourd'hui.

**Clément VIVÈS**, Sous-Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur l'adjoint au maire,  
Mesdames et Messieurs,

Il existe deux façons de comprendre la citoyenneté : comme un statut juridique, d'une part, et comme un sentiment, une participation, d'autre part. Dans ces deux cas, l'État a un rôle à jouer.

Concernant la citoyenneté juridique, d'abord, l'État joue un rôle de garant. Garant sur le plan administratif avec la délivrance de titres, de documents d'identité, l'inscription sur les listes électorales – c'est ce que la Préfecture du Rhône fait dans le cadre de ses missions.

L'État est également garant de la citoyenneté car il est gardien de ses conditions d'exercice, gardien de l'État de droit. Il doit assurer la sécurité des biens et des personnes, afin que les citoyens puissent exercer leurs droits. Il doit aussi maintenir l'équilibre des territoires, car, sans équité territoriale, l'indivisibilité de la République et l'égalité des chances entre les citoyens ne sont que des principes abstraits. Il ne doit pas être plus difficile d'exercer ses droits de citoyen dans un lieu plutôt que dans un autre.

L'État est garant de la citoyenneté, enfin, par l'organisation des élections : la Préfecture du Rhône travaille actuellement sur la préparation des prochaines élections municipales et métropolitaines, afin que ce scrutin se déroule dans de bonnes conditions.

Lorsqu'on parle de citoyenneté, on pense donc souvent à un statut, avec des droits et de devoirs associés. Mais la citoyenneté est bien plus qu'un statut, qu'une nationalité, qu'une carte d'identité. Les cérémonies de remises de décrets de naturalisation, que je préside régulièrement en Préfecture, sont par exemple des moments forts. Ce n'est pas seulement remettre des titres à des individus : c'est accueillir des citoyens dans une communauté politique.

La citoyenneté dépasse donc un statut, et elle dépasse même l'État. Elle lui échappe en partie. C'est peut-être d'autant mieux : une citoyenneté qui ne relèverait que de l'État serait fragile, corsetée, enserrée. L'État peut garantir un cadre d'exercice de la citoyenneté, mais il serait inquiétant que l'État contrôle tous les aspects de la citoyenneté.

La citoyenneté échappe à l'État, par exemple, lorsque des citoyens manifestent pour le climat et attaquent la France pour inaction climatique. Un État où la citoyenneté est vivante est un État qui laisse les citoyens le remettre en cause, dans le cadre des lois.

Pourtant, je m'aperçois, en tant que représentant de l'État, que la citoyenneté de participation est de plus en plus fragile. Fragile même dans une région comme celle-ci, où le tissu associatif est dense et vivant. On pourrait prendre plusieurs illustrations de cette érosion de la citoyenneté.

C'est par exemple le manque de vocations chez les citoyens pour les élections, notamment pour les mandats locaux. On parle de « crise des vocations ». Durant l'été 2018, un quotidien national a annoncé que plus de 1000 maires avaient démissionné depuis les élections de 2014.

Si la citoyenneté garantit l'éligibilité, mais que les citoyens ne souhaitent plus se porter candidats, c'est la République qui est menacée.

L'abstention marque aussi cette érosion de la citoyenneté : une partie des citoyens semble considérer que leur citoyenneté n'a pas de sens, que leur voix ne compte pas, ou qu'elle n'est pas prise en compte.

L'érosion de la citoyenneté apparaît enfin dans l'effacement des lieux de débat ouverts à tous les citoyens, le manque d'agoras comme lieux de confrontation des points de vue. Les réseaux sociaux, plutôt que de susciter le débat, construisent des bulles d'information où la confrontation est somme toute limitée.

La citoyenneté ne se décrète pas : elle est toujours à construire, de même que notre démocratie est toujours inachevée, comme l'écrivait Pierre Rosanvallon.

Devant cette situation, le rôle de l'État n'est pas seulement de délivrer des titres, et il n'est pas d'organiser la citoyenneté : il est de soutenir le sentiment de citoyenneté, et d'entretenir la citoyenneté comme valeur.

Entretenir la citoyenneté, c'est d'abord la promouvoir. Dans le Rhône, l'État a mis en place des conventions avec les collectivités pour financer des actions en ce sens : les conventions « Soif de République », qui concernent les communes de Saint-Fons, Givors, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Lyon, et celles de la communauté de communes des vallons du Lyonnais, à l'Ouest de Lyon.

Entretenir la valeur de citoyenneté, c'est aussi la transmettre aux jeunes générations. C'est le rôle de l'Éducation nationale dans l'éducation à la citoyenneté avec les cours d'enseignement moral et civique, avec les « parcours citoyens » qui visent à donner à l'élève capacité de jugement, esprit critique et culture de l'engagement, avec les Cités éducatives, pour garantir l'égalité des chances. Dans le Rhône, des Cités éducatives vont être mises en place dans le huitième arrondissement de Lyon, à Rillieux-la-Pape, à Vaulx-en-Velin, à Vénissieux et à Saint-Fons.

Entretenir la citoyenneté, et je terminerai sur ce point, c'est enfin la mettre en œuvre dans des actions comme le service civique : dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 13000 jeunes se sont portés volontaires en 2018 ; ces actions sont aussi le futur Service national universel, le dispositif des jeunes cadets de la sécurité civile ou le parrainage : en juin se sont déroulées les rencontres de la Fraternité, à la Préfecture. Depuis, plusieurs dizaines d'agents des services de l'État dans le Rhône parrainent des jeunes pour les accompagner dans leur parcours.

Le parrainage est une illustration concrète du principe de Fraternité, un des trois piliers de notre République. C'était le thème des derniers entretiens de Caluire, l'an passé.



Monsieur le Maire,

Pour promouvoir la citoyenneté, l'État n'agit pas seul. De même que les associations, les collectivités jouent aussi un rôle important en ce sens, et ces Entretiens de Caluire et Cuire le montrent. Je vous remercie donc pour porter cet événement, et pour aménager, deux jours durant, cette agora dont la citoyenneté a tant besoin.

**Louis LAFORGE** : Pour cette conférence inaugurale, que nous avons intitulée « la citoyenneté, soutenue par le triptyque républicain : liberté, égalité, fraternité... citoyenneté ! », le premier intervenant incarne à la fois la citoyenneté et la République : il fut président du Mouvement des Citoyens, ministre de l'Éducation nationale, ministre de la Défense et ministre de l'Intérieur, candidat à l'élection présidentielle de 2002. Il préside aujourd'hui la fondation Res Publica... Merci d'accueillir M. Jean-Pierre Chevènement

## Conférence inaugurale : **La citoyenneté soutenue par le triptyque Républicain**

**Jean-Pierre Chevènement est ancien ministre et Président de la Fondation Res Publica**

Monsieur le sous-préfet, je commence par vous parce que vous êtes le représentant de l'État, par lequel s'exprime au premier chef la souveraineté nationale. Mais comme toujours, l'État a tendance à déborder un peu de ses attributions, et vous avez largement ouvert ces assises de Caluire et Cuire et je vous en remercie. Je passe ensuite à Monsieur le Maire, Monsieur Cochet, qui est à l'origine de ces assises, avec son adjoint, Monsieur Robert Thévenot. Cher Monsieur Thévenot avec toute votre équipe d'organiseurs, à laquelle j'associe aussi celle du Radiant, mesdames, messieurs, chers amis, chers concitoyens. Vous m'avez fait l'honneur de me demander d'ouvrir ces assises consacrées à la citoyenneté. Où ailleurs qu'à Caluire et Cuire pourrait-on mieux parler de la citoyenneté qu'en ce lieu emblématique, historique, où s'est affirmée la personnalité de Jean Moulin dans le début du chemin du martyr, qui devait se traduire par son assassinat quelques jours plus tard ?



Je veux souligner aussi l'engagement de Jean Moulin au moment du Front populaire. Jean Moulin avait beaucoup de qualités, c'était un artiste à beaucoup d'égards. Mais c'était aussi un homme engagé dans une affaire dont il a perçu tout de suite qu'elle dépassait le cadre strictement national, qui opposait des idéologies postnationales, des idéologies totalitaires (le communisme, le fascisme, le nazisme). Dans cet affrontement il y avait certainement beaucoup de coups à prendre, mais des responsabilités aussi à assumer. Et vous le savez, Jean Moulin a été au nom de la République française et dans une certaine opacité un des fournisseurs d'armes à l'Espagne républicaine agressée par la rébellion fasciste de Franco. Jean Moulin avait donc pris parti très tôt, en 1936, et la suite de son engagement s'inscrit dans cet engagement initial. Il est l'homme qui se dresse face à l'occupant, préfet des Chartres, refuse de signer un acte qui accuse des soldats sénégalais d'avoir commis des violences criminelles.

Pour cela il est mis en détention et cherche à se suicider. Il n'y parvient pas, heureusement, ce qui lui permettra ultérieurement de reprendre du service pour le compte de la France libre, pour le compte du Général de Gaulle. Je voudrais terminer cette brève introduction en disant que Jean Moulin ne s'est pas trompé sur la légitimité du pouvoir du Général de Gaulle. Il a considéré – comme le Général de Gaulle – que le 17 juin 1940 en demandant à capituler, le Maréchal Pétain s'était privé de la légitimité. Une légitimité acquise au prix de capitulation, qui était un coup de force, un coup d'État, assis sur la volonté de ne pas participer à une guerre entre la France et l'Allemagne. Alors que du point de vue de certains de nos généraux, la seule guerre qui valait à l'époque la peine d'être menée était la guerre entre l'Allemagne, l'Asie et l'Union soviétique.

C'est un des secrets de notre capitulation, mais si on ne comprend pas cela on ne peut pas bien comprendre notre histoire, le récit national se trouble. C'est le mérite du Général de Gaulle d'avoir discerné d'emblée que non seulement l'honneur, mais comme il l'a dit dans son discours du 22 juin 1940, l'intérêt de la France était de continuer le combat aux côtés des démocraties. C'est-à-dire la seule qui combattait encore la démocratie britannique, avec le gouvernement de Winston Churchill. Jean Moulin n'a donc pas hésité, et on peut dire qu'il a fait pencher le plateau de la balance du côté de De Gaulle. C'est par sa personnalité que le Général de Gaulle, mais aussi par le soutien des mouvements de résistance et des partis politiques rassemblés par Jean Moulin, que les Américains – Roosevelt notamment – ont reculé et ont admis que la représentativité de la France combattante était dans les mains du Général de Gaulle, qui a pu écarter le Général Giraud. Qui était certainement un brave général, mais qui n'avait pas l'étoffe, ni même les idées claires qui étaient nécessaires pour mener le combat et remettre la France à sa place.

Je suis honoré de pouvoir m'exprimer aujourd'hui à Caluire et Cuire sur ce thème de la citoyenneté. Thème aujourd'hui assez confus, parce que le mot « citoyen » est employé tantôt comme substantif, tantôt comme adjectif. Tout devient citoyen, il y a des mouvements citoyens, des initiatives citoyennes, des entreprises qui se disent citoyennes, des rassemblements citoyens et des cafés citoyens. Qu'est-ce qui n'est plus citoyen ? On peut quelquefois se poser la question.

Vous m'avez demandé d'intervenir particulièrement sur la philosophie de la citoyenneté, et c'est à cela que je veux en venir pour bien vous faire comprendre que le citoyen est une parcelle du souverain, et qu'il est d'abord cela. Notre histoire est marquée par un formidable changement de paradigme, nous sommes passés du droit divin au droit de l'homme et du citoyen. En 1789, le pouvoir de droit divin s'est effacé au profit d'un pouvoir issu de la souveraineté populaire. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dit qu'il n'y a pas de souveraineté en dehors de la nation, et que nul ne peut se l'approprier ni comme faction ni comme individu, elle n'appartient qu'au peuple. Et naturellement, si je reviens aux sources de la citoyenneté, je ne peux faire autrement que revenir à la Révolution française et au siècle de Lumières, non sans auparavant avoir marqué que l'idée de la citoyenneté, c'est l'idée de ce que les britanniques appellent le « self government », le gouvernement par soi-même, l'autogouvernement, et que cette idée nous vient des cités grecques. Il faut rendre aux Grecs de l'antiquité ce qui leur revient, la citoyenneté dans le cadre de la cité. Il faut rendre à l'Empire romain l'idée que le citoyen est un sujet de droit, et que la citoyenneté peut être étendue.

Vous connaissez tous L'Edit de Caracalla qui a étendu la citoyenneté à tous les habitants de l'Empire romain, en 200 et quelques, si je me souviens bien. Il y a cet héritage de la Grèce et de la Rome antique, il y a naturellement ce qui fonde la civilisation européenne. C'est-à-dire, outre l'héritage de la Grèce et de Rome, la chrétienté, et naturellement le mouvement d'idées qui part de la Renaissance, qui culmine dans ce cercle des Lumières, et qui pour nous, Français, connaît son apothéose dans la Révolution française, qui est le moment fondateur du civisme républicain. Il n'est pas tout de suite républicain, puisque la déclaration de Grenoble est proclamée sous la monarchie en 1789.

**Notre histoire est marquée par un formidable changement de paradigme, nous sommes passés du droit divin au droit de l'homme et du citoyen.**

faudra attendre trois ans pour que, de la souveraineté nationale, on passe à la proclamation de la république. Cela ne s'est pas fait pas hasard, c'est du fait de la résistance des anciens privilégiés. Il faut toujours comprendre cela lorsque l'on parle de la Révolution française, qu'ils n'ont pas hésité *in fine* à faire appel aux monarques qui étaient leurs pères, leurs frères, leurs cousins. C'est-à-dire l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour interrompre le cours de la Révolution française.

C'est l'histoire de la bataille de Valmy, qui a été rappelée par Monsieur Thévenot. La résistance de l'ancien ordre de choses était inévitable, parce qu'en proclamant la liberté d'opinion « même religieuse », c'est l'expression qui figure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : en proclamant la liberté d'opinion religieuse, la révolution a été conduite à offrir une constitution civile du clergé, pour que les gens du clergé puissent continuer à être rémunérés. Naturellement, cela a entraîné une division entre les prêtres jureurs assermentés, et les prêtres réfractaires, qui est à l'origine des guerres de Vendée. Il faudra un long chemin pour aller jusqu'à la laïcité à la fin du 19e siècle et la loi de 1905. Un chemin parsemé d'épisodes qui peuvent nous

paraître curieux, mais qui ont tous leur logique : le culte de l'être suprême décrété par les Rousseauistes, dont le chef était Robespierre, au sein de la convention nationale, contre les Voltairiens et les Encyclopédistes qui étaient des matérialistes ou des sceptiques, ce qui a été une des causes du « 9 thermidor ». Après cet épisode, on en vient assez rapidement au concordat passé avec le pape Pie VII, qui donne à nouveau aux papes la possibilité de nommer les évêques, mais quasiment sur proposition de l'empereur. Puis il organise les autres cultes : le judaïsme en 1808 et les cultes protestants, sous réserve d'une affirmation de loyalisme et de patriotisme. Ces cultes s'organisent à peu près librement, ils n'ont pas remis en cause leur organisation après 1905, alors qu'ils auraient pu leur faire.

J'en reviens aux sources de la citoyenneté, qui sont dans la Révolution française. On oppose souvent la citoyenneté à l'anglaise, dont les pères spirituels sont Locke et le théoricien Edmund Burke, et la citoyenneté à la française, dont incontestablement le grand théoricien est Rousseau, l'auteur du contrat social. C'est vrai que nos deux révolutions n'ont pas suivi le même cours. Chez les Britanniques, elle s'enracine dans une histoire qui remonte ou qui a fait remonter à la Grande charte de 1215. Il y avait en Angleterre, comme d'ailleurs en France, des corps intermédiaires, des parlements, etc., et le pouvoir du roi était limité. Ce n'est que très progressivement en France que l'absolutisme a gagné la partie. Il a d'ailleurs été la préface de la Révolution française et de la dévolution du pouvoir, de la souveraineté au peuple. En Angleterre les choses se sont passées autrement. Non pas que les Anglais n'aient pas coupé la tête de leur roi, ils l'ont fait aussi, Charles II, on l'oublie toujours, mais quand même la glorieuse révolution a été sanglante. Il y a même eu une république britannique, c'était la république de Cromwell, avec ses têtes rondes. Par conséquent, les choses ne se sont pas passées de manière aussi harmonieuse qu'on le dit. Certes, après il y a eu une certaine sédimentation d'avancées et d'acquis qui progressivement ont forgé la démocratie britannique que nous connaissons et que nous apprécions.

La citoyenneté à la française éclate avec la révolution quand les états généraux se proclament constituantes. Là, il manque à Rousseau, parce que Rousseau ne croyait pas au contrat social dans les grands états, il pensait que c'était pour les villes de taille moyenne. Pourtant c'est ce qui a été fait en France avec la constituante, et l'année suivante avec la fête de la Fédération, où tous les départements – y compris la Corse – envoient une délégation au champ de Mars. C'est Talleyrand qui dit la messe, et toujours est-il que l'unité nationale se fonde ce jour-là et que le 14 juillet, notre fête nationale, rappelle non pas la prise de la Bastille comme on le croit souvent, mais la fête de la Fédération.



Le contrat social explique que les citoyens, en participant à la formation de la volonté générale qui est la loi, en participant de manière délibérative et argumentée à la confection de l'appareil législatif, demeurent libres. La liberté, ce ne sont pas seulement des libertés individuelles énumérées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais ce sont aussi des libertés collectives. C'est le principe de la délibération de la loi par des représentants élus. Après la constituante vous le savez, il y a la législative, puis la convention, puis toute la suite des constitutions que la France s'est données avant d'arriver à une forme stabilisée avec la III<sup>e</sup> république, balayée par l'effondrement de 1940. Et ensuite, après les 12 années de IV<sup>e</sup> république, l'instauration d'une V<sup>e</sup> république, qui dure maintenant depuis 70 ans. Ce qui est un presque record, parce que je crois qu'elle est arrivée à la même durée que la III<sup>e</sup> république.

La France est peut-être d'un tempérament rationaliste, en tout cas la citoyenneté est au cœur de l'exercice de la souveraineté populaire à travers un représentant, une chambre, une assemblée de représentants qui sont élus. Naturellement tout cela fait corps avec l'idéologie de l'époque, qui reste partiellement la nôtre. C'est-à-dire les idées de raison, d'individus, de recherche du bonheur, de souveraineté populaire, de droits. Il y a toute une série de valeurs qui sont les valeurs que l'on appelle aujourd'hui les valeurs républicaines, mais qui sont en réalité les valeurs des Lumières, qui fondent notre pacte social. C'est ce qui est à la base de notre société, qui permet à nos concitoyens de vivre ensemble.

L'opposition entre la citoyenneté à la française et la citoyenneté anglaise peut paraître « tranchée ». Il ne faut quand même pas exagérer, parce que nous arrivons à des valeurs voisines par des biais différents. 1789 quoi que l'on puisse dire, est comme la révolution anglaise, une révolution libérale, marquée au sceau de la liberté. On cite toujours la loi Le Chapelier, mais cela, c'est une vision un peu marxiste qui abolit les corps intermédiaires, les corporations. Je dirais que ce qui est fondamental, c'est l'exercice de la liberté collective par le représentant. C'est la loi qui est commune, qui doit être respectée par tous, ce sont les devoirs qui vont avec les droits. D'abord ce sont deux devoirs qui consistent à contribuer fiscalement aux dépenses de la collectivité, qui naturellement doivent être orientées vers la satisfaction d'un intérêt général. Le deuxième devoir, c'est le devoir militaire. On s'engage pour défendre la patrie quand elle est menacée. On accepte le service national, qui a été – je vous le rappelle – suspendu, il n'a pas été supprimé. Il se développe – très bien d'ailleurs - un service national individuel, qui est une forme de contribution à la défense de la citoyenneté.

Sur ce citoyen plane les souvenirs de Rome, et c'est un peu de la fantasmagorie, et à ce titre la citoyenneté va se heurter aux monarchies qui constituent le régime normal, qui considère que, la naissance d'une république est une menace pour les intérêts dynastiques. C'est pour cela que je tiens à la Marseillaise, il faut que ses paroles soient comprises dans le contexte de l'époque. On peut vouloir tout changer, mais c'est la plus sûre manière de ne plus rien comprendre.

La Révolution de 1789 est une révolution libérale, mais elle va marquer quand même d'emblée la part qu'elle fait au souci de l'égalité. D'abord l'égalité pour les révolutionnaires, c'est l'égalité des droits, ce n'est pas l'égalité des conditions, ce n'est pas l'égalitarisme. Chacun doit avoir en quelque sorte la possibilité d'épanouir toutes ses « virtualités », mais on ne dit pas que tout le monde se ressemble. Il faut considérer que chacun a son talent dans lequel il doit exceller. Le souci de l'égalité allait quand même plus loin, et la révolution fait d'emblée place à la notion d'assistance publique. Elle va même décréter des lois sociales qui vont à l'encontre du libéralisme économique. Par exemple, le maximum de grains qui sera aboli après le 9 Thermidor.

**Les citoyens, en participant de manière délibérative et argumentée à la confection de l'appareil législatif, demeurent libres.**

Comme vous le savez, l'originalité de la Révolution française est que, pour vaincre les résistances des privilégiés, elle a dû s'appuyer sur une fraction du peuple assez avancée. C'était des artisans, mais des artisans d'art, que l'on appelait aussi les « sans culotte ». Ils étaient évidemment moins policés que les aristocrates qui fréquentaient les salons, et ces « sans culotte » sont à l'origine des violences qui ont marqué la révolution. Ils n'étaient pas seuls à l'origine parce qu'il y avait la résistance des anciens ordres privilégiés. Disons que l'on rappelle toujours les épisodes de la terreur, mais la terreur a été rendue en quelque sorte inévitable par l'affrontement entre les anciens ordres et la souveraineté populaire telle qu'elle s'avancait sur l'avant-scène de l'histoire.

La république va tendre progressivement vers l'apaisement, l'amnistie, et le vote de lois dans différents domaines, dans le domaine des collectivités locales. Je dirai deux mots sur l'importance des libertés locales, de la centralisation comme apprentissage de la citoyenneté sur le tas par les citoyens sous des formes diverses. Je pourrais vous raconter, ayant été maire de Belfort pendant plus de 20 ans, comment j'ai procédé à travers des conseils de quartier pour essayer d'associer au plus près les habitants à la gestion des affaires publiques de la ville. Mais cette citoyenneté de base ne peut pas se substituer à la citoyenneté proprement dite, qui est d'abord une citoyenneté nationale qui peut peut-être être une citoyenneté au-delà de la nation. Nous y viendrons tout à l'heure dans le temps de parole qui m'est consentie. Je vais terminer avec les racines historiques de la citoyenneté. Il était important d'en arriver à cette idée des lois sociales et de la République sociale qui a été proclamée en 1946, en même temps que le programme du Conseil national de la résistance de 1944. C'est là que l'on doit encore une fois rendre hommage à Jean Moulin, parce que sans ces personnages, tout cela n'aurait pas existé.

J'en viens à la déconstruction de la citoyenneté aux temps modernes, et particulièrement au XX<sup>e</sup> siècle. J'en viens aux impasses actuelles ou aux limites provisoires de la citoyenneté. Quelles sont les limites rencontrées en notre siècle par l'idée de citoyenneté ? Il y avait les limites sociales, mais si les lois sociales étaient déjà un remède, ce n'était pas suffisant. Disons que l'affrontement des deux guerres mondiales a été la source d'une très puissante interrogation sur les bienfaits de la citoyenneté nationale. On s'en est pris aux nations considérées comme responsables de ces deux guerres mondiales, tout à fait à tort. Les nations ne sont pas responsables de ces deux guerres mondiales. La première a été déclenchée par une poignée de décideurs, et la seconde rendue inévitable par les agressions répétées d'Adolph Hitler. Mais si la Première Guerre mondiale, qui aurait certainement pu être évitée, a été une guerre préventive déclenchée par l'Allemagne, qui avait peur de la Russie, et qui a profité de la mobilisation générale en Russie pour envahir la France en violant la neutralité de la Belgique.

Ce qui a provoqué l'intervention de la Grande-Bretagne, qui ne pouvait pas plus admettre en 1914, que l'Allemagne domine le continent européen, qu'elle n'avait admis, un siècle plus tôt, que ce soit la France de Napoléon qui domine le continent. Vous vous souvenez des épisodes de Trafalgar, Austerlitz et Waterloo. Mais les deux guerres mondiales sont d'un autre type, parce qu'elles ont duré longtemps et sont incroyablement meurtrières. Les responsables qui ont décidé la guerre pensaient qu'ils allaient la gagner en quelques semaines. Elle a duré plus de quatre ans et demi, et fait 10 à 12 millions de morts, dont 1,5 million de jeunes Français. La question de savoir si nous nous en sommes relevés reste ouverte, puisque date de cet épisode effroyable le début des doutes que la France entretient sur elle-même à l'époque contemporaine. En même temps, ces deux guerres mondiales déterminent un passage de l'hégémonie de l'autre côté de l'océan. L'hégémonie cesse d'être européenne, elle devient américaine. L'Amérique organise le monde de l'après 1945, nous y sommes toujours. Sauf qu'un autre compétiteur à l'échelle mondiale a surgi presque par inadvertance, c'est la Chine. La Chine aujourd'hui a un PIB qui est supérieur à celui des États-Unis, en parité de pouvoir d'achat.

Cela bouleverse considérablement l'équilibre mondial et l'exercice de la citoyenneté dans un pays comme la France. Toujours est-il qu'après les deux guerres mondiales l'aspiration se fait jour à une forme d'organisation supranationale. C'est le projet d'Aristide Briand en 1930, qui est très vite effacé par la montée de Hitler au pouvoir, et par les ambiguïtés dont il était fait dès le départ. En 1950, la déclaration de Robert Schumann va ouvrir la voie à la CECA d'abord, puis à la CED qui est un échec, puis à une reprise de l'ensemble à travers le traité du marché commun, traité de Rome de 1947.

La conception de cette Europe repose au départ sur le monopole de la proposition accordée à un organisme qui est la Commission européenne, que l'on appelle d'abord la Haute autorité du charbon et de l'acier. Mais aucune proposition de loi ne peut être faite que par cette Commission, dont la composition reste assez mystérieuse au peuple, parce qu'elle est décidée par les gouvernements. L'acte unique de 1985 va transférer l'immense pouvoir au nom du marché unique à construire, les quatre libertés de circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes. La Commission va être investie du pouvoir de fabriquer des centaines de directives sur la base de cette idée de marché unique, cette idée des quatre libertés qui est au fond la réponse que l'Europe apporte à l'ultra libéralisme anglo-saxon. En réalité, c'est une réponse qui aligne l'Europe sur la mondialisation libérale qui va s'épanouir dans les années 90, puisque la directive sur la libération des capitaux prend effet en janvier 1990. Elle établit la possibilité pour les capitaux en Europe, mais aussi vis-à-vis des pays tiers de se déplacer à la vitesse de la lumière. Tandis que le travail reste assigné au local, comme le manant l'était au glaive.

C'est une inégalité folle qui va apparaître à ce moment-là, qui détermine les contours du capitalisme financier mondialisé avec l'exode de notre industrie vers les pays à bas coût. Exode depuis longtemps prévisible, mais que l'on voit se précipiter à partir de ces années-là. Cette Europe soustrait le pouvoir aux citoyens, puisque le parlement n'a plus grand-chose à dire. Par traité nous avons accepté que les propositions soient faites par la Commission. C'est le Conseil européen – que l'on appelle aussi Conseil des ministres – qui ratifie et qui prend la décision. Mais dans la réalité, pour ceux qui savent comment cela fonctionne, c'est la méthode du consensus. On dit aux 27 représentants des pays membres : « est-ce que vous avez quelque chose à dire ? » S'il n'y a rien à dire : « adopté ! » C'est la méthode du consensus, qui est en même temps sujet de discussions avec un certain nombre de hauts représentants français à Bruxelles. Le consensus au niveau du Conseil des ministres, c'est le consensus « par la peur ». La peur qu'un pays éprouve d'être mis de côté s'il n'est pas d'accord avec les autres. Ce consensus par la peur sera assuré par la Grande-Bretagne – c'est le Brexit – mais on n'a pas encore vécu toute l'histoire, on ne sait pas comment cela se terminera et si la Grande-Bretagne ne sera pas sévèrement punie. Mais il n'est pas la peine d'anticiper sur une histoire qui n'a pas encore eu lieu. Disons que cette déconstruction se fait par une conception de l'Europe postnationale qui coupe la décision de la démocratie.

Je sais que ce que j'exprime à cette tribune ne recoupe pas toutes les vues présentes dans la salle. Certains contesteront le fait que la nation soit le cadre privilégié de la démocratie et de la solidarité. La solidarité, cela va de soi, les grands services publics, l'école si importante du point de vue de la république, du point de vue de l'éducation à la citoyenneté, c'est une compétence nationale. La sécurité sociale est une compétence nationale. Mais surtout, la démocratie ne peut s'exercer que lorsqu'il y a un sentiment d'appartenance assez fort entre tous les citoyens. Or, ce sentiment existe au niveau des nations, il n'existe pas au niveau de l'Europe.

**Cette déconstruction se fait par une conception de l'Europe postnationale qui coupe la décision de la démocratie.**

Quand vous faites des sondages dans tous les pays européens, «vous sentez-vous plutôt européen, ou plutôt français, anglais, allemand, italien ?» Les gens répondent majoritairement plutôt italiens, plutôt français, etc. Ce sentiment d'appartenance est très important, il est le legs des siècles et il faut le cultiver. Parce que seulement lui, ce sentiment d'appartenance, permet à la minorité d'accepter son statut de minorité, d'accepter la loi de la majorité, d'accepter la démocratie. S'il n'y a pas ce sentiment d'appartenance nationale, il n'y a pas de démocratie. Parce que l'on peut toujours dire que c'est un texte européen, bien entendu, mais les gens ne se sentent guère engagés. Surtout lorsqu'ils ont rejeté le projet de traité constitutionnel européen par 55 % des voix, et qu'on leur a imposé une deuxième mouture par le traité de Lisbonne, voté par le congrès. C'est-à-dire par l'accord des deux principaux partis du gouvernement de l'époque, celui de M. Sarkozy, Président de la République, et celui de M. Hollande (PS), qui était quand même le chef de l'opposition. C'est comme cela que ce déni de démocratie a pu avoir lieu, qui à mon avis pèse lourd aujourd'hui sur la continuation de la construction européenne par les mêmes voies.

J'ai évoqué l'Europe, ce serait tout à fait excessif de faire porter à l'Europe la seule responsabilité de la dissolution, de l'effilochage, du gommage de l'idée de citoyenneté à notre époque. Nous sommes en effet depuis maintenant une quarantaine d'années, entrés dans une voie nouvelle, qui est la globalisation. C'est-à-dire, une mondialisation financière qui brasse tous les facteurs et qui débouche en particulier sur ce que j'appelle l'hyper individualisme libéral, qui va tout à fait contre l'idée de citoyenneté. Puisqu'il n'y a plus que les individus, la société des individus, les droits de créance et non pas les libertés individuelles qui sont proactives, liées au processus de la décision. Mais le droit, par exemple, au logement opposable est un droit que l'on fait valoir en justice, c'est une sorte de coupe-feu dans la file d'attente, si je puis résumer mon propos.

La globalisation aboutit à la longue, à un certain nombre de fractures. Je ne voudrais pas tirer la couverture à moi en disant que je l'avais prévu de longue date, mais je les observe. J'observe par exemple le fait que nos grands groupes du CAC40 ont tellement investi à l'étranger que les dividendes qu'ils distribuent excèdent pratiquement le déficit commercial de la France. Le problème est qu'ils distribuent leurs dividendes ailleurs qu'en France, puisque leur capital est détenu majoritairement par les pays étrangers. J'observe le sécessionnisme des élites, mais quiconque regarde la France telle qu'elle est, avec ses métropoles dont Lyon est la plus emblématique, peut voir qu'elles sont plutôt habitées par des couches moyennes supérieures ou par des couches très aisées.

**La société française n'est plus une terre où on se sent en communauté, où le commun prime sur l'hétérogène et le divers.** La société française ressemble de plus en plus à un archipel dont les différentes îles ou îlots tendent à s'écarter les uns des autres. J'ai parlé des élites fortunées, j'ai parlé des bobos, je pourrai parler des habitants des banlieues et de la montée d'un communautarisme arabo-musulman qui se manifeste par le fait que certains de ces citoyens ne veulent pas s'intégrer à la communauté nationale et aux valeurs républicaines qui la cimentent. Ils préfèrent faire prévaloir les mœurs de leur pays d'origine ou de leur religion d'appartenance, au mépris des lois républicaines et égalité de l'homme et de la femme, tolérance primauté accordée à l'argumentation, respect de l'autre, etc.

Il y a aussi à prendre la France périphérique, dont Monsieur Lévy vous parlera tout à l'heure. Je sais qu'il y a un débat sur ce sujet, sur la fuite de gens qui autrefois habitaient la banlieue ou les grandes villes, chassés soit par des mœurs rendues difficilement soutenables des jeunes des banlieues : violences, incendie de voitures, trafics en tout genre, soit ils sont chassés par le prix de l'immobilier dans les grandes villes, donc ils vont habiter à la campagne. Mais à la campagne il faut qu'ils se déplacent, donc ils paient l'essence et le gasoil, et ils n'aiment pas qu'on l'augmente au prétexte de l'écologie. Bien entendu, on ne peut pas décrire aussi sommairement la France périphérique, qui comporte

des villes qui restent relativement prospères. Pas toutes, la majorité sont plutôt sur une pente descendante. Puis, il y a les déserts ruraux qui sont immenses, et le malaise des agriculteurs, de ceux qui restent, qui se traduit par le taux élevé de suicides. Naturellement, il y a en surplomb ce problème de l'intégration, qui en France se faisait assez bien, il faut le dire, jusque dans les années 1970, et qui peu à peu se grippe. J'emploie à dessein le mot « intégration » et non « assimilation » qui veut dire « réduction à l'intérieur ». Dans « intégration », il y a l'idée que l'on accepte un certain enracinement dans la culture d'origine, mais en tout cas, chacun peut préserver son « quant à soi ».

Mais néanmoins, le corps des valeurs doit être constitué des valeurs républicaines, c'est ce que j'appelle « l'intégration ». Je ne la confonds pas avec ce que l'on appelle aussi « insertion ». « Insertion » ce n'est rien, c'est une juxtaposition. Puis il y a des gens qui ne sont même pas juxtaposés, des gens qui sont violents, qui rejettent. En tout cas, nous avons une société beaucoup plus fragmentée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 40 ou 50 ans, et c'est la source d'un certain mal-être. On dit toujours que les Français regrettent Monsieur Chirac, qui était la France d'avant. C'était la France où on parlait de manière compréhensible, et Monsieur Chirac avait des expressions souvent très colorées pour s'adresser à ses concitoyens. Je crois qu'à travers lui, les Français regrettent une certaine France d'avant, et ont peur de la France qui vient, parce qu'ils ont peur de la guerre civile.

Je me réjouis de la résilience de la France, et j'ai moi-même présidé pendant deux ans la Fondation Islam de France, qui a pour but de favoriser la compréhension, de faire baisser les tensions, d'éviter les surenchères. Je ne me fais pas d'illusions pour autant, je pense que les guerres civiles viennent sur la patte des colombes, elles viennent insensiblement. Rappelez-vous que les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle ont commencé quand on a fait monter sur le bûcher un religieux qui avait émis des opinions hétérodoxes. 1523, premier massacre ; 1562, massacre de Wassy. Dix ans plus tard, massacre beaucoup plus spectaculaire encore, la Saint-Barthélemy, 1 500 protestants qui passent de vie à trépas, qui sont massacrés par la secte catholique extrémiste. Vous le savez, la révocation de l'Edit de Nantes est de 1685, il y aura des protestants sur la galère jusqu'en 1745-1750 et il faudra attendre la veille de la Révolution de 1789 pour que le roi autorise à nouveau les offices de la religion prétendument réformée, comme on disait à l'époque (RPR).

Évidemment j'évoque la possibilité d'une guerre civile, mais ce n'est pas – je l'espère – pour demain. Mais il faut être extrêmement vigilants parce que se multiplient sur notre territoire des enclaves qui ne sont plus régies par la loi républicaine, et il y a des comportements qui n'ont absolument rien de républicain. Il faut être lucides, et si nous ne sommes pas lucides, nous ne pouvons pas faire de la bonne politique. Cela pose naturellement le problème de l'immigration et de l'intégration, car il faudrait lier l'un et l'autre. L'immigration peut être une bonne chose si elle est suivie par l'intégration, c'est-à-dire l'acceptation même des voix de la république. C'est-à-dire l'adoption, en gros, des mœurs et usages du pays d'accueil. C'est un problème difficile, car il faut prendre aussi en compte les problèmes des pays de départ, que l'on ne peut pas priver de leurs élites, sans les condamner à un éternel sous-développement. Il y a une vision de ce qu'est le choc démographique dans ces pays du sud ou de l'Asie du Sud ou de l'Afrique. Entre ce choc démographique et ce qui va inévitablement se passer, et la manière dont nous résolvons ce problème.



Peut-on reconstruire la citoyenneté ? Hölderlin a dit : « *Là où croît le danger, croît aussi ce qui sauve* ». Je pense que nous avons à bien comprendre ce qu'est la citoyenneté, à faire renaître des disciplines comme l'Éducation civique. Je m'y suis employé en 1985, j'en vois les limites, et je pense que c'est le rôle de l'école, dans laquelle je veux marquer toute l'importance qui doit lui être accordée. L'école dont les enseignants devraient être évidemment mieux payés, pour qu'ils soient aussi mieux motivés. Mais la connaissance, l'adoption des valeurs des Lumières, des valeurs non seulement libérales, mais des valeurs de vertu, d'intégrité, de citoyenneté. Le respect de ces règles fondamentales de la démocratie que sont la séparation des pouvoirs, le pluralisme. L'élection à intervalle fréquent de nos représentants, pour que la démocratie ait un sens. Tout cela est le premier volet très volontariste dans l'état actuel des choses, parce que mal compris. Mal compris parce que le mot « citoyens » n'est plus compris, il est trop souvent confondu avec les fameuses « initiatives citoyennes » que j'évoquais tout à l'heure. La citoyenneté c'est un tout, elle implique une vision cohérente du monde et des vertus et des croyances qui sont logiquement liées entre elles.

Le deuxième point que je voulais évoquer, c'est l'intégration. Mais je vais être très bref. Pour intégrer, il faut vouloir intégrer. Ce n'est pas seulement le refus de certains immigrés de s'intégrer, il y a aussi le fait qu'une majorité des populations françaises selon moi ne souhaitent plus intégrer, ou souhaiteraient peut-être intégrer, à condition qu'un effort fût fait de l'autre côté. Mais tout cela c'est un peu la poule qui fait l'œuf. Je dirais que pour faire le nouveau citoyen, il faut qu'il y ait une envie de ceux qui aspirent à notre nationalité, et **il faut qu'il y ait une envie de la France de continuer la France**, et c'est cela qui est en question. C'est la pérennité de la nation comme cadre commun d'appartenance. Elle est attaquée de différents côtés par des gens qui veulent, en quelque sorte, révoquer son héritage républicain, puis elle est attaquée par ceux qui pensent que l'on peut s'en passer et gommer les frontières, passer dans l'espace du postnational, ce qui est une grave erreur selon moi.

Sur l'Europe, je voudrais être moins pessimiste que j'ai pu le paraître tout à l'heure, parce que la montée de la Chine et l'attitude des États-Unis, font que la question est maintenant posée de savoir si les européens sauront s'organiser entre eux, fusse à une échelle plus réduite que l'actuelle, pour résister à la montée de ces deux empires qui lui laisseraient le choix, comme l'a dit le Président de la République, de n'être que des alliés minoritaires. Quand on voit comment Monsieur Trump a commencé par taxer les produits chinois, puis les produits européens, il n'y a guère eu de place pour autre chose que l'alignement. Nous devons être capables de susciter un patriotisme républicain, qui soit aussi un patriotisme européen.

Nous n'en sommes pas là, mais nous devons faire converger nos nations – en tout cas, les principales d'entre elles – la France, l'Allemagne, l'Italie, mais aussi la Russie qui est un grand peuple européen, dans une organisation qui nous permettra d'exister entre ces deux hyper puissances que sont les États-Unis et la Chine. Naturellement, je n'ai pas évoqué tous les défis qui sont devant nous. Il y a le défi de la connaissance, je veux conclure peut-être par là.

Si nous nous rattachons au siècle des Lumières, nous ne pouvons pas communier dans cette euristique de la peur. C'est-à-dire, cette « éducation par la peur » professée par un philosophe allemand, Hans Jonas après la Seconde Guerre mondiale, qui fait que nous devrions avoir peur de l'avenir. Ce ne serait plus le progrès qui dirigerait l'humanité, ce serait la catastrophe qui serait inscrite à l'horizon. Et Dieu sait que tous les jours on nous multiplie le récit des différentes catastrophes possibles, mais à force de professer cette euristique de la peur, on risque de ne pas voir qu'à travers la peur on peut trouver comme solution en termes de précaution, parce que c'est de cela qu'il s'agit. La réalité de cette démarche catastrophique c'est l'immobilisme ou la transformation de la citoyenneté en écocitoyenneté. On n'apprend plus au citoyen à penser par lui-même à la lumière de la raison, on lui apprend à trier ses déchets. Ce n'est pas ma définition, vous l'avez compris, de la citoyenneté. Il faut vaincre cette tentation de la peur, qui débouche à la technophobie. Regardez l'écho donné à l'incendie gigantesque de Rouen. Il est terrible parce qu'il porte condamnation de l'industrie, et il ne peut qu'accélérer le mouvement de la désindustrialisation qui a ses racines dans l'économie, et dans le fait que l'on a ouvert la voie aux investissements dans les pays à bas coût, et par conséquent à l'exode de nos entreprises, de nos grandes industries comme l'automobile. On ne peut pas se permettre de perdre toutes nos usines, il faut arriver à une formulation raisonnée de nos peurs. Je ne dis pas qu'il ne faut pas quelquefois avoir peur, mais il faut toujours raison garder. « Raison garder », c'est un beau mot pour conclure. Merci de m'avoir écouté.



**Penser et porter l'égalité pour toutes et tous, c'est en faire un principe sans condition ni de fraternité ni de marché.**

**Louis LAFORGE** : Réjane Sénac est Directrice de recherche CNRS au centre de recherches politiques de Science Po. Elle est spécialiste de l'égalité, de la discrimination et de la diversité. Vous avez récemment publié *L'égalité sans condition, osons-nous imaginer être semblables* aux Éditions Rue de l'Échiquier. Vous allez donc nous parler de citoyenneté, d'égalité, être citoyenne et citoyen à part entière. Un sacré défi

## CONFÉRENCE

# Au-delà des mythes et des récits, comment penser et porter une égalité sans condition ?

**Réjane Sénac est Directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)**

Comment résoudre la contradiction apparente entre l'attachement à l'égalité de droit, commune au récit national grec et français, et le constat de la persistance, voire de l'aggravation des inégalités ? Nous verrons comment cela demande d'une part, d'avoir une lecture lucide et critique de nos héritages et d'autre part, de ne pas succomber à la tentation – grande en période de crise – de faire des politiques d'égalité des investissements rentables. Penser et porter l'égalité pour toutes et tous, c'est en faire un principe sans condition ni de fraternité ni de marché.

Alors que *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup> a connu un important retentissement scientifique et un succès commercial considérable, la plupart des travaux consacrés au principe d'égalité pâtissent d'une faible audience, voire d'une faible légitimité. Ils sont associés à un idéalisme qui, « sans ancrage avec la réalité<sup>2</sup> », a peu, voire n'a pas, d'utilité sociale. C'est un paradoxe car pour remédier aux inégalités il ne suffit pas de chercher à savoir « comment » appliquer un principe pur ou idéal, il faut avant tout interroger le sens de ce principe, sa signification (le « quoi ») ainsi que sa destination (le « pourquoi » et le « pour quoi »), mais aussi le périmètre de son application (articulation entre le « quoi » et le « qui »). Le diagnostic de Thomas Piketty, selon lequel « l'égalité proclamée des droits du citoyen contraste singulièrement avec l'inégalité effective des conditions de vie<sup>3</sup> », ne peut ainsi pas être analysé en se limitant à l'opposition entre l'égalité dite formelle et celle qualifiée de réelle.

1 Thomas Piketty, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, 2013; Thomas Piketty [trad. Arthur Goldhammer], *Capital in the Twenty-First Century*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2014.

2 Elizabeth S. Anderson, *The Imperative of Integration*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 2010, p. 3 ; voir. aussi Charles Mills, « Ideal Theory as Ideology », *Hypathia*, 20 (3), 2005, p. 165-184 ; A. John Simmons, « Ideal and Non-Ideal Theory », *Philosophy and Public Affairs*, 38 (1), 2010, p. 5-36.

3 Thomas Piketty, « Les inégalités économiques sur longue période », dans Robert Castel et al., *Les Mutations de la société française aujourd'hui. Les grandes questions économiques et sociales II*, La Découverte, 2007, p. 56.

« *Liberté, Egalité, Fraternité au défi de l'Universalité* » porte en lui l'inconfort de questionner, voire de mettre en défaut le récit national d'une France pays des droits de l'H(h)omme et de l'égalité. Assumer avec **Thucydide qu'« il faut choisir entre se reposer ou être libre »**, c'est prendre le risque de penser pour élargir les horizons d'action.

Politiste, mes recherches analysent les dilemmes au cœur de la devise, franc-maçon et républicaine, « Liberté, Egalité, Fraternité » en examinant les principes de justification des politiques d'égalité, pour celles et ceux que je qualifie de non-frères au sens où ils ont été exclus historiquement et théoriquement de la communauté des semblables politiques. Mon intervention prendra au sérieux les conditions d'impossibilité de l'égalité pour pouvoir aborder ses conditions de possibilité. Le « comment » porter l'égalité n'a en effet pas de sens tant que l'on n'a pas interrogé le « qui » du politique, ainsi que le « quoi » et le « pourquoi » entre finalité et destination. Avant de se demander comment la République française peut se donner les moyens de tenir ses promesses en particulier en n'étant pas discriminatoire, il faut s'interroger sur leur sens. Il est pour cela essentiel d'analyser les interactions entre les trois termes de la devise « Egalité, Liberté, Fraternité ».

### La fraternité contre l'égalité

La prétendue neutralité du terme de « fraternité » cache (mal) les frontières historiques et contemporaines érigées entre celles et ceux qui sont reconnu·e·s dignes de faire partie de la famille des égaux, que cela soit dans les communautés politiques, religieuses ou philosophiques, et celles et ceux qui ne le sont pas. Interroger ce récit de la neutralité permet de prendre conscience des nondits, qui parlent avec nous ou malgré nous, des totems ambivalents qui constituent une communauté de « frères » dont sont exclu·e·s les « non-frères ». L'expression « non-frères » dit que c'est sur le registre de la négation, du manque et de l'opposition actif/passif que certains groupes d'individus sont perçus et définis. Qu'ils soient singularisés par un renvoi à leur sexe – les femmes, mais aussi les personnes qui ne s'inscrivent pas dans la binarité femmes-hommes – ou à leur couleur de peau, les « non-frères » ont pour point commun d'être sortis du politique au nom de leur prétendue incapacité à prendre de la distance par rapport à leurs missions et vocations naturelles.

Parler de personnes « non blanches » dit bien la fiction politique consistant à identifier par la couleur de leur peau uniquement celles et ceux qui sont perçu·e·s comme dissonant·e·s par rapport à la supposée neutralité et invisibilité des dominant·e·s. Dans une logique symétrique de dépolitisation, le renvoi des femmes à une singularité indépassable a consisté à les associer (voire à les réduire) à une infériorité, une faiblesse physique, versant négatif de leur « beau » destin maternel et maternant, tout comme les « non blanc·he·s » sont associé·e·s à la force de leur physique et de leurs traditions.

La prétendue neutralité du terme de fraternité cache mal le fait qu'il dit l'histoire et le présent de l'exclusion de celles et ceux qui ne sont pas reconnu.e.s comme dignes de faire partie de la famille politique des semblables. L'interroger permet de prendre conscience des non-dits, qui parlent avec nous ou malgré nous, des totems ambivalents qui nous constituent au premier rang desquels les droits de l'homme et l'égalité. Réfléchir aux conditions de possibilité d'une communauté politique réellement égalitaire, c'est faire face à un héritage républicain où les principes d'égalité et de liberté n'ont été considérés comme légitimes que pour ceux en position de s'instituer comme « frères ».

L'usage du terme de fraternité ne limite pas seulement le « qui » du politique, mais aussi le « quoi » car il renvoie au registre religieux et familial. La construction d'un « nous politique » doit-elle se faire dans le cadre du logiciel de la famille ? Dans *Critique de la raison dialectique*, Sartre se pose la question de savoir « Pourquoi donc un petit pois, dans une boîte de conserve, serait-il dit le frère d'un autre petit pois de la même boîte ? ». Pour filer la métaphore, pourquoi ne nous reconnaissons-nous pas tout.e.s comme des légumes, mais comme des carottes, des petits pois, des oignons, de telle taille, de telle couleur, de tel poids, de telle provenance ? Le sujet est celui de ce qui fait écran à la reconnaissance de tous les individus comme des semblables: la différence de sexe, de couleur de peau, de religion, de classe sociale, et pourquoi pas la forme de la tête pour reprendre Brecht... ? Il est essentiel de réfléchir à ce qui fonde le lien politique, dans ses limites et ses exclusions.

Il y a une continuité entre un processus historique et théorique qui a exclu les non-frères au nom de leur prétendue « moins-value » naturelle et l'inclusion qui leur est aujourd'hui proposée en raison de leur prétendue « plus-value » culturelle, sociale et économique et non en tant que semblables considéré.e.s comme pair.e.s. En justifiant par la promotion de la parité par le fait que les femmes feraient de la politique autrement ou la promotion de la diversité par le fait qu'elle est bonne pour le business, la tendance essentialiste est déplacée et dissimulée dans la promotion et l'exaltation de différences performantes. Le terme de « diversité » est intéressant car il dit une différence divergente. La diversité, ce n'est pas le pluralisme, c'est une différence inassimilable. L'expression de « fait divers » dit la survivance de la connotation négative du terme de diversité renvoyant à la malveillance, la malchance. Être « issus de la diversité » c'est ainsi ne pas être compatible avec la similarité harmonieuse des frères se reconnaissant comme égaux.

Dans une période de crise globale, la tentation est grande d'user d'un « essentialisme stratégique » mettant en scène la valeur ajoutée de la mixité. L'inclusion des « non-frères » devient alors conditionnée à la performance de leur différence, la performance est entendue à la fois sur le registre néolibéral de rentabilité et né-essentialiste de mise en scène identitaire. **L'égalité est marchandisée dans la mesure où elle doit, elle aussi, être performante.** Sous l'apparence pragmatique d'un argument audible et percutant, on inocule à l'égalité un poison sans antidote. Les rapports justifiant les politiques d'égalité par la performance de la lutte contre les discriminations ou de l'égalité se multiplient (voir en particulier celui de France Stratégie d'octobre 2016 sur le coût exorbitant, 7% du PIB, soit 150 milliards d'euros, des discriminations à l'embauche). Se situer sur ce registre comptable, c'est prendre le risque que soit démontré que les discriminations sont rentables. Et alors que fera-t-on ? Nous sommes en train d'assister à un meurtre presque parfait où on tue l'égalité en son nom. La seule réponse à cette marchandisation de l'égalité est d'inventer une égalité sans conditions libérée de la fraternité et du marché.

Dans une approche arendtienne, l'enjeu est que chacun.e puisse s'imaginer et imaginer l'autre comme un.e semblable. Cela ne signifie pas qu'il faille appréhender l'égalité comme un principe idéalisé et éthéré. Les différences de situation doivent en effet être prises en compte pour éviter de reproduire des discriminations structurelles s'exprimant de manière directe ou indirecte. C'est à cette condition que la mise en place de mesures d'actions ou discriminations positives, quel que soit le secteur de politique publique (des « réseaux d'éducation prioritaires plus » - anciennement ZEP - dans l'éducation aux lois instaurant un quota sexué pour partager les postes à responsabilité), participera à la déconstruction de l'ordre inégalitaire. Les principes de justification de ces mesures sont déterminantes car si elles sont appliquées au nom de la performance de la mixité, et non de la remise en cause des différenciations jugées illégitimes, elles contribueront à renaturaliser les hiérarchies sociales et politiques dans une inclusion sous conditions.

**Louis LAFORGE** : Merci, Réjane Sénac, d'avoir convié ce matin à Caluire et Cuire Thucydide, Rousseau, Spinoza, La Boétie, Condorcet, Barthes, Sartre et sa boîte de petits pois. Cela va nous amener à parler d'espace géographique. Vous allez avoir, chère Réjane, l'occasion de poursuivre votre réflexion et discussion avec notre prochain intervenant. Jacques Lévy, qui est géographe et professeur à l'École polytechnique de Lausanne et à l'Université de Reims. Il a reçu l'an dernier le prix Vautrin-Lud, qui est considéré comme le prix Nobel de géographie. Vous allez nous parler de liberté, d'égalité et de spatialité.

## CONFÉRENCE

# Liberté, égalité, spatialité

**Jacques LÉVY est géographe et enseignant à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne**

C'est bien de discuter du citoyen, qu'il soit substantif ou adjectif. Dans les deux cas, je trouve que c'est tout à fait à l'ordre du jour. Peut-être parce que nous n'avons eu jusqu'à présent que des protocitoyens dans un cadre encore très communautaire, la démocratie de la fin du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. C'était encore une démocratie où il y avait un alignement sur des groupes imposés et non choisis et dont on ne pouvait pas sortir, et qui biaisait la capacité de chaque individu d'intervenir sur la scène politique. Peut-être qu'aujourd'hui nous sommes encore dans une antichambre de la citoyenneté, avec une espèce de péri-citoyenneté un peu affectée par des tendances anomiques comme le mouvement des gilets jaunes, le Brexit ou l'élection de Donald Trump, avec des variantes.

Disons que le mouvement des gilets jaunes est très étonnant en ce sens qu'il est à la fois libertarien et étatiste. Mais justement, dans les deux cas, il y a un déficit de ce que l'on pourrait estimer être une des composantes nécessaires de la citoyenneté, qui est le fait qu'être citoyen, c'est prendre en compte le fait que les autres sont aussi citoyens. Cela suppose en fait l'acceptation de l'idée d'un objet tiers, qui est la société. La société en tant qu'elle est politique, mais aussi la société tout court. On a bien vu avec les gilets jaunes le fait que l'impôt n'était pas encore quelque chose d'accepté, puisqu'une des critiques qui a d'ailleurs été relayée par les Verts aux taxes incitatives sur la mobilité automobile, sur les carburants fossiles, c'était de dire que l'on ne savait pas à quoi servait cet impôt. Mais justement, la définition d'un impôt c'est que l'on ne sait pas à quoi ça sert, sinon cela ne s'appellerait pas un impôt.

L'impôt c'est le fait justement de mettre dans un budget des choses qui sont ensuite discutées par cette réalité autre qui est le politique. J'introduis avec la conclusion de Réjane Sénac que je partage complètement, je l'élargis à la citoyenneté en général, en disant que le travail n'est pas terminé. C'est-à-dire que l'on ne peut pas se contenter de se référer à un passé glorieux qui est souvent rêvé, pour dire qu'il suffit de continuer comme avant, ou il suffit d'éliminer des obstacles qui seraient récents. Et effectivement elle a bien fait de citer Roland Barthes, parce que ce mythologiste consistait à prendre ce qui est écrit sur le fronton des écoles ou des édifices publics, comme si c'était la réalité du passé qui serait mise en cause aujourd'hui. Réjane a bien montré que ce n'était pas du tout le cas, elle a pris des exemples surtout dans l'inégalité homme-femme, mais cela s'applique aussi à plein d'autres domaines où en fait **c'est le slogan « liberté, égalité, fraternité » qui a été une « vaccine » ou une « béquille », pour faire croire que c'était la réalité, alors qu'à l'abri de ce slogan, on pouvait développer les pires inégalités**, donc il y a du travail.

Ce titre « liberté, égalité, spatialité », évidemment il a une bizarrerie. D'abord, je partage aussi avec Réjane Sénac – que je n'avais jamais rencontrée jusqu'à présent – c'est que « solidarité » correspond beaucoup mieux à ce qu'est devenu l'État providence, qui n'existait pas du tout au moment de la Révolution. Je trouve que « solidarité » serait mieux que « fraternité » qui a un côté semi-incestueux, même si on rajoute « sororité ». Je n'ai rien contre ce troisième terme, mais en revanche, ce que j'ai voulu ajouter avec « spatialité » c'est ce que j'ai appris avec mes amis quand on a travaillé sur la justice spatiale. Sur le fait qu'en passant par l'espace pour se poser des questions de justice, on revisite aussi la justice, pas seulement spatiale.

On voit des choses peut-être plus simplement, plus facilement à cause du fait que les questions de justice sont souvent reliées à la redistribution monétaire qui a un certain nombre de caractéristiques que n'a pas l'espace. Et notamment, le fait que dans la géographie, dans la répartition, dans les distances, dans les lieux, il y a plus souvent des jeux à somme positive que dans les questions monétaires où en gros on se dit : si tu n'as pas cette somme-là, c'est moi qui l'aurai, et inversement. Dans l'espace, les choses ne se passent pas, la plupart du temps, comme cela. Du coup, cela peut nous permettre de comprendre des enjeux de justice contemporains qui ne sont pas réductibles à des questions de répartition. C'est pour cela que j'ai mis « spatialité » qui apporte aussi une autre idée : il fait couple avec « espace ». Comme je vais le montrer rapidement avec quelques cartes, on a sous-estimé le pouvoir de fabriquer le monde social qu'ont les individus ordinaires.

C'est-à-dire que l'on s'est représenté l'espace, les territoires, les villes, les États, comme étant des boîtes qui avaient une existence préalable, dans lesquelles on introduisait des habitants qui étaient bien obligés de respecter les formes rigides de cette boîte. Si on analyse réellement comment les choses se passent, on s'aperçoit que les boîtes elles-mêmes sont fabriquées très largement par le mouvement des gens dans la boîte, qui ne sont pas de simples molécules, qui ont des intentions, qui ont des projets. Même si ce sont de petits projets et portés par de petits moyens, d'abord ils sont nombreux, et ils sont portés par des individus de plus en plus puissants comme acteurs sociaux, ce sont des acteurs. Du coup, il faut remettre en cause cette métaphore de la boîte qui serait préalable et des molécules qui seraient dans la boîte.

C'est cela aussi que je veux dire avec « spatialité », c'est-à-dire que les citoyens, ce ne sont pas simplement des individus qui apparaissent comme individus au moment où il s'agit de faire de la politique. Ils ont une vie sociale extrêmement riche, de plus en plus significative, ils sont de moins en moins dans des groupes dont ils ne pourraient pas sortir, ils se révoltent quand on veut les empêcher d'en sortir, et ils ont des stratégies souvent d'échelle biographique, avec des inégalités. Mais néanmoins dans les pays développés, tout le monde développe des stratégies, et parfois qu'ils arrivent à mener à bien. Voilà pourquoi j'ai utilisé le mot « spatialité ».

Je voudrais revenir sur le fait que même si les débats entre citoyens ne sont pas fondamentalement des débats cognitifs, ce n'est pas un problème de connaissances. Néanmoins si on n'a pas un minimum d'accord sur l'identification de la situation et des problèmes, on se retrouve devant des difficultés quasiment insurmontables. Il se trouve que comme notre livre est sorti juste au moment du déclenchement du mouvement des gilets jaunes, j'ai été beaucoup sollicité pour commenter ce mouvement. J'étais un peu embêté, parce que je ne voulais pas jouer le rôle du professeur avec les élèves en tant que chercheur. Et je déteste l'allégorie consistant à faire que les politiques professionnels seraient des professeurs, et les citoyens, des élèves. Je crois que ceux qui croient cela se trompent profondément. Je pense que les journalistes et les politiques devraient arrêter d'utiliser le mot « pédagogie », ils ne sont pas des pédagogues. Les citoyens et les hommes politiques professionnels devraient être sur une surface horizontale. Ce que l'on peut dire globalement, en particulier pour la France, mais c'est vrai aussi pour d'autres pays occidentaux, c'est qu'il y a eu un retard de la scène politique par rapport à la société.

**Louis LAFORGE** : La présentation des résultats de vos travaux vont pas mal à l'encontre d'idées reçues. On va continuer à échanger avec Réjane Sénac, nous avons hâte d'entendre vos échanges, et répondre à cette question : est-ce que nous sommes tous citoyens, est-ce que nous sommes tous égaux ? Jacques pendant sa présentation a dit qu'il était d'accord avec vous sur plein de points. J'aimerais bien que vous ne soyez pas d'accord avec tout ce qu'il a dit là. Sur quoi n'êtes-vous pas d'accord ?

## ÉCHANGE

# Tous citoyens, tous égaux ?

**Jacques Lévy et Réjane Sénac**

**Réjane SÉNAC** : C'est intéressant de parler d'accord et de désaccord, parce qu'en effet la démocratie c'est le pluralisme, et c'est le fait que l'on peut trouver profitable d'échanger sur ce que l'on peut considérer comme des adversaires, tant que nous ne sommes pas des ennemis. Nous sommes ennemis en démocratie libérale quand on remet en cause les principes fondamentaux de liberté et d'égalité. Ce que j'ai trouvé intéressant dans l'intervention de Jacques Lévy, c'est qu'elle remet en cause des récits, qui sont avant tout des constructions idéologiques pour stigmatiser tel type de population par rapport à telle autre.

Je pense qu'il est important de se référer aux données pour objectiver ces éléments-là, et cela pose la question de la responsabilité aussi des journalistes, des politiques, des universitaires, pour porter une lecture non pas de mise en tension de populations les unes contre les autres, mais au contraire de cohésion vers un objectif commun. Je trouve que c'est important pour étayer les politiques eux-mêmes d'avoir ces éléments. Sur la question de l'espace, on voit bien comment se croisent au niveau territorial des critères de niveau de capitaux économiques, de spécificités en termes de temps de résidence en France ou pas.

J'ai parlé de tabou autour de notre conception des principes républicains, nous avons une tendance à parler d'inégalités économiques et sociales en occultant en quoi elles sont liées, et vous l'avez dit, à des allocations de ressources qui ne sont même pas égalitaires, qui ne sont pas l'idée de donner plus à ceux qui ont moins. Mais au contraire, que ceux qui ont moins donnent pour ceux qui ont plus. Je pense que c'est vraiment très utile d'avoir ce type de lecture.

**Jacques LÉVY** : C'est très intéressant, parce que je trouve que nos deux exposés vont vraiment dans le sens d'un projet qui m'est cher, c'est l'unification de la science du social. On a pris des angles différents, mais qui sont très convergents, on parle des mêmes choses. La question de comment faire justice et comment faire égalité dans une société des individus, c'est Norbert Elias qui a lancé cette idée, souvent c'est mal compris.

Ce n'est pas l'individualiste justement, sinon ce ne serait pas la société des individus. Là, il y a une tension qu'avait déjà vue Emmanuel Kant en parlant d' « insociable sociabilité ». C'est-à-dire que les tendances libertariennes, il suffit de sortir dans la rue à Caluire et Cuire le matin, j'ai pris ma dose de CO2 et autres gaz polluants en montant la Montée des Soldats à pieds. Et voilà, c'est-à-dire que les automobilistes considèrent tout à fait normal d'exercer leur droit à la mobilité en se fichant des autres, et c'est dans l'ordre des choses de la société automobile, c'est comme ça qu'elle a été construite. Regardez comme on est des gens désagréables quand on est en voiture, tout de suite.

Je pense qu'il faut sortir de notre catholicisme de la charité.

## « Introduire une proportionnalité de la responsabilité à la liberté »

La solidarité, c'est le contraire de la charité. Parce que dans la solidarité, il n'y a pas des pauvres qui auraient une supériorité morale intrinsèque, qui a été le message de beaucoup de religions pour faire supporter aux dominés leur situation de domination. Parce qu'un jour au paradis, les premiers seront les derniers, et inversement. On voit bien comment la posture caritative était un élément de maintien de l'ordre social. Je pense qu'il faut en sortir, et notamment **introduire une proportionnalité de la responsabilité à la liberté**. C'est-à-dire en effet que quand

on est un SDF, on a beaucoup moins de responsabilités que quand on est riche et important, que l'on a un logement et un emploi, parce que l'on a moins de libertés. Il faut sortir à mon avis de cette rupture brutale où les pauvres n'auraient aucune obligation, et les riches les auraient toutes. En fait, il y a un continuum qui touche aussi ce vaste groupe moyen. C'est-à-dire que ce groupe moyen a acquis des libertés, mais cela lui impose des responsabilités.

**Réjane SÉNAC** : Pour montrer un peu de désaccord, quand vous dites qu'il y a une forme de responsabilité individuelle à prendre sa voiture et à polluer, vous soulignez le fait que ceux qui ont les moyens d'agir devraient le faire. Je considère quand même qu'il y a une nécessité de donner les conditions de possibilités de cette responsabilité. Il est très difficile quand on habite le périurbain ou le rural, de ne pas avoir, par exemple, de voiture individuelle. C'est vrai que ce renversement de responsabilités me dérange toujours un peu.

De la même manière que sur l'écologie, qui est pour moi une nécessité et une responsabilité première aujourd'hui, elle aurait dû l'être largement auparavant. Pour ne pas que ça se retourne là aussi en culpabilité de ceux qui ont moins les moyens, il faut vraiment qu'il y ait un changement structurel. Même les classes moyennes n'ont pas les moyens de vraiment être en empreinte écologique correcte, sans parler de ceux qui font des arbitrages. Ce sont en majorité des femmes qui n'ont pas la capacité de faire des arbitrages, parmi les travailleurs pauvres, il y a une majorité des femmes. Cette inégalité salariale que l'on dénonce, qui est d'un quart, elle est due à la fois au fait que les femmes sont plus à temps partiel que les hommes, mais elle est aussi dans une injonction à articuler les temps de vie. Pour le dire moins poétiquement : à s'occuper à la fois des enfants, voire des personnes âgées ou des personnes en situation de dépendance, et aussi avoir une autonomie économique. C'est dû aussi au fait qu'elles sont dans des emplois qui sont moins valorisés socialement et économiquement.

Là-dessus, on voit en effet qu'il y a une forme de cumul de handicaps. J'avais lu des choses aussi sur le rapport aux territoires et sur le fait d'être soumis en particulier au transport public, qui est plus fort pour les femmes qui n'ont pas justement les moyens d'arbitrer. Là-dessus, il est nécessaire de se poser des questions structurelles. En particulier en rapport avec la spatialité, on voit que les femmes qui sont dans ces logiques d'équilibre des temps de vie. En réalité, ce sont des femmes qui courent et qui sont en retard partout. Le fait que les transports en commun soient très peu développés, bien sûr que les femmes sont celles qui sont le plus en difficulté. Et qui en plus rajoutent maintenant comme charge mentale le fait de se dire qu'elles ne sont pas écolos. Badinter – avec qui je ne suis pas toujours d'accord d'ailleurs – quand elle avait fait son livre où elle montrait que maintenant être une bonne mère, c'est non seulement avoir une activité salariée, s'occuper de ses enfants, être cultivée, et maintenant il faut être écolo.

C'est-à-dire qu'il faut laver les couches, faire les petits pots, etc. Ce sont des injonctions complètement folles. C'est vrai que dans cette société des individus on se retrouve avec cette ère de l'individualisme, qui est aussi l'ère de la culpabilité. Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas que ce soit l'ère de la déresponsabilisation individuelle, mais il faut redonner aux politiques ses lettres de noblesse. Pour cela, il faut se donner les moyens de mettre en place des structures qui sont inadaptées pour pouvoir relever les défis de justice, mais aussi d'écologie.

**Jacques LÉVY** : Je continue sur le fait que dans l'espace public, cela fait partie justement des tabous que l'on a trimballés depuis des dizaines d'années. Par exemple sur les équipements sportifs, des gens se sont mis à décrire ce qui se passait dans les équipements sportifs, libre d'accès dans l'espace public. Il n'y a que des garçons, c'est bizarre. Alors que l'on dit : « regardez, on va vers la population, etc. ».

En n'intervenant pas sur un système qui se construit déjà à l'école, où le machisme est extrêmement fort chez les élèves, où les petites filles qui veulent jouer au foot, les enfants leur disent : « non, tu vas jouer à la corde, la cour c'est pour nous, les garçons ». Cela ne vient pas des gènes des garçons, on a plein de documentations qui prouvent que c'est construit par l'éducation, il y a toute la question des jouets. Cela évolue, mais la popularisation du mondial de foot féminin est une excellente nouvelle bien sûr. Il se passe beaucoup plus de choses grâce à cet événement que par des mesures législatives, c'est comme cela que ça va se faire. Il faut quand même être conscient d'où on part, cette heuristique de la peur, c'est en fait une grande partie de la logique de la vie des femmes dans l'espace public. Parce que la peur est

là, et elles ont raison d'avoir peur. Il y a des menaces, des harcèlements, des injures, des attaques physiques.

Même dans des villes qui sont très bien organisées, qui ont de bons services de transport et qui sont relativement sûres, il y a une intersection entre nos deux éléments. Je suis aussi tout à fait d'accord sur l'idée que **responsabilité et culpabilité, cela n'a rien à voir** justement. Deux grands intervenants sur la scène publique (Bruno Latour et Dominique Bourg) sont porteurs d'une pensée catholique, simplement ils ont remplacé le transcendant par l'émanant. C'est-à-dire qu'ils ont inventé un nouveau personnage qui est Gaïa, qui prend la place de la Sainte Vierge, qui nous dit que l'on est des méchants, il ne faut même plus discuter avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Ce ne sont plus nos adversaires, ce sont nos ennemis jurés, il y a les terriens et les non-terriens.

Les non-terriens il ne faut même plus discuter avec eux, il faut juste les combattre. Cela, c'est un danger effectif. C'est vrai que par exemple cette histoire de petits gestes pour l'environnement, qui tendent à dépolitiser la question de notre sortie du néolithique, il faut inventer un monde sans prédation des ressources naturelles. C'est vrai qu'il faut s'y mettre tout de suite, mais ce

n'est pas les petits gestes pour l'environnement qui sont les vrais enjeux. Par exemple, il y a des abonnements à l'électricité dans des compagnies où **on fait comme si c'était l'individu qui allait pouvoir faire les choix énergétiques à la place du citoyen qu'il est aussi**. C'est en tant que citoyen qu'il doit intervenir.

C'est vrai aussi ce que vous dites, en vous écoutant à propos des femmes qui ont ce poids de plus en plus, mais c'est vrai aussi pour les hommes, même si c'est un peu moins fort peut-être. Je pense au travail d'Alain Ehrenberg, son très beau livre dont le titre est déjà magnifique *La fatigue d'être soi*. C'était plus facile effectivement de ne pas être un individu, on avait d'autres maladies, on avait des névroses, des tabous, etc. Maintenant c'est l'époque du stress et de la culpabilité, parce qu'on a peur de ne pas être à la hauteur, mais des objectifs que l'on s'est fixés nous-mêmes, c'est pour cela que c'est encore plus difficile, ce qui fait qu'il y a une psycho-politique.

Je pense que dans une société d'individus, cela a déjà été lancé, par exemple avec les théories de la reconnaissance, qui sont des grandeurs psychiques au départ, et que l'on a introduites à juste raison dans le débat politique. Si on ne comprend pas les individus, on ne va pas pouvoir faire de la politique. Mais ce ne sont pas des individus pensables uniquement par les neurosciences, ce sont des individus tout à fait sociaux. Il y a une composante individuelle du social que l'on ne peut plus se permettre d'ignorer, pour ne pas confondre responsabilité et culpabilité.



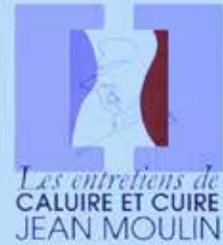
**Louis LAFORGE** : Est-ce que l'égalité entre les femmes et les hommes passe par le foot ? On parlait du mondial féminin, et je vous ai senti réagir. Est-ce que cela fait partie de l'avancée de ce combat ?

**Réjane SÉNAC** : Quand les collègues qui travaillent en sociologie de l'éducation filment les cours de récréation, qu'est-ce qu'elles voient ? Elles voient en fait un dressage au rapport à l'espace des filles et des garçons. Elles voient encore à travers l'usage en particulier du foot, le fait que les garçons sont légitimes à prendre beaucoup de place, mais que les filles sont encore en périphérie. En sachant même que certains enseignants ont été amenés, en ayant conscience de cela, à interdire les jeux de balles certains jours, pour que les filles puissent aussi apprivoiser une mobilité qui ne soit pas une mobilité de périphérie, de marge. J'étais très contente pour la coupe du monde de foot, parce que j'ai un petit garçon et quand je l'accompagnais en maternelle, il me disait : « *explique-leur que les filles aussi peuvent jouer au foot* ». Je me disais : « *mais pourquoi elles ne joueraient pas au foot, les filles ?* » OK, elles ont des chaussures insupportables pour jouer au foot, elles sont en robe, on leur dit en plus qu'elles ne sont pas faites pour ça, et elles étaient censées de toute façon ne pas être bonnes, donc elles n'allaient pas se ridiculiser à perdre leurs chaussures, pour en plus faire perdre des points. Quand on voit la coupe du monde de foot, ça fait plaisir, parce qu'on ne peut plus leur dire qu'elles ne savent pas jouer au foot les filles, elles sont fortes.

Que l'on arrive à toucher aussi cette capacité à les voir comme forte, comme pouvant être dans l'espace, pouvant gagner et n'ayant pas peur de la confrontation, je pense que c'est fondamental, et en effet, c'est aussi par ce type d'exemple que l'on peut y arriver. Cela montre bien aussi que le politique est partout, et que ce que l'on peut croire comme étant de l'accessoire : le sport, la manière dont on est habillé, est en réalité ce qui nous conditionne, et ce qui nous libère, parce qu'il y a toujours les deux versants. Je pense que c'est une leçon aussi d'une dimension transversale du politique.

Par rapport à l'espace, je trouve que ce qui est intéressant, c'est qu'il y a à la fois la réhabilitation de l'expérience locale, de la pratique, des bonnes pratiques, dont il faut aussi se méfier. **Il ne faut pas non plus avoir une forme de fantasme que tout ce qui émerge de la pratique ou que tout ce qui émerge de ce qui est censé être le peuple est bon.** Parce que parfois, il peut émerger une remise en cause des principes importants et fondamentaux ou de l'intérêt général, avec une montée des communautarismes ou des corporatismes. On voit bien que l'on ne peut pas porter une justice uniquement à l'échelon local, voire à l'échelon national. Cela nous oblige à nous poser des questions à la fois de notre ancrage local, mais aussi de comment cela s'emboîte dans une dimension plus globale. Je pense que c'est aussi une leçon du rapport à la spatialité.





## Entretien

Tous citoyens, tous égaux ?

Jacques LÉVY et Réjane SÉNAC



**Louis LAFORGE** : Bonjour ou rebonjour, à celles et ceux qui étaient avec nous ce matin. J'espère que vous avez passé un très agréable déjeuner avec vos concitoyens, vos concitoyennes. Avec nos différents intervenants cet après-midi nous allons voir qui est ce citoyen dont nous parlons depuis ce matin. Qui est-il ? D'où vient cette citoyenneté ? Nous allons plonger dans ses origines historiques et juridiques, en compagnie d'Anne-Sophie Chambost qui est professeur d'histoire du droit à l'université Jean Monnet de Saint-Etienne, et Sophie Wahnich, qui est historienne, Directrice de recherche au CNRS en Sciences humaines, et spécialiste de la Révolution française. On va s'intéresser grâce à vous au creuset de la citoyenneté française.

## ÉCHANGE

# Le creuset de la citoyenneté française : aspects historiques et juridiques de la citoyenneté

Anne-Sophie Chambost est historienne du droit à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Sophie Wahnich est Directrice de recherche au CNRS en Sciences humaines, et s'intéresse particulièrement aux phénomènes révolutionnaires, à la civilité politique et à la violence politique.



**Sophie WAHNICH** : La question de la citoyenneté telle qu'elle a été montrée dans les extraits de films, circule beaucoup entre engagement citoyen et société civile citoyenne. La question de la citoyenneté telle que je voulais l'aborder, c'est une question qui n'est ni celle de l'engagement dans des luttes particulières ni la société civile et les institutions civiles, mais vraiment essayer de cerner ce qu'est la citoyenneté politique, qu'est-ce que c'est qu'être un citoyen politique? C'est-à-dire, qu'est-ce que c'est qu'être membre du souverain, vivre libre et l'égal des autres citoyens? Il s'agit d'un titre et d'un honneur de porter ce titre. C'est l'honneur de pouvoir agir dans la fabrique des lois. Être citoyen, c'est être membre du souverain, parce que le souverain, c'est celui qui fabrique les lois, et dans une certaine mesure c'est ce qui appartenait pleinement au roi. Ce transfert de souveraineté, c'est un transfert qui réattribue à l'ensemble des individus d'une société ce qui n'appartenait qu'à un seul. Il s'agit bien de redistribuer d'une manière équitable l'honneur de faire les lois. Cela veut dire quoi? Cela veut dire que l'on a la possibilité de considérer que c'est juste symbolique, et dans ces cas-là, cela ressemble beaucoup à ce qu'on appelle aujourd'hui le souverainisme. C'est-à-dire où la voix du peuple n'existe qu'en ventriloque. Elle n'est jamais là vraiment, elle est là à travers des gens qui la font parler. Cette manière de faire parler la voix des citoyens en ventriloque, cela a été tenté avant la Révolution française par les parlements de justice, qui ont affirmé qu'ils étaient la voix de la nation. En étant la voix de la nation, ils confisquaient cette voix, et la

fausse alliance entre les nobles de robes et le mouvement populaire a été défaite par la réalité des situations. Cette fausse alliance produit le fait que l'on se méfie beaucoup de tous les corps qui peuvent s'attribuer le droit de faire les lois au nom du peuple. La souveraineté ce n'est pas seulement « au nom du peuple », c'est quand les membres du peuple souverain participent pleinement. Participer pleinement cela ne veut pas dire ne pas avoir de représentants, mais c'est avoir la possibilité de constamment contrôler les représentants. C'est une expression qui revient très régulièrement, la question du contrôle démocratique, qui est une manière de fabriquer vraiment les lois. C'est-à-dire les censurer quand elles sont mauvaises et au contraire les faire déployer plus rapidement quand elles sont bonnes. Quels sont les lieux du politique qui permettent d'être pleinement citoyen? Ce sont des lieux qui ne naissent pas tous avec la Révolution française, et certains d'entre eux sont un préalable à l'événement des états généraux. C'est le cas par exemple, des Assemblées de quartier ou de villages, que l'on va aussi appeler « Assemblées primaires », où l'on va élire les députés aux états généraux. Ce sont des Assemblées que les gens ont l'habitude de fréquenter pour d'autres raisons : pour distribuer la charité, pour pouvoir décider de l'organisation du travail. Pour pouvoir décider de toutes sortes de choses importantes qui vont se politiser d'une manière extrêmement rapide grâce aux cahiers de doléance et grâce aux événements qui se déploient avec les états généraux. C'est le cas à Paris avec les districts, qui sont 90 en 1789.

C'est dans ces lieux que l'on discute de tout ce qui se passe à Versailles. Il y a des soldats, qui s'appellent les membres de la garde française, qui font le va-et-vient entre le district et Versailles. Ils sont très au courant, parce que ces soldats qui appartiennent au menu peuple sont des soldats qui vont être en même temps des porte-paroles et qui vont raconter ce qui se passe. Ce qui fait que les districts parisiens sont très au fait de ce qui se passe à Versailles. Ce sont eux qui, régulièrement, donnent l'alerte sur les événements qui apparaissent dangereux et qui décident d'aller prendre les armes chez les armuriers aux invalides, et qui essaient également de les détacher de la fidélité au roi pour les attacher à la fidélité à l'Assemblée nationale constituante, qui s'est déclarée peu de temps auparavant. Il y a là quelque chose d'extrêmement important, parce que c'est un lieu d'organisation. Dans ce lieu d'organisation et de décision, il va y avoir des conflits, qui ne se résolvent pas facilement parce qu'il y a un certain nombre des gens qui sont plutôt déjà favorables au souverainisme et d'autres qui sont favorables à la souveraineté.





Les débats sont très violents, y compris au moment où il s'agit de distribuer les armes au moment de la prise de la Bastille, et où le menu peuple n'est pas d'accord pour donner toutes les armes aux plus riches, ni d'accord pour être dirigé simplement par les plus riches. Cela, ce sont les Assemblées primaires.

Elles sont tellement tumultueuses et tellement importantes qu'elles inquiètent l'Assemblée nationale, qui va réduire de moitié leur nombre quand il va s'agir de sections, qui ne seront plus que 48 sections. Cela reste quand même un lieu où les gens peuvent aller tous les jours, on peut participer à l'ensemble des délibérations, et on a toute une série de responsabilités pour pouvoir faire en sorte que la cité s'organise avec chacun de ceux qui souhaitent participer. Ce n'est pas considéré comme suffisant, parce qu'il y a toujours des opinions, et c'est toujours conflictuel. On considère que pour élaborer les opinions, il faut des lieux, des politiques qui soient liées aux sensibilités de groupes, qui sont différents.

C'est la sensibilité de groupes différents, qui va fabriquer ce que l'on appelle les clubs. Les clubs, ce sont des lieux où l'on va défendre certaines opinions plutôt que d'autres. Parfois, il n'y a pas d'écarts forts

entre les clubs, mais parfois oui, il y a des écarts qui sont extrêmement importants. Celui que vous connaissez le mieux, c'est le club des Jacobins, qui est en fait le club des Bretons, qui sont les plus têtus. C'est une réputation qui n'est pas fautive. Ils sont têtus parce qu'ils ont l'expérience de Rennes où l'on a tiré sur le menu peuple au lieu de le protéger, et donc ils n'ont aucune illusion sur la question des liens possibles avec l'aristocratie. Ces clubs sont les lieux où l'on mûrit les opinions, mais où le débat est extrêmement important pour élaborer des propositions de loi, et faire des lois à l'Assemblée.

C'est un lieu de contact entre des citoyens qui sont à l'Assemblée et des citoyens qui ne sont pas à l'Assemblée. Une fois que les lois sont faites, il faut les populariser. Le dernier lieu qui va s'inventer est vraiment important pour pouvoir mener la vie politique, c'est le lieu des sociétés fraternelles délibérantes, qui portent toutes des noms étonnants et magnifiques : société des patriotes des deux sexes, société fraternelle amie de la constitution. Toutes sortes de lieux qui existent sur tout le territoire, et qui sont les lieux où l'on considère qu'il va falloir s'informer, se former et discuter de la loi. Il ne s'agit pas simplement de pouvoir élaborer les lois, il s'agit aussi de pouvoir

avoir une opinion sur les lois quand elles ont été faites, pour pouvoir éventuellement les censurer. Cela veut dire : pouvoir dire si l'on trouve que la loi est bonne ou mauvaise.

Pour que tous ces lieux puissent avoir une existence politique réelle, il faut que des liens soient instaurés de manière forte avec l'Assemblée nationale, qui reste le lieu de la fabrication de la loi. Les législateurs sont même, pour un certain nombre de citoyens, des êtres eux-mêmes sanctifiés. Mais cette sainteté supposée du législateur n'empêche pas qu'il faille le surveiller, sinon il chute dans quelque chose qui ne serait justement pas la sainteté. Pour le surveiller, il faut lui dire quand on est content et quand on est mécontent. Il y a un va-et-vient régulier d'adresses et de pétitions qui sont envoyées à l'Assemblée nationale, et de documents qui sont envoyés ensuite dans toutes les municipalités et dans toutes les sections par l'Assemblée à l'ensemble des citoyens, et qui sont placardés.

Le va-et-vient maintient le lien avec le pays, c'est très important. Il se trouve que dans la période des années 1790, un certain nombre de députés sont déjà fatigués d'écouter ce qu'ont à dire les citoyens. Ils proposent qu'au lieu d'avoir la lecture des adresses et pétitions en début de chaque séance de l'Assemblée nationale, on rassemble l'ensemble des adresses et pétitions le samedi matin. Vous pouvez imaginer ce qui se passe dans ce cas-là, elles sont écoutées par une Assemblée clairsemée. Pour les députés qui ne seraient pas d'accord, ce serait une manière de ne pas respecter la majesté du peuple souverain. Ceux qui sont pour ramener tout cela le samedi matin sont le côté droit, et ceux qui sont contre sont le côté gauche.

**Anne-Sophie CHAMBOST** : Je vais parler du point de vue du droit à partir d'un texte important, qui est celui de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est un texte du 26 août 1789. Pourquoi on adopte ce texte ? La révolution, qui commence à Versailles, et qui est d'abord une révolution d'Assemblée, avec le transfert de la souveraineté du roi à la nation, abat toutes les structures politiques et sociales de l'ancien régime, c'est-à-dire tout ce qui est avant la révolution.

Tout cela est détruit rapidement, l'ancien régime était dans un état de délabrement tel que, comme un fruit trop mûr, il est tombé extrêmement rapidement, et du coup, il faudra reconstruire. Les députés, dans une forme de bras de fer engagé contre le roi, ont prêté le serment le 20 juin 1789 de ne pas se séparer tant qu'ils n'auront pas donné une constitution à la France. Comme ce travail risque bien d'être très long, et que l'on ne sait pas quelles seront la réaction du roi et sa capacité de riposte, les députés décident de se doter d'un texte de principe. Des principes sur lesquels il ne sera pas possible de revenir, puisque c'est une déclaration qui rendra publics les droits inhérents à l'homme. Un texte de principe, de combat, et qui est aussi censé préparer la future Constitution. Il est décidé le matin du 4 août, et dans la soirée on proclamera l'abolition des privilèges. On décide que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen aura vocation à être placée à la tête de la Constitution. La France n'est pas la seule à le faire, simplement ce texte n'est pas spécifiquement français, mais a une vocation générale. C'est un texte qui est écrit pour l'homme en général et pas pour le français en particulier, et pour toutes les sociétés qui ont vocation à se libérer, comme le fait la société française.





Qu'est-ce que l'on met dans ce texte ? Est-ce que l'on n'y met que des droits ou est-ce que l'on y met des devoirs ? La question s'est posée d'emblée. Il y a eu des débats à l'Assemblée, et dans le contexte de libération, il n'est pas apparu opportun de poser d'emblée des limites aux droits de l'homme. L'exemple le plus fameux est l'article 4, qui pose le principe de la liberté et qui définit que la liberté s'arrête là où commence la liberté des autres. Sur le contenu et pour faire le lien avec la question politique de la citoyenneté, il y a trois articles sur lesquels j'attire plus particulièrement votre attention dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce sont les 3, 6 et 16 qui sont bien connus des étudiants en droit. L'article 3 pose le principe de la souveraineté nationale, c'est la nation qui est le souverain.

C'est l'essence de la souveraineté, qui réside essentiellement dans la nation. Le principe de la souveraineté réside dans la nation, mais en revanche l'individu, le corps qui va exercer cette souveraineté, cela suggère que la nation ne va pas exercer elle-même le pouvoir qui est le sien. Pour cela, il y a des institutions qui vont travailler au nom de la nation, qui seront définies et organisées dans la future constitution. L'article 6 comporte deux éléments importants, c'est que la loi est l'expression de la volonté générale. C'est l'expression inspirée par Rousseau, qui est un des maîtres à penser d'une grande partie de l'Assemblée. Ce n'est donc plus le fruit de la volonté d'un seul, comme c'était le cas avant la révolution. Désormais, la loi est le fruit des délibérations. Le deuxième alinéa dispose que la loi sera faite soit par les citoyens eux-mêmes, soit par leurs représentants. C'est important parce que la déclaration ne répond pas à la question en fait, tout tient à la conjonction de coordination. Ce qui répondra

à la question de savoir qui fera la loi, c'est la Constitution. Pour l'instant, on se contente de poser un principe extrêmement important politiquement. L'article 16 dispose que « *toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée garantis n'ont point de constitution* ». Là, il y a deux choses, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen se justifie en quelque sorte elle-même pour qu'il y ait une constitution il faut un peuple libre dont les droits sont garantis, et la séparation des pouvoirs.

La question qui se pose est celle de la nature de ce texte, quel est son statut ? Je vous l'ai dit au départ, c'est un texte de principe. La révolution commence à peine, on ne sait pas exactement où elle mènera, et il faut se fixer un objectif. Est-ce que ce texte n'a pas une valeur juridique ?

Le 4 août, il a été décidé que la Déclaration soit à la tête de la Constitution, pas dans la constitution elle-même. Quand vous regardez la Constitution qui sera finalement adoptée en 1791, il a fallu beaucoup de temps pour la rédiger. Pendant ces 2 années et demi, la Déclaration a été finalement le seul vrai texte de référence, et elle a acquis cette espèce de valeur sacrée qu'elle a conservée par la suite. Alors que le 4 août on avait dit que possiblement on réformerait la Déclaration une fois que la Constitution serait adoptée, finalement on ne va pas la changer, on va la garder telle qu'elle est.

On la place à la tête de la Constitution, et finalement c'est à la fois une force et une faiblesse.



C'est une faiblesse parce que cela ne lui confère pas une valeur constitutionnelle. J'en veux pour preuve le fait que pour que les droits inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen acquièrent le statut de droit positif, il faut les reprendre dans le titre premier de la Constitution de 1991. Cela renvoie la Déclaration finalement à sa nature de texte de principe, le droit positif se trouve lui dans la Constitution. On peut dire que c'est une faiblesse. En même temps c'est une force, parce que dans l'histoire c'est ce qui va sauver finalement la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La première constitution française ne va pas tenir un an.

Le 10 août 1792, le régime de monarchie constitutionnelle va s'effondrer – la France est alors en guerre – et la Constitution est abrogée, elle n'a plus de force juridique. D'ailleurs, on convoque une convention qui sera élue au suffrage universel pour établir une nouvelle constitution. Pendant quelque temps, on va un peu oublier la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en droit, et quand même c'est un texte qui reste une référence pendant tout le 19e siècle. À partir de 1852, dans la Constitution du Second Empire, il est fait référence à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Puis dans le préambule de la constitution de 46, puis dans celle de 1958. Il a fallu attendre une décision du Conseil constitutionnel de 1971 pour que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen intègre le globe de constitutionnalité.

C'est-à-dire que le Conseil constitutionnel, quand il doit juger de la valeur d'une loi, se réfère à une constitution, mais il peut se référer aussi à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il aura fallu tout ce temps pour que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen acquière une véritable valeur juridique. Pourquoi tout ce temps? Il aura fallu tout ce temps pour désacraliser la loi. Pour les révolutionnaires et les générations qui vont suivre, la loi est l'expression de la volonté générale, qui n'est pas censée errer. Il faudra attendre le début du 20e siècle pour que l'on admette que la loi peut errer, et que du coup il faut une instance qui soit là pour éventuellement juger de la valeur des lois. C'est comme ça que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en plus de sa force symbolique, va avoir une valeur juridique.

**Sophie WAHNICH** : Je ne crois pas que la Déclaration des droits ait une valeur seulement symbolique, elle a déjà une valeur normative sur le droit. Une valeur normative qui ne déroge pas tant que cela les constituants. C'est-à-dire qu'ils font des lois qui sont en contradiction complète avec la Déclaration des droits, mais du point de vue du souverain populaire et du côté gauche de l'Assemblée, la valeur normative peut être utilisée, réclamée, annoncée. Elle va constamment être présente pour pouvoir se donner le courage de maintenir l'insurrection.



Cette Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est ce qui donne une forme possible à l'insurrection, qui est annoncée par les sociétés politiques et par les sociétés fraternelles. À un moment précis, les constituants ont décidé qu'il y aurait une citoyenneté passive à la fois pour les plus pauvres, pour les femmes et les étrangers qui ne sont pas suffisamment riches pour pouvoir appartenir à l'espace contrôlé par l'argent que l'on va pouvoir payer pour les impôts. Ces constituants ne veulent pas donner la parole pétitionnaire à chacun, et on affirme que les droits de pétition et d'affichage sont réservés aux citoyens actifs. Dans ce cadre-là, il y a deux jours de débats intenses dans Paris, dans toutes les sociétés politiques pour savoir s'il est légitime ou non, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de ne pas donner ce libre droit de pétition et d'affichage à tous les citoyens.

Le citoyen Nicoleau, de la section de la Croix rouge, défend l'idée d'un peuple véritable, souverain, et législateur suprême, qu'aucune autorité ne peut priver du droit d'opiner, de délibérer, de voter, et par conséquent de faire connaître par des pétitions le résultat de leurs délibérations, les objets et motifs de leurs vœux. Il achève sa présentation en affirmant qu'il espère que les Français ne se trouvent pas dans la fâcheuse nécessité de suivre l'exemple des Romains et d'user contre les mandataires, non du droit humble et modeste de pétition qu'on a cherché à leur ravir, mais du droit imposant et terrible de résistance à l'oppression, conformément à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce qui fait qu'il y a bien quelque chose qui joue dans la société, et qui donne des armes qui ne sont pas que symboliques.

Parce que se référer à l'article 2, c'est se référer effectivement à ce qui a été présenté comme la loi des lois. Évidemment, il n'y a pas de loi effective, s'il n'y a pas des acteurs pour effectivement défendre leur effectivité. Il va y avoir constamment une bataille entre ceux qui veulent confisquer le pouvoir souverain et ceux qui ne veulent pas le laisser disparaître de leur pouvoir. En conséquence, cette Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au moment où il y a la possibilité de réviser la constitution, on est dans la conviction qu'après la fuite du roi et après une forme d'amnistie qui fabrique une opacité sur ce qui s'est passé dans ce combat entre le peuple et sa propre Assemblée, on n'ose pas toucher à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

On n'ose pas y toucher parce que l'on sait que les enfants apprennent à lire dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et que les gens connaissent la prosodie du texte, et qu'ils y sont attachés comme à un texte sacré, et qu'il y a là des lois d'un autre type. On craint des émeutes, donc on n'y touche pas. De ce point de vue là, c'est un texte qui est popularisé comme outil juridique pour pouvoir légitimer toutes les interventions du souverain populaire lorsque les législateurs ne font pas ce qu'il faut.

**Anne-Sophie CHAMBOST** : Je suis d'accord sur le caractère normatif de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais pas sur son caractère juridique. Est-ce qu'elle a un caractère juridiquement obligatoire ? Rien n'est moins sûr pour les députés eux-mêmes. Cela nous ramène finalement aux mandats dont les députés s'estiment investis. C'est-à-dire que leur mandat n'est pas un mandat impératif, mais un mandat représentatif.

Un petit exemple à propos justement de la question de la citoyenneté et du vote. Assez vite lors des débats constituants, se pose la question de savoir si tout le monde pourra voter ou pas. L'idée qui s'impose c'est d'établir le critère du cens, comme vous l'avez dit. C'est-à-dire qu'il faut payer un montant minimum d'impôt pour être électeur, et un niveau supérieur pour être grand électeur. Il y a un député à l'Assemblée qui va s'opposer à cela en particulier, c'est Robespierre. Au début de l'année 1790, il fait un très beau discours où il plaide pour le suffrage universel, et il s'oppose au suffrage censitaire.



Il décrypte tout le montage du suffrage censitaire en s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et il n'arrête pas de dire : « *vos mesures sont inconstitutionnelles et antisociales* ». Cela veut dire que, dans son esprit, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen aurait une nature constitutionnelle. Mais il n'est pas suivi par la majorité des députés, qui considèrent que suffrage doit être censitaire. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que c'est la nation qui est le souverain, et pas le peuple. La nation c'est une entité supérieure aux individus, c'est une entité juridique qui doit nécessairement être représentée.

C'est la nation qui décide par le biais des constituants, qui va pouvoir s'exprimer en son nom. Alors que chez Rousseau, souveraineté populaire, chaque citoyen détient une parcelle de souveraineté, et à ce titre il a un droit à faire valoir. Cette idée fortement inspirée de Rousseau et que Robespierre défend à l'Assemblée nationale, n'est pas entendue dans un premier temps. Elle le sera par la suite avec la convention.

**Sophie WAHNICH** : La question du discours des juristes sur les débuts de la révolution ne semble pas tenir compte que les choses ne sont pas stabilisées. Du coup, la question ce n'est pas qui a raison et qui a tort, c'est de voir quelle est la composition politique de l'Assemblée, qui est juste la représentation de la nation. Dans cette Assemblée, le combat politique fait rage, mais il y a quand même eu le débat sur la Déclaration des droits qui a été fait en Assemblée plénière tellement ce n'était pas possible de produire un texte normatif sans que tout le monde soit partie prenante.

Si vous voulez, la première écriture collective où chaque mot est pesé un par un, sans possibilité de s'y soustraire. C'est-à-dire que vous avez voté ce texte, nous l'avons voté collectivement. L'Assemblée est engagée par le vote de ce texte, ce qui fait qu'il n'y a pas de possibilité de ne pas entendre la légitimité de ceux qui sont minoritaires et contre le suffrage censitaire.

Nous arrivons le 20 juin 1792, peu de temps avant la chute de la monarchie, au moment où on oblige le roi à porter le bonnet rouge, etc. On va arriver en demandant aux députés d'être à la hauteur du serment du jeu de paume, et de ne pas abandonner maintenant que le roi a trahi, leur responsabilité à reconnaître cette trahison et à faire en sorte que le peuple soit réellement le souverain.

**Louis LAFORGE** : Pour avancer dans la discussion et pour saluer nos amis italiens et pour qu'ils comprennent bien l'intensité de cette discussion, pouvez-vous nous dire comment ce texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est devenu en quelque sorte le texte pivot du système politique et juridique français ?

**Anne-Sophie CHAMBOST** : Pivot politique, je pense que l'on est d'accord assez rapidement, mais pivot juridique, relativement tardivement. Il ne faut pas oublier que même si ce texte est sacré, il sera remplacé par d'autres. La constitution de 1793 sera précédée par sa propre déclaration de droit. La constitution de 1795 aura une déclaration de droits et de devoirs. Les thermidoriens, après l'épisode de la terreur dont ils rendront Robespierre assez unilatéralement responsable, faisant oublier qu'ils avaient quand même très largement voté tous les textes qui leur avaient été proposés pendant l'année du gouvernement révolutionnaire.

Des déclarations, il y en a d'autres dans notre histoire constitutionnelle. Mais comme je le disais finalement, c'est à partir de 1852 que l'on réintègre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans notre système juridique. De la part de Napoléon III, en 1852 il s'agit de faire le lien. Napoléon III, comme son oncle, se présente comme une sorte d'héritier de la révolution, et c'est une façon de renvoyer son régime aux origines révolutionnaires de 1789. En 1875 on n'a pas de constitution, on a trois lois constitutionnelles, qui ne sont pas précédées d'une déclaration de droit. Ce qui est intéressant, c'est que les juristes de la IIIe République vont vraiment discuter de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de sa capacité à permettre de juger de la valeur des lois. C'est-à-dire qu'à un moment où la constitution apparaît un peu faible, la doctrine se sert de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme d'un levier pour éventuellement éprouver la valeur des lois adoptées par le législateur.

Comme je le disais, après la Seconde Guerre mondiale, la Constitution de 1946 renvoie dans son préambule à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et idem pour la Constitution de 1958, qui elle, finalement, va au bout de l'idée de pouvoir juger de la valeur des lois, en créant le Conseil constitutionnel. Entre 1958 et 1971, il faudra quand même pas mal de temps pour que le Conseil constitutionnel s'empare de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour en faire un des éléments du socle par lequel il peut juger de la valeur des lois.

**Sophie WAHNICH** : L'intérêt de la Déclaration des droits, c'est cette fameuse résistance à l'oppression. Parce que c'est autour de la résistance à l'oppression que se joue la possibilité pour le citoyen d'être une sorte de veilleur qui alerte. Le fait qu'il n'y ait pas de Conseil constitutionnel pendant toute la période de la Révolution française, c'est parce que l'on ne considère pas qu'il reviendrait à une Assemblée de type parlement d'ancien régime de décider de la valeur des lois, mais que c'est justement un contrôle démocratique qui revient au citoyen. Il faut qu'il ait un levier pour pouvoir le faire, il ne s'agit pas simplement d'avoir des opinions. Ce droit, c'est l'outil qui permet effectivement de légitimer la possibilité de critiquer les lois. C'est vraiment le cœur de ce qui se passe entre 1789 et 1794.

Quand on adopte la Constitution de l'An 3 et la Déclaration des droits de l'An 3, la critique qui va être faite, ce n'est pas simplement la question de la terreur telle qu'elle peut être présentée dans certains films et dans certains livres en tant qu'elle est oppressive et tyrannique. C'est la question de la terreur en tant qu'elle était une période où le peuple était constamment délibérant. Ce qui est souhaité par les thermidoriens, c'est de faire cesser ce scandale d'un peuple constamment délibérant, et en plus qui lit. Il faut arrêter d'être dans ce qu'ils appellent « des nuages philosophiques ». Il y a quelque chose d'une contraction du pouvoir du souverain sur une sorte de professionnalisation des politiques. C'est cette professionnalisation qui fait que l'usage même d'une déclaration des droits n'est plus le même. Parce que la Déclaration des droits et des devoirs de l'An III, cela donne énormément de droits aux hommes politiques, c'est-à-dire à ceux qui sont élus, mais très peu aux citoyens, et beaucoup de devoirs aux citoyens et très peu aux hommes politiques.

On est sur le nœud originel et qui se répète jusqu'à aujourd'hui avec des correctifs qui sont toujours en demi-teinte. Car comme vous le savez, les espaces délibératifs citoyens au sein des municipalités sont souvent extrêmement faibles. Il y a quelque chose qui se joue, et dans la revendication depuis au moins 2008, la revendication de démocratie réelle reconnaîtrait réellement ce pouvoir délibératif et lui donnerait une image constitutionnelle forte. C'est absolument le cas dans la Constitution de 1793 qui, à défaut d'avoir été appliquée, a produit des délibérations extrêmement intéressantes.

Du coup, en réponse aux constituants qui avaient affirmé « *la souveraineté réside essentiellement dans la nation* » il y a quelqu'un comme Saint-Just qui débat sur cette question de la Constitution de 1793, qui affirme que la souveraineté réside dans les communes. Résider dans les communes, cela veut dire que chaque espace de délibération doit trouver des manières d'être associé aux autres espaces de délibération de manière à pouvoir produire effectivement la loi commune. Parce qu'en même temps cette souveraineté reste une et indivisible.

Pourquoi on remet la Déclaration des droits après 45 ? Parce que l'article 1 affirme quelque chose de fondamental, que l'humanité est une. Et qu'après la hiérarchie entre les différents peuples, ethnies et races, il est absolument nécessaire de reconnaître que cette déclaration a valeur normative pourra peut-être éviter que l'on continue à pouvoir dégrader certaines races et certains groupes au profit d'autres. C'est une nécessité liée à ce qui vient de se dérouler de manière terrible sur le sol de l'Europe. Ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'effectivement c'était aussi une manière de congédier la race des seigneurs face aux ignobles du peuple. Il y a quelque chose qui se jouait sur ce mode, dans cette déclaration des droits. Elle est peut-être plus fondatrice de ce point de vue là, que de l'abolition des privilèges.

**Louis LAFORGE** : On n'a pas parlé d'une personnalité importante, parce qu'il y a la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais aussi la Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne. Ce n'est pas seulement pour faire plaisir à Réjane, mais Olympe de Gouges, il faut quand même en parler un peu.

**Anne-Sophie CHAMBOST** : Il faut se rappeler que les femmes sont omniprésentes dès le début de la révolution, elles jouent un rôle absolument décisif. Il faut se rappeler aussi que sans les femmes qui tenaient les salons dans lesquels ces philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont préparé leurs textes, aucune des idées de la révolution n'aurait eu un tel éclat.

Olympe de Gouges, elle se sert en fait des avancées de la révolution pour essayer de les faire jouer en faveur des femmes, en rappelant le rôle que les femmes ont tenu dans les événements révolutionnaires. Elle va détourner la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et en 1791, au moment où est adoptée la Constitution à la tête de laquelle sera mise la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle propose un texte qui est la Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne. Elle reprend les formules et elle les adapte. Elle dit : « puisque la femme peut monter sur l'échafaud, elle doit bien pouvoir voter », elle finira effectivement sur la guillotine.

Théroigne de Méricourt a été une des organisatrices de ce club, c'est aussi une de ces femmes très puissantes qui ont essayé de faire avancer le statut de la femme à cette époque-là. Elle, elle finira dans un asile. Globalement ces femmes-là préparent le terrain. En 1848, d'autres femmes essaieront là aussi de faire avancer la place de la femme sur la scène publique, mais la femme est toujours renvoyée à la sphère domestique. Il faudra attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les femmes commencent à être reconnues.

**Sophie WAHNICH** : Les femmes dans les Assemblées de villages, quand elles étaient veuves, elles participaient à part entière. Il n'y avait donc pas d'impossibilité liée au sexe de participer à part entière à une Assemblée . Les femmes prennent leur place dans la révolution au même titre que les pauvres et les étrangers qui n'appartiennent pas à ce corps d'électeurs à cause du suffrage censitaire. Elles fabriquent des clubs de femmes, et il y a toute une série de choses qui sont déjà inventées. Ce n'est pas un combat contre les hommes, mais un combat contre l'exclusivité masculine.



# CONFÉRENCE

## L'expression démocratique contemporaine à la lumière de la Révolution française

Sophie Wahnich

**Sophie WAHNICH** : Je vais essayer de balayer un certain nombre de choses pour montrer comment l'imaginaire de la Révolution française a été très présent dans l'événement « gilets jaunes ». C'est un événement qui est à la fois en cours, et qui a déjà une histoire, parce qu'une année pleine bientôt, et que cette histoire on peut commencer à tenter de la décrypter.

L'image suivante est très classique et apparaît comme étant celle de gilets jaunes, mais c'est une image que l'on aurait pu voir aussi bien dans les manifestations en faveur de la « France Insoumise » que dans les manifestations de la « Manif pour tous ». Ce qui veut dire que le bonnet rouge, le drapeau tricolore ne sont pas des symboles simplement révolutionnaires, mais des symboles républicains. Ce sont des symboles du ralliement, et c'est une conception de la Marianne, qui est ambiguë entre la Marianne qui mène le combat démocratique et la Marianne plutôt sage qui est celle de la concorde. Ici ce sont plutôt des Mariannes qui mènent le combat, mais vous savez bien que le mouvement des gilets jaunes n'a pas voulu déclarer une couleur politique au sens politicien du terme, qu'il y avait une capacité pour des gens qui n'avaient pas les mêmes sensibilités politiques, de pouvoir se parler.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire reconstituer dans l'espace des ronds-points comme dans l'espace des manifestations, ce que j'ai appelé tout à l'heure « les Assemblées primaires », où toutes les opinions sont représentées.

La symbolique qui est à l'œuvre est au démarrage ambiguë. La statue de la Liberté ici c'est pareil, cela ne renvoie pas au côté gauche ni au côté droit, on peut considérer qu'il y a quelque chose qui est d'un autre ordre. Il n'empêche que les différents symboles sont réinvestis avec une expérience récente. On a beaucoup dit que les gilets jaunes étaient neufs en politique, que c'était la première fois qu'ils participaient à des événements d'espace public. C'est en partie faux, et les bonnets rouges renvoient à d'autres manifestations qui ont eu lieu auparavant. Avec l'ambiguïté du rouge, qui renvoie aussi au bonnet phrygien, mais qui renvoie à l'ambiguïté des combats également sur des enjeux d'automobilistes pour le coût exorbitant de certaines voies de passage dans l'ouest de la France.

En ce qui concerne les Mariannes qui sont au-dessus, on est dans quelque chose d'assez intéressant, parce que ces Mariannes au combat sont de trois couleurs : une rousse, une brune, une black. Ces Mariannes au combat font face à la police, au maintien de l'ordre, et elles se présentent comme des figures républicaines. Cela, c'est pour les symboles les plus classiques, qui sont des symboles d'unions.

Ensuite, il y a des symboles qui déjà témoignent d'une certaine manière de réinvestir l'histoire. Peut-être qu'il y a quelque chose de tout à fait singulier dans ce mouvement, c'est que l'histoire, plus que les outils théoriques, a été réinvestie, et qu'elle a fourni toutes sortes d'éléments pour comprendre ce que l'on était en train de faire, et même décider de la manière dont on allait agir. Ce 1789 – 2018-2019, on n'est pas dans un phénomène commémoratif, mais dans un phénomène que l'on espère analogique. C'est-à-dire que l'ensemble des acteurs qui ont fait usage de la Révolution française pendant la période de ces premières manifestations, étaient dans la logique de rouvrir la Révolution française pour se donner du courage et une exemplarité. Pour aussi raconter que la démocratie avait bien existé dans ce pays

et que l'on pouvait la revisiter avec cette figure du peuple souverain. De ce fait, on a une série d'éléments qui vont produire des énoncés qui permettent d'évoquer différents moments de la révolution. Jeu de mots sur l'année 2019 « *que de bonnes révolutions* », à la place de « résolutions ». Mais aussi à Nantes, l'affichage d'un énoncé des Saint-Just : « *un peuple n'a qu'un seul ennemi dangereux, son gouvernement* ».

Nous sommes là dans différentes manières de revisiter, qui conduisent à regarder la Révolution française soit dans une version qui est relativement sage, soit dans une version qui est beaucoup plus radicale, voire beaucoup plus violente. Le 14 juillet 1789, des casseurs saccagent un monument historique, en écho à tout le discours qui a été tenu sur l'Arc de Triomphe. C'est une manière de dire que la prise de la Bastille, telle qu'elle a eu lieu en 1789, aurait pu produire les mêmes commentaires. Il y a là un espèce d'oubli, d'autant plus qu'en fait il n'y a pas eu de véritables saccages, le patrimoine n'ayant subi aucun dommage.

Enfin, il y a une lutte entre différentes dates, et cet autre graffiti : « *mai 68 on s'en fout, on veut 1793* », sur lequel j'aimerais m'arrêter. J'ai montré cela à un collègue grec, qui m'a dit : « mais qu'est-ce que cela veut dire, ils veulent la dictature ? » car 1793, chez lui comme chez beaucoup de gens, est associé à l'idée de la tyrannie du Comité de salut public et du Comité de sûreté générale, et pas du tout à cet espace délibératif constant. On se retrouve dans la lecture que l'on peut faire d'un tel énoncé sur deux versants. Le versant qui veut dire que 1793, nous serons enfin vraiment le peuple souverain, ou enfin on a la possibilité d'imposer d'une manière quasi despotique la possibilité de faire advenir ce peuple souverain.

Ici vous avez une photo où il a sur son gilet l'article 35 de la Déclaration des droits. C'est extrêmement important parce que c'est l'article qui permet de dire : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* ». C'est le seul endroit où il y a le mot « devoir » dans la Déclaration de 1793, et cet article 35 c'est quelque chose qui est présent dès le début du mouvement des gilets jaunes. À ma grande surprise, parce que je prenais les choses à la volée et pas toujours dans

l'ordre où elles apparaissaient. Aujourd'hui, il y a un site qui s'appelle « plein le dos », qui est un site de récolte et de mémorialisation des énoncés qui ont été inscrits sur les gilets, et qui permet de repérer ce qui a été vu dans les manifestations pour chacun des actes, dans différentes régions françaises. Dans ce panorama on voit que tous ces énoncés sur la révolution sont présents dès le début. Cet article 35 est d'autant plus important qu'il témoigne de la volonté de s'inscrire dans cette Déclaration de 1793 qui magnifie le droit de résistance à l'oppression. Ceci en faisant de chacun des citoyens le veilleur de ceux qui vont potentiellement risquer de détruire les droits tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des droits. Il se trouve que des associations se sont appelées comme telles, et ont joué un rôle à l'articulation du politique et du juridique, et en particulier dans le désir de produire un dossier pour le tribunal pénal international.

Lieu et dramaturgie : il ne s'agit pas simplement de faire des références ponctuelles, mais de se raconter l'histoire que l'on est en train de vivre en utilisant l'histoire telle qu'elle a eu lieu. C'est en particulier le cas, lorsque Versailles a été protégé par la police. D'une manière assez symbolique, les porte-parole des gilets jaunes ont décidé de répéter le serment du jeu de paume, avec une conscience assez forte qu'il fallait finalement produire une sorte d'outil, qui permette au groupe de ne pas se dissoudre, qui permette aux gilets jaunes de ne pas se décourager. En conséquence, il y a cette capacité à produire une mise en scène où la prise de parole se fait devant ces tableaux où on voit la circulation entre l'image du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'image contemporaine.

Ici c'est la marche des femmes, qui renvoie à la marche des femmes des 4 et 5 octobre 1789, où les femmes sont allées chercher le roi, la reine et le dauphin, le boulanger, la boulangère et le petit mitron. Mais aussi réclamer que les fameux décrets d'août qui ont été évoqués tout à l'heure : abolition des privilèges et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen soient ratifiées par le roi. Entre le moment où ils ont été votés par l'Assemblée et le moment de leur ratification, le temps s'écoule. On craint que le roi ne ratifie pas cette déclaration, et que l'on retourne en arrière, c'est pour dire à quel point elle est investie. Choisir de faire cette marche des femmes, c'est une manière à la fois de remettre en scène le rôle des femmes, et de réaffirmer la possibilité de le rendre visible.

Ici on a concaténé deux événements, parce qu'il manquait la prise de la Bastille, donc on a choisi le lieu symbolique de prise de la Bastille.

Ensuite on a la dramaturgie la plus inquiétante, celle qui produit le plus d'effroi rétrospectif pour la Révolution française, qui est celle de la guillotine. Effroi rétrospectif aujourd'hui concentré sur la Révolution française, alors que l'on a continué à exécuter des gens avec des guillotines très tardivement dans ce pays.

Ici, toujours dans la dramaturgie, « *Macron, rendez-vous à Varennes* », et la possibilité de réinvestir l'arrestation d'un nouveau monarque en évoquant Varennes, et des guillotines en effigie. Elles ont une double fonction : on se dit que l'effigie, c'est à la fois inquiétant parce que l'on se dit que peut-être on va passer à l'action réelle, mais l'effigie c'est plutôt une fonction de désamorçage, c'est comme le carnaval. Il y a quelque chose qui se fait en effigie et cela a été fait. Il y a la possibilité surtout de montrer ce qu'un chercheur américain, Scott, appelle « le texte caché des dominés ». C'est ce que l'on ne raconte pas devant les puissants, parce que l'on prendrait trop de risques.



Dans des périodes de mouvement, ce texte va sortir sur l'arène publique, et ces gestes en effigie produisent la possibilité de faire passer le fantasme dans une réalité de petite envergure, ce qui évite de la faire passer dans une réalité de plus grande envergure. Ensuite, il y a toute une série de choses qui sont des énoncés qui permettent de comprendre ce fameux texte caché. Ces énoncés proliférants n'ont pas tous été inventés dans l'événement même, mais sont plutôt produits dans l'espace public dans l'événement même. C'est ce que l'on se raconte quand on n'est pas contents, mais qu'on ne le dit pas à n'importe qui. Désormais, on est dans la possibilité de le dire dans les manifestations, et on est là dans quelque chose d'extrêmement important : l'État est notre serviteur, et nous n'avons pas à en être les esclaves. Vous allez me dire que ce n'est pas un énoncé révolutionnaire.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, un juriste écrit *Les soupirs de la France esclave*, c'est-à-dire les soupirs d'une France qui vit sous le despotisme, sous la tyrannie. Cette notion d'esclavage est réinvestie avec l'ambiguïté de ce que cela peut vouloir dire de se sentir à nouveau esclave et pas simplement salarié libre. C'est-à-dire, tellement contraint que l'on n'a pas vraiment la possibilité de choisir quoi que ce soit. On a ici un énoncé à plusieurs référents, qui est extrêmement intéressant. On a bien sûr parlé des doléances, on a quelque chose qui est extrêmement précis sur cette affaire. Parce que l'on oublie que « doléance » cela vient de deuil, et que c'est effectivement la même racine que « condoléance ». Quand on écrit ses doléances, c'est pour exprimer ses douleurs, douleurs de deuil. « Condoléances », cela renvoie à la nécessité de faire savoir sa douleur et de faire savoir que l'on est dans une période de deuil. Mais toujours est-il que « condoléances, Monsieur Macron, vous n'êtes plus Président » : on a un mélange entre l'espérance et le deuil.

« *Macron, traître, le peuple a faim !* » : on est là dans la question du complot de famine, qui est à la veille de la révolution un des points extrêmement importants. Effectivement, si le peuple a faim, ce n'est pas parce que l'on manque de grains, mais parce que les grands de ce monde décident d'affamer le peuple. Nous avons à ce moment-là des placards extrêmement importants où on explique que du temps de Henri IV on avait un roi, qui s'occupait en période de disette de nourrir son peuple. On a eu un roi encore sous Louis XIV, mais que

désormais on n'a plus de roi, parce que le roi c'était « marchand de grains ». Quand il s'agit de complot de famine et de trahison, c'est en lien tout à fait direct avec l'introduction du libéralisme économique, et le fait que l'introduction de ce libéralisme a eu pour effet immédiat de produire des disettes sur les marchés. Parce que le grain a été stocké plutôt que de le laisser circuler, de manière à ce que les cours puissent monter. Pour faire monter le cours du blé, il est nécessaire de tricher avec le libéralisme économique, tout en étant apparemment dans les règles.

On pourrait comme cela multiplier les images qui montrent à quel point la révolution a été investie de différentes manières. Ce qui me paraît intéressant, c'est que cette révolution investie par les gilets jaunes a été investie auparavant par d'autres. En France, les Français n'avaient pas voulu la mort du roi, et ils aimaient finalement les régimes qui avaient une certaine verticalité, qui malheureusement était rare. Ils aspiraient à un régime qui soit à nouveau occupé de manière ferme. Il y a quelque chose qui a été donné par le président lui-même pour pouvoir expliquer que l'imaginaire de cette trahison a été produit dans un contexte où des mythes sur la révolution ont circulé.

Ce qui me paraît important c'est de savoir que la question révolutionnaire n'est pas seulement portée par le texte caché qui serait un texte caché de républicain, qu'il soit de gauche ou de droite, ni même par une radicalité qui s'est identifiée à 1793. Elle est aussi portée par des gens d'extrême droite. Aujourd'hui, le paradoxe de l'imaginaire de la révolution, c'est que c'est un imaginaire qui est devenu justement mythique au point que chacun puisse projeter sur l'événement ce qui l'arrange. Il y a quelque chose-là qui pose des questions importantes sur le fait que l'enseignement de la Révolution française n'a fait que dépérir depuis les années 80.



# TABLE RONDE

## Une vision européenne : être citoyen d'Europe, citoyen européen ?

**Davide Rigallo, et Laura Gaudenzi sont secrétaire et secrétaire adjointe de l'AICCRE - Eric Carpano est professeur en droit public à l'Université Jean Moulin - Lyon III - Anne-Laure Chalet est administratrice territoriale et Directrice générale adjointe Famille et Solidarités – Inès Messner, Eva Reynaud, Jeanne Tournayre participent au Service Civique Communal de Caluire et Cuire - Véronica Cavallo et Nicole Cannata sont étudiantes à l'Université de Nichelino.**

**Louis LAFORGE** : C'est une deuxième partie d'après-midi passionnante qui s'annonce. Passionnante et franco-italienne. Nous allons nous intéresser à la citoyenneté en Europe et essayer de répondre à cette question : quelle réalité pour la citoyenneté européenne ? Pour cette table ronde, nous allons accueillir des spécialistes français, mais aussi italiens, parce que la ville de Caluire et Cuire est jumelée depuis 2006 avec la commune de Nichelino, qui est située dans la banlieue de Turin. Je salue tous ceux qui ont franchi les Alpes. Je précise que c'est grâce à la Commission européenne que vous êtes ici, puisque le dossier de candidature de la ville de Caluire et Cuire a été retenu, et une subvention a été délivrée. Votre présence ici est très concrète, merci d'être avec nous.

Je vous présente nos intervenants pour cette belle table ronde. Éric Carpano, qui est professeur de droit européen à l'Université - Jean Moulin Lyon 3, et qui dirige le centre d'études européennes. Davide Rigallo, vous êtes le secrétaire de l'AICCRE, l'Association italienne auprès du conseil des communes et régions d'Europe. À vos côtés, Laura Gaudenzi, vous êtes la secrétaire adjointe de cette association dont le Siège est à Rome, mais qui est présente sur l'ensemble du territoire italien. Avec nous également Anne-Laure Chalet, vous êtes administratrice territoriale à la ville de Caluire et Cuire, et chargée de la mission stratégique égalité entre les hommes et les femmes. Et vous qui faites votre service civique à Caluire et Cuire et à Nichelino, Eva, Jeanne, Inès, Veronica et Nicole, grâce à vous on va aborder la question de la citoyenneté en Europe en présentant et en comparant des exemples de citoyenneté de chaque côté de la frontière.

Tout d'abord, Éric, j'aimerais que vous nous expliquiez qui nous sommes, qui sont ces citoyens d'Europe, quel est leur statut ? L'Europe n'est pas un État, donc qui sommes-nous ?

**Éric CARPANO** : Merci, vaste question. Pour faire assez bref, disons que la citoyenneté européenne, si on l'appréhende dans sa globalité, c'est une citoyenneté qui reste, quand même, pour l'instant encore très largement inachevée, parce qu'elle est partagée entre les États et l'Union européenne. Pour être un citoyen européen, il faut être d'abord un citoyen national. C'est une citoyenneté de superposition, qui vient rajouter des droits par rapport à ceux qui existent, reconnus dans les États. Quels sont ces droits ? Ils sont de deux types : on trouve des droits politiques et des droits plus attachés à la construction européenne, qui sont des droits de libre circulation. Des droits politiques d'abord, ce sont des choses que vous avez peut-être tous expérimentées, c'est le droit de participer aux élections européennes. Non seulement en tant que citoyen national, mais également quand on réside dans un autre État de l'Union européenne. La possibilité pour un italien de voter aux élections européennes lorsqu'il réside en France, ou la possibilité pour un résident italien en France de participer aux élections communales, voire même d'être élu sur une liste municipale. C'est un droit, et c'est la première limite, qui est assez peu utilisée. D'abord le droit général de participation des citoyens européens aux élections européennes, on a un taux d'abstention qui est relativement élevé, 49 % en France. Le taux moyen en Europe est de 57 % d'abstention, et dans les nouveaux États comme la Croatie, on est même monté jusqu'à 68 % d'abstention aux dernières élections européennes.

**Louis LAFORGE** : En Italie c'est combien l'abstention aux élections européennes ?

**Éric CARPANO** : Je crois que le taux d'abstention pour l'Italie est supérieur à la moyenne européenne. Des droits de participation, qui sont assez peu utilisés finalement. Il y a à peu près 16 millions d'Européens qui résident dans un État qui n'est pas son État d'origine, sur lesquels à peine 18 % participent aux élections européennes ou aux élections municipales. On voit que ceci est très largement inusité. Il y a aussi un autre droit, c'est la possibilité de participer à une initiative citoyenne européenne. La possibilité pour un million de citoyens européens, répartis dans sept États membres de l'Union européenne, de demander à la Commission de prendre position, et le cas échéant, de déposer une proposition d'acte législatif, dans un domaine qui relève de la compétence de l'Union européenne. Là encore, ces initiatives citoyennes sont assez nombreuses, mais assez peu nombreuses dans leur recevabilité, pour des raisons qui tiennent à des conditions très strictes pour les inscrire, et pour inciter la Commission à agir.

À côté de ces droits politiques, il y a des droits de libre circulation. C'est-à-dire, la possibilité pour les citoyens de l'Union européenne de circuler, d'aller s'établir dans un autre État. C'est un droit qui est largement reconnu pour des séjours inférieurs à trois mois. Dès lors que l'on est dans des séjours supérieurs à trois mois, on rentre dans des mouvements d'immigration qui sont plus de nature économique,



puisqu'il faut prouver que l'on est autonome financièrement et que l'on n'est pas une charge pour l'État d'accueil. Si on veut bien réfléchir à la question de la citoyenneté européenne, c'est la question de l'insertion de l'individu dans l'espace public européen.

D'une manière générale, il y a un manque d'identification à l'espace politique européen. Les raisons sont multiples et complexes, l'intégration européenne est une intégration qui est d'abord et avant tout une Europe par l'économie, une Europe de marché. Avant, il y avait une déconnexion très grande entre l'idée de peuples européens et la possibilité d'investir l'espace politique européen.

**Louis LAFORGE** : Elle est jeune, cette Europe.

**Éric CARPANO** : Elle est très jeune, mais pendant très longtemps c'est resté un objet purement économique dont les sujets principaux étaient surtout les entreprises, qui bénéficiaient de cet espace de libre circulation. La réappropriation de l'espace politique européen est relativement récente. Je le vois à l'université, on avait des filières de formation aux études européennes qui sont en perte de vitesse depuis une dizaine d'années. Même chez les jeunes, il y a un désintérêt pour la question européenne. Les raisons sont complexes et diverses.

**Louis LAFORGE** : Elles vont nous le dire, si elles ont ce sentiment-là, nos jeunes du service civique italien et français. Davide Rigallo, vous êtes secrétaire de l'AICCRE, l'association italienne auprès du Conseil des communes et régions d'Europe. C'est un acronyme un peu barbare. À quoi sert cette association ?



**Davide RIGALLO** : Nous représentons les communes et les régions au niveau européen, le Conseil pour les communes et les régions est né en 1952, pour porter au niveau européen des années 50, les problèmes des communes, de la vie locale. Par exemple les jumelages ont été créés par AICCRE. On pensait que la vie locale entre les nations européennes pouvait s'améliorer à travers les échanges.

**Louis LAFORGE** : Et cela fonctionne ?

**Davide RIGALLO** : Cela marche, nous avons un rôle consultatif. Quand on a un rôle consultatif, on n'a pas un rôle délibératif. Les communes, les villes, les départements, les régions, toute la vie locale n'étaient pas considérés par la Commission européenne comme ils devraient l'être, et comme le traité de Lisbonne le prévoit. Il y a un problème de démocratie du pouvoir centralisé de la Commission, et plus encore du Conseil européen. C'est le véritable sujet qui pose problème à la structure européenne et qui pose les limites de la vie locale, et des populations. La nation c'est le pouvoir central, c'est la nation qui souvent ne considère d'une façon juste ce que l'on passe dans la vie de tous les jours.

Pour revenir au thème de cette table ronde, j'ai choisi d'aborder le problème en posant des questions et en essayant d'y répondre. Première question : y a t il une définition de citoyenneté européenne? La réponse est oui. On peut trouver cette définition dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui stipule dans son préambule : *« Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice »*. Selon cette définition, la personne est le sujet principal vers lequel l'Union européenne doit se tourner pour agir. Il s'agit d'un sujet différent de celui de citoyenneté légale. Ce n'est pas l'appartenance juridique à un État qui fait qu'une personne est un citoyen européen.

Cela nous amène à la deuxième question: qu'est-ce qui fait vraiment un citoyen européen? Réponse: les droits fondamentaux que les nations doivent garantir à tous ceux qui vivent sur le territoire de l'Union européenne. Droit à la vie, droit à la liberté et à la sûreté, droit

à l'éducation, droit de se marier et droit de fonder une famille, droit de protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition, droit de non-discrimination, droit d'égalité entre hommes et femmes, droit à une bonne administration... : voilà la citoyenneté européenne. Peu importe si la personne est née hors des frontières de l'Union européenne ou si elle a la citoyenneté légale d'une de ses nations : ces droits doivent être garantis par les États de l'Union européenne à tous ceux qui s'y trouvent.

Troisième et dernière question : en réalité, ces droits sont-ils garantis? Quelle est la valeur réelle de la Charte des droits fondamentaux? Peut-elle imposer le comportement aux nations? A ce propos, il faut rappeler brièvement la voie karstique de l'adoption de ce texte-ci.

Sa première adoption par Parlement, Conseil et Commission Européenne a eu lieu à Nice le 7 décembre 2000. Dans le projet de Constitution de l'Union européenne, la Charte aurait dû être sa deuxième partie. Néanmoins, une fois que ce projet a échoué en 2005, la Charte a dû attendre jusqu'en 2007 pour être reconnue comme ayant force obligatoire pour les nations de l'UE. En réalité, cette valeur importante n'a été réalisée qu'avec le Traité de Lisbonne, qui est entrée en vigueur de 2009. Son article 6 établit juste cela. À partir de cette petite information, il est facile de comprendre que la Charte s'est développée avec des arrêts et des redémarrages, parce que, malgré son importance, elle a rencontré beaucoup de réticences par les nations européennes.

Avec cela, nous sommes arrivés au milieu du problème : ce sont précisément les États, c'est-à-dire les sujets chargés de garantir les droits aux individus, qui continuent de faire obstacle à cet objectif. Trop souvent, en effet, les intérêts des nations sont en conflit avec les droits fondamentaux. Et trop souvent, ces intérêts prévalent sur les personnes. En conclusion, l'avenir de la citoyenneté européenne ne peut que dépendre de cela: que les nations subordonnent leurs intérêts au véritable projet civil et politique de l'Union européenne, c'est-à-dire à la création d'un espace de sécurité, d'égalité et de liberté qui fonctionne pour la personne.

**Louis LAFORGE** : Éric Carpano, cela ne vous étonne pas, ce que vous venez d'entendre ?

**Éric CARPANO** : Non, cela ne m'étonne pas. L'Union européenne c'est une superstructure qui vient se superposer par rapport aux États, qui eux-mêmes sont constitués de sous-entités locales, fédérales, régionales. Chacun a déjà au sein de son propre État des difficultés à assurer une coordination entre les différents niveaux. Si vous voulez rajouter un échelon complémentaire et le faire participer au niveau supra-national, c'est encore plus compliqué. Il existe un Comité des régions au sein de l'Union européenne, dont les pouvoirs sont purement consultatifs comme vous l'avez dit, et qui peuvent être consultés sur certains textes qui peuvent les intéresser. D'une manière générale, la très grande difficulté c'est la question de la représentativité dans l'Union européenne. Le parlement européen, du fait de sa faible légitimité, du fait de la faible participation des peuples européens aux élections européennes, n'est pas non plus en mesure de faire contrepoids à la puissance des États représentés au sein du Conseil. Cela fait beaucoup.

**Louis LAFORGE** : Laura Gaudenzi, je rappelle que vous êtes la secrétaire adjointe de cette association. Vous allez nous parler de la parité entre les femmes et les hommes dans les instances locales et européennes. Est-ce que cette parité est une réalité ou pas ?

**Laura GAUDENZI** : L'égalité des sexes est l'un des principes fondamentaux consacrés dans l'Union européenne, elle constitue un droit fondamental, une valeur commune et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs européens de croissance, d'emploi et de cohésion sociale.

Depuis les années 1970, 13 textes de loi ont été adoptés au niveau européen avec le but de garantir un traitement juste et égal pour les hommes et les femmes dans tous les domaines de leur vie, et tous les gouvernements des États membres sont tenus de mettre en œuvre les directives européennes et de légiférer pour garantir à tous cette égalité. Je me concentrerai principalement sur le droit d'accès à la vie politique, un aspect sur lequel l'AICCRE a beaucoup travaillé au cours des dernières années.

En Italie il existe essentiellement deux lois auxquelles se référer:

- La loi 215 de 2012 qui oblige à insérer dans tous les statuts des municipalités, des provinces et des régions la phrase suivante : *« Afin de surmonter la discrimination existante entre les hommes et les femmes et de déterminer les conditions effectives d'égalité des chances, nous garantissons la présence des deux sexes dans le Conseil et dans les organes collégiaux non élus »*. La loi dit encore que *« dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la présente loi (donc juin 2014), les autorités locales adaptent leurs statuts et règlements à ces dispositions. »*.

- La seconde, c'est la loi 56 de 2014 qui prescrit que *« Dans les conseils municipaux de plus de 3000 habitants, aucun sexe ne peut être représenté à moins de 40%, avec des arrondis arithmétiques »*.

En 2016, la Région Piémont a voulu vérifier si et comment les deux lois avaient été mises en œuvre par les municipalités et a confié à l'AICCRE la tâche d'effectuer un monitoring sur les communes de plus de 3000 habitants, le Piémont en compte 241. Ce monitoring a été mis à jour jusqu'à la fin de 2018.

Comme le Piémont et la région Rhône-Alpes sont des régions limitrophes, il est intéressant de comparer les différentes situations à travers les résultats que je vais vous présenter maintenant.

Six ans après l'entrée en vigueur de la loi 215, seulement 14% des communes piémontaises avaient adapté les statuts, 87% étaient donc en infraction.

En ce qui concerne l'autre loi dans 82% des municipalités, la représentation des deux sexes était adéquate. Pour les 18% restants, des procédures ont été lancées pour obliger les maires à se conformer à la loi.

Ces données montrent que, même dans une vaste région comme le Piémont, une région riche en histoire et en civilisation démocratique, située au cœur de l'Europe, il n'est pas facile d'atteindre pleinement les objectifs vivement défendus et poursuivis par l'Europe.

La Charte Européenne sur l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale a été rédigée en 2005-2006 dans le cadre d'un projet mené à bien par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, pour lequel je travaille et, après 14 ans, les objectifs sont encore loin d'être atteints. Les raisons sont principalement culturelles, les lois peuvent donner une bonne orientation, mais si on n'insiste pas pour l'emporter sur les modèles culturels consolidés, le chemin sera encore long.

Entre-temps, des efforts sont déployés pour activer des stratégies et de bonnes pratiques afin de faciliter ce processus. L'un d'entre eux est le langage de genre ou langage inclusif. Je sais qu'en France, l'engagement est fort dans cette question, mais pas sans problèmes. J'ai récemment lu que l'Académie française s'oppose fortement au changement des règles grammaticales qu'entraîne cette opération et qu'elle considère que le langage inclusif est encore plus discriminant que le langage déséquilibré chez l'homme. On peut s'accorder ou ne pas être d'accord sur ces positions qui font pourtant autorité. Le débat est toujours ouvert.

Le Conseil régional du Piémont, très soucieux de surmonter les stéréotypes linguistiques, a élaboré un code de bonnes pratiques expressives qui est imposé dans tous les documents officiels et dans le langage public des politiciens. Les difficultés et les critiques ne manquent pas, mais si les documents officiels ne répondent pas aux règles de ce code, en Piémont ils sont rejetés, avec l'imposition des corrections nécessaires.

En Italie, cependant, il existe une opposition généralisée à l'utilisation du langage inclusif qui est rarement utilisé et uniquement là où il est absolument obligatoire. Nous savons tous que le langage inclusif découle d'un postulat philosophique fondé sur la considération que ce qui n'est pas mentionné, n'existe pas. Mais les règles grammaticales sont parfois strictes et il n'est pas toujours facile de décliner au féminin

des noms qui ont toujours été utilisés au masculin. Il faut des stratégies qui sont souvent considérées comme trop artificielles et donc ne sont pas acceptées tout court. Pour la langue française, c'est encore plus difficile que pour la langue italienne.

Les lois sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la vie politique locale, qui sont mal appliquées et le langage inclusif, ne sont que deux exemples qui expliquent clairement comment le chemin qui mène à la pleine reconnaissance de l'égalité des sexes est encore compliqué. Nous sommes tous conscients que cet objectif doit être atteint, mais nous sommes également conscients que le chemin est difficile et qu'il faut encore travailler dur. L'égalité des sexes est l'un des principes fondamentaux consacrés dans l'Union européenne, elle constitue un droit fondamental, une valeur commune et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs européens de croissance, d'emploi et de cohésion sociale. Il est donc important que chacun, en fonction du rôle qu'il joue, s'engage à faciliter la réalisation de ce droit en utilisant toutes les stratégies possibles car il s'agit aussi d'un réel problème de droit de citoyenneté.

**Louis LAFORGE** : Nous allons voir si en Auvergne-Rhône-Alpes et en France c'est un peu mieux. Anne-Laure Chalet, vous êtes administratrice à la ville de Caluire et Cuire. Comment se passe en France cette parité dans la représentation politique ? Est-ce que nous sommes un peu meilleurs que nos voisins italiens ?

**Anne-Laure CHALET** : On s'est doté en France, à partir de la loi du 6 juin 2000, d'un dispositif contraignant, qui a été complété depuis, et qui oblige à une parité de la représentation politique. Nous faisons des progrès, puisqu'à partir du renouvellement des Assemblées locales en 2014 et 2015 nous avons pour la première fois en France, 50 % des conseillers municipaux, départementaux et régionaux, qui sont des conseillères.

Je voulais vous présenter un peu les mesures qui ont été prises en France pour arriver là, même si nous avons une meilleure représentativité, mais au niveau des exécutifs nous sommes encore loin du compte, avec seulement par exemple 3 présidentes de région sur 18, ou 8 présidentes de conseils départementaux sur 98, et 16 % de maires qui sont des femmes. On peut démarrer la question de la représentation politique des femmes, déjà avec l'ordonnance du 21 avril 1944 qui leur octroie le droit de vote, et les femmes deviennent électrices et éligibles. C'est vrai qu'après, on va plutôt s'intéresser d'un point de vue de la loi, à la sphère privée, familiale et professionnelle pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, avant de s'intéresser à la question de la représentation politique des femmes.

C'est plutôt dans les années 90 que la question va revenir sur le devant de la scène, en particulier pendant l'élection présidentielle de 1995, puisque c'est Jacques Chirac candidat, qui propose la création d'un observatoire de la parité. Il sera créé en octobre 95, et va produire un rapport sous l'égide de Mesdames Bachelot et Halimi, qui proposent de mettre en place des mesures volontaristes en la matière, pour obliger les femmes à s'engager en politique.

Il faut savoir que jusque-là il y avait eu des freins, puisque le Conseil constitutionnel en 1982 avait censuré une loi qui prévoyait un minimum de 25 % de femmes dans les listes aux élections municipales, au motif qu'elle contrevient au principe d'égalité devant la loi lequel « *s'oppose à toute division par catégorie des électeurs et des éligibles* ». Depuis cette décision, nous n'avons plus eu de propositions en ce sens. C'est pour cela que lorsque le rapport sort, il faut une réforme constitutionnelle pour introduire une loi portant sur la parité.



La réforme constitutionnelle intervient en juillet 1999, l'article 3 de la Constitution est complété : « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* ». La loi désigne également dans l'article 4 les partis politiques comme contribuant à la mise en œuvre de ce principe. La loi du 6 juin 2000 suit, elle prévoit une égalité obligatoire des candidatures pour les scrutins de liste, et une alternance sur la liste de chacun des sexes. Mais c'est quand même uniquement certains scrutins qui sont concernés, notamment les listes pour les européennes et les sénatoriales qui sont à la proportionnelle. Pour les législatives, l'obligation n'est que facultative, puisque les partis qui ne présentent pas autant de femmes que d'hommes à la fonction de député paient une amende.

Cette loi va être complétée, puisqu'elle est quand même lacunaire. On a notamment les sénatoriales, c'est un scrutin un peu particulier avec la proportionnelle, soit des scrutins uninominaux. Les cantonales ou les élections municipales qui ne concernent que les communes de plus de 3 500 habitants, qui ne représentent que 10 % des communes en France. La loi du 31 janvier 2007 étend l'obligation de parité aux exécutifs régionaux, qui instituent l'obligation de suppléants de sexe différent pour les départements, les conseillers généraux, et qui alourdit la sanction concernant les élections législatives. Nous avons ensuite la loi du 17 mai 2013 qui modifie les scrutins locaux, et qui va abaisser le seuil aux communes de plus de 1 000 habitants. Elles sont désormais des communes qui fonctionnent avec des scrutins de liste et qui sont soumises à l'obligation de parité et d'alternance. Cette loi introduit également un scrutin binominal paritaire pour les départementales, c'est-à-dire que l'on a un homme et une femme pour chaque canton. Ainsi, les conseils départementaux sont 100 % paritaires.

Je finirai par quelques chiffres, puisque nous avons effectivement progressé. En 2007 suite au renouvellement des Assemblées, on a 38,7 % de députées qui sont des femmes, contre 26,9 % en 2012. Nous avons 31,6 % de sénatrices contre 25 % en 2014. La France est 13e sur les 28 pays de l'Union européenne.

Pour ce qui est de la représentation locale, les femmes représentent la moitié des conseils régionaux départements, mais il est vrai que pour les exécutifs nous avons une certaine lacune. Je souhaitais terminer avec le niveau intercommunal qui prend de plus en plus d'importance, dans lesquels les femmes sont minoritaires, avec moins d'un tiers des conseillers qui sont des conseillères. Elles sont très peu représentées au niveau de l'exécutif, qui est piloté à près de 90 % par des hommes. On a encore quelques progrès à faire.

**Louis LAFORGE** : On peut faire mieux, mais on revient de loin, c'est un peu rassurant, on peut faire progresser cette parité. Éric Carpano, je rappelle que vous êtes professeur en droit public. C'est une loi efficace ?

**Eric CARPANO** : Je ne vais pas répondre à votre question, parce que c'est compliqué de mesurer cela, et je pense que les statistiques montrent qu'il y a une incidence. Je veux juste mettre en relation la question de la citoyenneté européenne avec ce qui vient d'être dit. S'il y a un point essentiel sur la construction européenne, c'est le combat des valeurs. Là-dessus, l'Europe a été à la pointe sur la promotion de l'égalité femme-homme. Pour résoudre la question de l'écriture inclusive, la Commission européenne a résolu le problème en disant qu'il suffit d'écrire en anglais, et on n'a plus ces problèmes.

Sur l'égalité femme-homme, le droit européen est à la pointe dès les années 70, et dans le Traité de Rome, qui institue la Communauté économique et européenne en 1957, il y a une disposition qui prévoit le principe d'égalité de rémunération entre travailleurs féminins et masculins. C'était une disposition qui, à l'origine, avait été instaurée comme cela, pour éviter le *dumping* social entre les États, et très rapidement la Cour de justice européenne a dit « non, c'est une norme obligatoire qui doit lier tout le monde ». Toutes les législations dont nous avons parlé ici découlent en réalité de cette première disposition européenne qui a introduit l'idée d'égalité en droit entre les femmes et les hommes.



**Davide RIGALLO** : Je veux dire une chose, parce que selon moi, parler de citoyenneté européenne, et parler aussi entre les femmes et les hommes est possible seulement si on connaît la définition de citoyen européen. Il y a une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui a été proclamée pour la première fois le 7 décembre 2000 à Nice, en France.

Cette définition est stipulée dans le préambule de la Charte des Droits fondamentaux. C'est le facteur principal à partir duquel on peut commencer à faire des lois et à prendre des décisions. Ce n'est pas une définition formelle, parce que l'article 6 du Traité de Lisbonne, qui est en vigueur depuis 2009, a reconnu la Charte comme ayant une force obligatoire par les nations de l'UE. Si on ne comprend pas qu'il y a des nations qui ne veulent pas respecter la charte et les droits de la personne, nous ne pouvons pas comprendre, parce que la citoyenneté en Europe n'est pas vécue, pas connue, pas comprise

ni respectée. Même l'égalité entre femme et homme, et je vous invite à lire la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La ville de Nichelino a pris l'engagement de la publier.

**Louis LAFORGE** : Mesdemoiselles, vous avez lu la Charte des droits européens? Non? Davide a travaillé sur cette Charte, vous, vous avez travaillé sur la question de la citoyenneté européenne de chaque côté de la frontière, à Nichelino et à Caluire et Cuire.

**Veronica CAVALLO** : Bonjour à tous, avant de commencer je vous remercie pour l'invitation et pour l'opportunité. Je suis ici pour examiner en particulier le discours sur la citoyenneté. La notion de la citoyenneté européenne est apparue pour la première fois dans le Traité de Maastricht en 1992. Ceci ne vient pas remplacer la citoyenneté nationale. Au contraire, elle la complète en accordant de nouveaux droits à toute personne possédant la nationalité et étant membre de l'Union, elles sont donc complémentaires. Les droits liés à la citoyenneté européenne servent dans le cadre de la politique européenne de liberté, sécurité et justice. Cet ensemble de mesures vise à instaurer une place au sein de laquelle est garantie la libre circulation des personnes avec les mesures appropriées pour assurer sécurité et justice. Je parle en tant que citoyenne européenne, je n'ai pas encore 18 ans, mais je peux imaginer la responsabilité d'appartenir à quelque chose d'aussi grand. Je suis citoyenne de Nichelino qui est une ville tranquille où les citoyens vivent en paix. Les institutions, par exemple l'école, fonctionnent très bien et offrent de nombreuses opportunités. Nous avons les problèmes normaux du quotidien, mais généralement tout va bien. Nous devons profiter de nos pouvoirs comme citoyens, et il y a toujours besoin d'y parvenir.

**Eva REYNAUD** : Tout à l'heure vous avez parlé du désintérêt des jeunes par rapport à la citoyenneté européenne. C'est possible, mais moi je parlerai plus de l'ignorance de la citoyenneté européenne. Aujourd'hui en France, on parle beaucoup plus de la citoyenneté nationale que de la citoyenneté européenne, et nous n'avons aucune réelle éducation par rapport à cette citoyenneté. On ne peut pas présenter un intérêt par rapport à cette citoyenneté européenne sans aucune connaissance de ce qui se passe et de quels sont les sujets abordés au Conseil européen.

**Louis LAFORGE** : Cela manque de pédagogie.

**Éric CARPANO** : Vous avez parfaitement raison, la question centrale c'est : que font nos autorités, nos représentants, pour la question européenne pour les peuples ? C'est la question essentielle. Si on regarde l'élection européenne, c'est un débat qui a été nationalisé pour l'essentiel, et les résultats des élections sont des questions étroitement liées à des problématiques nationales.

Pour répondre à votre question sur la pédagogie, être citoyen européen, il faut bien comprendre que la Charte n'est pas réservée aux citoyens de l'Union européenne. Toutes les personnes placées sous les juridictions des États peuvent bénéficier de cette charte, qui incarne les valeurs de l'Europe. La question de la crise du Brexit, la question de la crise avec la Pologne ou avec la Hongrie, soulève au cœur la question des valeurs européennes. Sur la pédagogie, la Commission

européenne met en place un certain nombre de programmes, de diffusions, de formations. Si j'ai bien compris, ici nous sommes dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne. Moi-même je fais la tournée des lycées et collèges pour enseigner l'Europe, mais cela ne suffit pas. Le paradoxe est peut-être que l'Union européenne est l'une des organisations politiques les plus transparentes du monde. À peu près 95 % des documents produits par l'Union européenne sont accessibles. C'est-à-dire que n'importe quel citoyen peut en faire la demande, et il n'y a que 5 % des demandes qui sont rejetées.

**Louis LAFORGE** : Pourquoi le message ne passe pas auprès de la nouvelle génération ?

**Éric CARPANO** : Parce que je pense aussi que notre classe politique n'a pas fait le travail pendant des années, en transférant les responsabilités sur l'Union européenne sur ce que l'on ne voulait pas faire. Il faut savoir que 90 % des décisions adoptées par l'Union européenne le sont à l'unanimité. Il y a une question aussi de responsabilité des autorités politiques nationales. C'est déjà compliqué de vivre dans un État, alors vivre à plusieurs dans une superstructure, c'est encore plus compliqué, surtout quand on n'a pas une langue commune. La Commission européenne règle le problème maintenant en publiant l'essentiel de ses documents en anglais, mais ce n'est pas cela qui permet de créer du lien social, c'est évident.



**Louis LAFORGE** : En tout cas, il y a un lieu où l'on fait de la pédagogie, c'est là maintenant sur la citoyenneté européenne, et effectivement, un programme financé par la Commission européenne, qui a permis à nos amis italiens par exemple de venir aujourd'hui.

**Davide RIGALLO** : La tension qu'il y a sur la citoyenneté nationale est due aussi à l'appartenance à une nation et aux populations qui est facile à comprendre. La citoyenneté européenne comme elle est déclarée dans la Charte de droits fondamentaux se fonde sur les droits de la personne. Il s'agit d'une conception que la population, les personnes ont des difficultés à comprendre. Surtout si la politique a des intérêts qui ne sont pas les droits, et souvent sont des intérêts nationaux.

**Louis LAFORGE** : Nous allons passer la parole à Nicole, qui a fait 302 kilomètres pour être ici.

**Nicole CANNATA** : Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Nicole, et mes camarades et moi sommes des élèves du lycée linguistique de Nichelino. En ce qui concerne notre établissement, nous avons toujours promu non seulement les échanges scolaires avec d'autres pays européen, mais aussi des projets Erasmus et des séjours linguistiques. L'objectif principal est celui de permettre à un nombre toujours plus important d'élèves de connaître d'autres élèves et d'autres cultures, afin de devenir de vrais citoyens européens. Je vous remercie pour votre invitation.

**Louis LAFORGE** : Il n'y a pas de souci, et bravo pour votre français. On peut les applaudir toutes les quatre, parce que ce n'est pas simple de s'exprimer dans une autre langue que la sienne.

**Jeanne TOURNAYRE** : Bonjour, moi c'est Jeanne. Si on me demandait si je me sentais plutôt citoyenne française ou citoyenne européenne, je répondrais, je pense, « française », parce qu'on n'entend pas forcément beaucoup parler de l'Europe et de la citoyenneté européenne. Mais grâce aux programmes d'échange qui sont organisés entre tous les pays, cela nous permet de découvrir les autres cultures. Et se rendre compte que même si les pays et cultures sont très différents, nous avons tous les mêmes idées et les mêmes valeurs. On parlait tout à l'heure de la justice, de la liberté, voilà. Grâce aux échanges entre les différents pays, on se sent de plus en plus citoyens européens.

**Louis LAFORGE** : Bonne réponse, merci beaucoup.

**Une intervenante** : J'avais une question. La construction européenne s'est faite petit à petit, et l'on est passé de 6, à 8, à 12, et d'un coup à 22 puis 28 assez rapidement. Je me demandais, sur la question de la citoyenneté, si dans une Europe un peu plus petite, cette question aurait été mieux appréhendée par les États et pas les citoyens eux-mêmes ? À un moment donné, il y avait une idée d'Europe à géométrie variable, avec un niveau d'intégration différent.

**Éric CARPANO** : En réalité il y a deux choses. Je pense que tout le monde autour de cette table se sent européen, parce que nous sommes attachés à un certain nombre de valeurs qui ont fait l'Europe. La question de la citoyenneté c'est autre chose, la citoyenneté européenne, c'est un statut juridique. On ne peut pas aimer un statut juridique. En réalité, la citoyenneté européenne en tant que telle, c'est juste un ensemble de droits – et pas de devoirs – que l'on peut actionner dans le cadre européen. Il faut le temps pour que vous vous sentiez citoyennes européennes. Lorsque vous aurez la majorité, que vous actionnerez ces droits, peut-être que vous le ressentirez. En revanche, vous vous sentez peut-être déjà citoyens d'Europe, et cela, c'est tout à fait différent, parce que vous êtes attachés à un certain nombre de valeurs européennes.

Pour répondre à votre question sur la possibilité de penser à une citoyenneté européenne à 27 ou 28, est-ce que c'est plus facile qu'à 6 ? Cela étant, on retombe sur l'observation : il y a un statut juridique, et que l'on soit 4, 8 ou 18 ce n'est pas très difficile. La question ce sont les valeurs : est-ce que l'on partage tous les mêmes valeurs ? Avec la crise de l'État de droit tel qu'on la traverse en Europe, avec les mouvements libéraux tels qu'ils peuvent se développer en Hongrie, en Pologne, etc., et la campagne du Brexit qui a révélé tout cela, on peut poser la question des valeurs.

Est-ce que ces valeurs sont partagées avec la même intensité et avec le même attachement entre tous les pays ? Est-ce que l'on est allé trop vite dans l'élargissement ? Oui. Pourquoi ? Pour des raisons géopolitiques : au lendemain de la chute du mur de Berlin, il fallait faire vite, il fallait intégrer le plus rapidement possible les États d'Europe de l'Est. En réalité, il n'y avait pas d'autres choix.

Est-ce que l'on aurait pu imaginer une Europe à géométrie variable comme vous l'avez dit ? Sans doute que cela aurait été la solution préférable. C'est celle vers laquelle on se réoriente aujourd'hui avec des coopérations renforcées entre certains États, on ne va pas tous à la même vitesse. Le problème c'est de trouver le juste équilibre : comment faire pour continuer à aller de l'avant sans laisser certains États de côté ? C'est extrêmement compliqué, et la machinerie européenne est sans doute l'une des plus complexes à mettre en œuvre.

**Inès MESSNER** : Bonjour, moi c'est Inès. Je pense que chez les jeunes citoyens français, italiens, ou même européens, on a une volonté d'unité sur différents plans, comme par exemple l'environnement ou le sport, ou les échanges. Je pense que la citoyenneté européenne permet ces échanges.

**Louis LAFORGE** : Tu parlais de l'environnement. La défense de la planète, on le voit depuis plusieurs mois en France, en Europe et dans le monde entier, c'est notre préoccupation à tous, mais c'est votre préoccupation prioritairement à vous. Est-ce que tu penses que cette préoccupation commune peut souder encore davantage cette notion de citoyen d'Europe ?

**Inès MESSNER** : Oui, je pense, comme on a pu le voir avec les manifestations pour le climat où on pouvait constater que dans tous les pays du monde les jeunes allaient manifester. Je pense que cela peut souder l'Europe pour une question commune.



## SOIREE PROJECTION – DEBAT : Un peuple et son roi de Pierre SCHOELLER

### Débat sur le thème : Fraternité et conflit

**Lionel Lacour est agrégé d'histoire, conférencier à l'institut Lumière et dirigeant du Cinesium, agence événementiel dans le cinéma et Sophie Wahnich.**

**Lionel LACOUR** : Juste une petite intervention liminaire pour rappeler ce qu'est un film historique. Cela n'a pas beaucoup de sens, parce que tous les films sont des sources de l'histoire. Il y a plusieurs types de films, les films sur une époque et les films d'une époque, et dans tous les cas ils racontent une histoire. Un film de 2018 qui parle de la Révolution française, il n'en parle pas de la même manière qu'un film de 1989 ou un film de 1938. Un film qui filme une période donnée parle souvent de sa propre période.

Sophie, nous sommes d'accord que c'est un film de 2018 qui correspond à une historiographie de la Révolution française qui n'est pas celle qui pouvait prévaloir ou dominer dans les années 80 ?

**Sophie WAHNICH** : Dans les années 80, on est dans un débat historiographique qui vise à refermer la période où l'historiographie dite jacobine dominait. Là, nous sommes dans une période où on souhaite rouvrir la possibilité de ne pas regarder la Révolution française uniquement du côté du dégoût et de l'horreur, et de comprendre les contradictions d'une époque pour pouvoir saisir ce qui s'y est joué. Je pense que la question était de comprendre dans quelle impasse politique nous sommes aujourd'hui, et sur quoi elle repose pour pouvoir la résoudre. Le sentiment d'impasse politique contemporaine est lié à cette difficulté à ne pas faire parler le peuple en ventriloque et à lui donner une écoute pleine quand il parle. Il me semble que là, l'historiographie n'y est pour rien, c'est vraiment les préoccupations du cinéaste.

Du côté de l'historiographie de manière plus précise, en ce qui me concerne, ce qui l'a intéressé, c'est la question de la dynamique des émotions. Dans le film, elle est surtout intelligible autour de la trahison du roi, de sa fuite, de la trahison de l'assemblée, de la fusillade du champ de mars, et de la manière dont à partir du moment où le couple de Tonin et Margot est mort, il y a une sorte de serment tacite de devoir venger les morts et faire en sorte que la liberté advienne vraiment. Cette dynamique effectivement est liée à une historiographie récente qui s'est intéressée aux dynamiques des émotions politiques.

**Lionel LACOUR** : Après, dans le film il y a le rapport aux sens : le toucher, la vue, la lumière. Le toucher avec les deux séquences qui font écho, qui se répondent l'une à l'autre, c'est-à-dire l'enfant qui est en train de danser au milieu de la neige, et après qui fait exactement la même danse au milieu des plumes. C'est une histoire réelle, ce n'est pas quelque chose d'inventé par Pierre Schoeller. Est-ce que cela fait partie, cette découverte de ces sens, de ce que vous évoquiez à l'instant sur cette dynamique des émotions ? Vous pensez que c'est ce qu'il a voulu retransmettre à l'écran, pour que le spectateur ait une visibilité ?



**Sophie WAHNICH** : Pour le coup, je ne peux pas le faire parler en ventriloque. Le sentiment que j'ai, c'est qu'il y a quelque chose de très physique et de corporel. Mais les émotions, c'est l'articulation entre des sensations et des valeurs et de la morale. Un sentiment d'où est le juste et l'injuste, en tout cas en politique.

Le fait que les êtres soient à ce point des êtres de chair et de sang, je pense que c'est la patte vraiment de Pierre Schoeller, cela n'a pas à voir avec l'historiographie. Je pense qu'il pourrait y avoir quelque chose de moins corporel pour parler des émotions politiques, mais lui, il a vraiment ce rapport-là. Je crois que c'est ce qui fait la puissance quand même des personnages, qui sont très incarnés.

**Lionel LACOUR** : Ils sont très incarnés, et une partie de la population est plus incarnée que d'habitude dans cette période. Quand on filme la Révolution française, la part des femmes du peuple est beaucoup plus présente que dans les autres films que l'on avait l'habitude de voir. Elles sont beaucoup plus actives, elles sont plus partie prenante, elles sont plus revendicatrices de droit. D'habitude, nous avons historiquement et cinématographiquement Olympe de Gouges qui est l'éternelle figure de la femme, et les autres sont cantonnées à des rôles vraiment très en arrière-plan. Là, nous avons vraiment cette émergence à l'écran de l'idée que la femme – au sens large – a eu un rôle dans la révolution.

**Sophie WAHNICH** : On le voit pour la prise des Tuileries, pour le 17 juillet. On les voit constamment en fait. Là pour le coup, c'est l'historiographie de l'histoire des femmes qui a permis de réinvestir ce savoir-là. Après le passage entre l'histoire des femmes et les femmes à l'écran, c'est encore une période de temps qui doit s'écouler, et je pense que l'on en est là effectivement. Mais aussi parce qu'en 2018, la manière de monter le film donne aussi une place forte aux femmes, qui est moins visible quand on lit le scénario. Il y a quelque chose qui se joue quand on fait un film historique, qui est vraiment un rapport constant de passage des temps entre le présent et le passé. Je pense que ce passage des temps est aussi lié au fait que les acteurs sont des acteurs d'aujourd'hui. La manière de porter leur corps et la manière que nous avons de les regarder, fait qu'ils appartiennent au présent, et ils sont projetés par le film dans le passé.

Par contre, dans deux générations, il y a quelque chose qui s'incarnera de manière beaucoup plus délicate pour pouvoir saisir juste le personnage, et pas cette superposition qui peut à un moment donné faire écran paradoxalement.

**Lionel LACOUR** : Pierre Schoeller n'a pas écouté les sirènes que l'on entend aujourd'hui sur les films qui montrent le passé parfois lointain. Pour ceux qui ont vu par exemple le remake de Ben Hur, où les héros parlaient presque comme aujourd'hui. Là, on a l'impression que l'on a recherché un vocabulaire qui n'est pas justement ultra contemporain, plutôt que de vouloir accrocher un public plus jeune, qui n'a plus l'habitude de voir des films « en costume ».

**Sophie WAHNICH** : La préoccupation du cinéaste est de reconstituer et de pouvoir saisir comment cela avait pu se passer. Du coup, il a eu une vraie passion de l'archive. Énormément d'archives sont présentes dans le film, ce qui est un choix particulier, qui fait constamment débat chez les cinéastes qui font des films historiques, et qui n'a pas d'évidence.

**Lionel LACOUR** : Nous avons deux personnes qui sont très présentes parmi les rôles que l'on a l'habitude de voir, Danton a un rôle très réduit par rapport à ce que l'on peut imaginer. Par contre, Robespierre et Marat sont les deux personnages que l'on voit le plus dans le film. Cela fait partie de l'histoire jacobine, où on nous montre un Robespierre qui est moins sanguinaire que ce que l'on pouvait voir de temps en temps dans certains films.

**Sophie WAHNICH** : Je pense que si l'accent est mis sur Robespierre et Marat, c'est parce que ce sont vraiment des porte-paroles qui défendent la position des citoyens à qui on n'a pas accordé une citoyenneté pleine et entière, c'est un fait. Danton est un personnage qui a été inventé par la III<sup>e</sup> République, il y a très peu d'archives. Toutes les personnes qui ont tenté de faire une thèse sur Danton, ont été obligées de faire une thèse sur l'invention de Danton, postérieure, parce qu'il n'y a vraiment pas de quoi fabriquer un véritable travail. Ce n'est pas une figure que l'on peut reconstituer, parce que l'on n'a pas de matériaux.

**Lionel LACOUR** : En revanche le roi, alors qu'il est dans le titre, est presque moins présent que Robespierre à l'écran.

**Sophie WAHNICH** : Je pense que si on compte les minutes, il est plus présent que Robespierre.

**Lionel LACOUR** : Vous n'avez pas eu l'impression qu'il est en arrière-plan ?

**Sophie WAHNICH** : Non, c'est lui qui ouvre et qui ferme le film. Il y a la scène étonnante du cauchemar, qui fait partie des archives des contre-révolutionnaires, qui ont diffusé ce faux rêve pour pouvoir accuser le roi. Il y a la scène très marquante où la larme coule au moment où il ratifie la Déclaration des droits. Peut-être qu'il n'est pas très présent en termes de temps, mais à chaque fois ce sont des séquences où la présence du personnage est très forte, ce qui n'est pas le cas pour Robespierre.

**Lionel LACOUR** : Je suis assez d'accord avec ce que vous dites, le roi on le sent plus par le lien entre le peuple et la famille royale dans son ensemble. Notamment la séquence assez étonnante où le personnage d'Adèle Haenel sort le mouchoir de la reine, et on voit que c'est une révolutionnaire. À la fois on sent un attachement plus que symbolique, finalement elle est déçue par cette famille royale. Je voyais plus le roi dans ces moments cachés.

**Sophie WAHNICH** : Dans ce qui est montré dans le film, la position favorable au roi est présentée soit comme nostalgie, soit comme minorité, soit comme position religieuse spécifique. Ce qui est intéressant c'est de voir comment les personnages se détachent. Pour pouvoir montrer le détachement, il fallait montrer l'attachement.



Pour le personnage de Françoise, qui est joué par Adèle Haenel, cette affaire de mouchoir c'est pour montrer l'attachement. Pour saisir qu'il n'y avait pas de nécessité jouée d'avance à ce qu'elle soit aussi révolutionnaire. Le devenir révolutionnaire est lié à un chaînage d'événements, et dans les textes qui sont dits pour expliquer la décision prise par les députés, ce qui est rappelé, c'est tout ce que l'on appelle « les crimes du roi ».

**Lionel LACOUR** : Le personnage qui est joué par Gaspar Ulliel renvoie à un personnage de cinéma, dans le film *Il était une fois la révolution*. Le personnage de Rod Steiger est un peu Gaspar Ulliel. C'est un voleur de poules qui rentre un peu dans la révolution mexicaine par hasard. Par les hasards de sa confrontation avec le pouvoir en place, il devient vraiment révolutionnaire. On a ce parcours un peu chez Basile, qui finalement est attaché au roi. On voit comment au-delà de Paris, le peuple glisse dans cette révolution, qui est initiée à Paris.

**Sophie WAHNICH** : Elle n'est pas initiée uniquement à Paris. L'imaginaire d'une révolution qui ne serait que parisienne, c'est une représentation fautive, parce que le mouvement révolutionnaire naît un peu partout en même temps en France. La grande peur, il n'y a pas besoin de se donner le mot, il y a des foyers à différents endroits. Le désir de voir les États généraux transformés en assemblée nationale, c'est lié au fait que partout on a rédigé des cahiers de doléances. Ce n'est pas une affaire uniquement parisienne, et les gens savent ce que c'est.

Quand le curé du village de Basile explique aux prêtres à quel point il trouve que c'est bénéfique la révolution, ce sont des textes que nous avons sur ce qui se passe, en l'occurrence en Poitou.

**Lionel LACOUR** : Le physique de Laurent Laffitte est proche du portrait réel de Louis XVI ? Il est d'habitude plutôt trapu.

**Sophie WAHNICH** : Là il n'est pas spécialement maigrichon non plus. Je trouve que la manière de manger le poulet, c'est une scène qui existe aussi dans *La Marseillaise*, au tout début du film. Il me semble que l'acteur est moins grand, mais le personnage n'est pas si différent.

**Lionel LACOUR** : On avait une minimisation du corps avec des rondeurs, on n'avait pas l'habitude de le voir au cinéma comme cela.

**Sophie WAHNICH** : Personnellement, je trouve que le film est monté trop rapidement, et plus je le vois, plus j'arrive à voir ce qu'il y a dans le film. Ce film gagne à être revu plusieurs fois.



**Louis LAFORGE** : Bonjour à toutes et à tous, merci d'être présents ce samedi matin dans cette belle salle du Radiant Bellevue de Caluire et Cuire. Nous sommes ensemble pour parler de citoyenneté, une question qui est au cœur de l'actualité. La citoyenneté qui fait régulièrement l'objet de remises en cause, de remises en question et doit faire face à de nombreux défis. Une problématique qui est au cœur de ces Entretiens Jean Moulin, que j'ai le plaisir d'animer. Je m'appelle Louis Laforge, je suis journaliste à France Info, la chaîne d'information continue du Groupe France Télévision.

Pour répondre à la question Est-ce la fin de la citoyenneté ? , j'appelle sur scène le politologue Dominique Reynié, professeur à Science Po, directeur de la fondation pour l'innovation politique. La citoyenneté doit faire face à de nombreux défis, et vous allez nous dire si vous pensez que c'est la fin de la citoyenneté.



## OUVERTURE

### La fin de la citoyenneté ?

**Dominique REYNIÉ**, est politologue et professeur des universités Sciences-Po à Paris, directeur général de la **Fondation pour l'innovation politique (Fondapol)**. En 2019, il y dirige une enquête planétaire, réalisée dans 42 pays et dont les résultats sont rassemblés sous le titre : **Démocraties sous tension**.

Merci pour votre accueil. C'est un très vaste sujet, mais je voudrais d'entrée faire l'hypothèse que c'est la fin de la citoyenneté telle que nous l'avons connue. Ce n'est pas pour le goût des énoncés catastrophistes, parce que vous avez remarqué comme moi que ces énoncés sont désormais très abondants. Cela a des effets sur nos jeunes, qui ne sont pas nécessairement des effets positifs. C'est le professeur qui dit cela, parce que je les fréquente tous les jours dans les salles de cours : il faut à la fois arriver à poser la question et envisager la possibilité que la citoyenneté telle que nous la connaissons soit terminée. Et à partir de là, s'efforcer de réfléchir aux conditions qui permettraient à cette citoyenneté de renaître sous une forme sans doute différente. Voir cette espèce de réalité qui nous fait face, et dans laquelle nous sommes entrés, et qui sera pour longtemps notre réalité – sans doute pour toujours – à l'échelle de nos vies.

Il y a des choses importantes qui ont été dites hier, j'imagine, d'autant plus que les intervenants étaient d'éminentes personnalités. Il représente vraiment cette grande tradition des hommes politiques qui ont une vision de l'histoire, qui ont une culture profonde. C'est sans doute d'ailleurs quelque chose qui pourrait nous faire défaut, nous avons besoin de ce type de personnalité politique. C'est un peu lié aux bouleversements que nous connaissons.

Vous le savez déjà, on peut qualifier de citoyen, tout simplement l'habitant d'une cité, c'est un fait. Cette idée d'un habitant qualifié de citoyen est très ancienne et a une très longue histoire. On ne pense pas exactement à cette définition lorsque l'on s'intéresse aujourd'hui à la citoyenneté et à l'hypothèse d'une fin de la citoyenneté. On est plutôt habité par l'idée d'un individu qui détient des droits et est lié à des devoirs à l'égard de la nation dont cette personne est membre. On le retrouve dans l'histoire de nos dictionnaires, on définit bien le citoyen comme un individu qui est considéré vis-à-vis de ses droits et devoirs vis-à-vis de son état.

Je veux quand même vous signaler que lorsque l'idée de citoyenneté se détache de cette simple idée de l'habitant d'une cité, la citoyenneté signifie déjà et avant tout, non pas la citoyenneté par rapport à une nation, mais par rapport au monde. Dès le 18<sup>e</sup> siècle, il y a cette idée que l'on est citoyen du monde. On dit même citoyen de l'univers. On désigne ainsi cette femme ou cet homme qui place les intérêts de l'humanité au-dessus de ceux de sa patrie. C'est une définition que l'on retrouve aujourd'hui.

C'est cela que nous avons à l'esprit, la citoyenneté républicaine classique, c'est celle qui apparaît à partir du 19<sup>e</sup> siècle. On voit se déployer cette conception de la citoyenneté qui établit un lien intime avec l'idée de nation, et c'est quelque chose aujourd'hui de très compliqué. La citoyenneté est intimement liée à l'idée de nation dans cette période historique qui nous est familière où être citoyen, c'est en même temps appartenir à une nation. Je veux simplement vous le rappeler.

Cette citoyenneté nationale se réalise concrètement à travers une institutionnalisation. Il y a des institutions qui sont créées et qui vont soutenir cette citoyenneté, associée à la nationalité. On peut citer l'une des plus grandes de ces institutions, qui est le droit de voter. Le suffrage universel a été accordé en 1848, c'est dans nos livres d'histoire. On sait aussi qu'il y a un petit mensonge sur la formule. On sait que l'universalité n'incluait pas les femmes, et qu'il faudra quasi un siècle de plus (1944) pour que les femmes aussi soient invitées à voter. Je voudrais quand même vous dire que c'était le geste le plus ouvert auquel on pouvait assister. Nulle part dans le monde on n'a à ce point ouvert les bras pour accueillir des citoyens en grand nombre pour leur donner la possibilité de décider.

En 1848, en sortant du suffrage censitaire pour passer au suffrage universel masculin, on passe de 800 000 électeurs à 10 millions, d'un coup. La première élection présidentielle en 1849, on mettra quinze jours à dépouiller les résultats. Il y a 10 millions d'électeurs, il manque les femmes. On ne peut pas échapper à ce qui se dit à la radio, il y a une immense injustice à l'égard de notre histoire, de très grandes choses ont été faites, et elles ne sont pas reconnues. Je voudrais quand même vous dire que si les femmes n'ont pas voté avant 1944, les premières femmes qui votent dans les systèmes démocratiques, ce sont les Néo-Zélandaises en 1896. Les premières femmes en Europe qui votent ce sont les Suédoises en 1906, et en 1919 les femmes ont plutôt le droit de voter, en Allemagne, etc. En Italie, c'est en 1945, un an après nous.



Je voudrais vous dire qu'en 1848, les hommes de plus de 21 ans qui ont le droit de voter, s'ils ne sont pas militaires et s'ils ne sont pas religieux, peuvent être noirs. Les citoyens noirs sont reconnus après l'abolition de l'esclavage. Je voudrais aussi vous rappeler l'existence du premier maire noir et unique, Severiano de Heredia, qui en 1879 est l'équivalent du maire de Paris. Et qui sera en 1881 député et ministre des Travaux publics. C'est le Premier ministre européen qui n'est pas blanc, c'est la France, c'est la République qui fait cela. Et effectivement, nous serons particulièrement lents sur le droit de voter des femmes. Vous savez qu'en 1936, il y aura trois femmes ministres sans droit de vote dans le gouvernement de Léon Blum. Nous aurons des femmes brillantissimes, et certaines auront deux fois le prix Nobel, mais sans le droit de vote. Elles sont soupçonnées d'être influençables par le mari ou par l'église.



Dans le gouvernement de Léon Blum, il y aura le Guyanais Gaston Monnerville, citoyen à part entière, électeur, ministre, qui sera Président du sénat sous la Ve république. Il ne faut pas oublier cela, parce que c'est injuste. Avec nos prédécesseurs, il y a une grande ouverture de la citoyenneté, même si pour les femmes, indiscutablement, elle est particulièrement lente et tardive. Pour vous donner une dernière comparaison, les femmes turques ont le droit de voter en 1935, dix ans avant la France.

Dans cette citoyenneté qui se met en place, il y a de nombreuses institutions qui vont voir le jour. Le droit d'association qui est un droit magnifique, une grande loi de 1901 d'une grande simplicité, qui permet à tout citoyen de s'associer avec les autres pour agir pour différentes causes.

C'est une des grandes lois qui va aider à organiser la citoyenneté. Le droit de la réunion syndicale, qui donnera lieu à la création des syndicats en 1884. La liberté d'opinion, la liberté de la presse, la possibilité de blasphémer, ce sont de très grandes libertés qui vont inciter les citoyens à intégrer ce vaste espace national commun pour y délibérer, pour réfléchir, pour discuter, et même pour décider, parce qu'il y aura à la fin un vote.

Dans ce moment de la citoyenneté classique qui se met en place, nous avons des conditions de possibilités :

- un lien intime avec la nation ;
- une homogénéité culturelle qui est tout à fait déterminante ;
- le sens du compromis ;
- la puissance des institutions civiques

Les filles et les garçons allaient à l'école, puisque les écoles n'étaient pas mixtes, et les filles avaient des maîtresses. Ce sont des maîtresses qui sont allées dans les bureaux de vote pour dire le jour des élections avant d'en avoir le droit : « je ne comprends pas, vous me confiez vos enfants, et je ne pourrai pas voter ». Nous avons vu des cas comme cela assez nombreux, et le maire expulsant la citoyenne se voulant électrice. On est allé jusqu'au Conseil d'État comme cela. Le Conseil d'État a donné raison aux élus en considérant que l'universalité s'entendait dans le sens de l'extension à tous les hommes du suffrage censitaire qui était déjà réservé aux hommes.

Voilà cette première phase de la citoyenneté classique. Moi je vois bien le moment où cela se termine. Ce n'est pas une date, c'est un moment, un âge de déconstruction de tout cela. Je dirais que c'est autour du tout début des années 1990. On ne pouvait pas l'éviter, c'est l'histoire qui se déploie. C'est au début des années 1990 avec l'effondrement du communisme. Qui est une bonne nouvelle pour le citoyen que je suis au moment où cela a lieu, parce que ce sont des tyrannies qui s'effondrent, mais qui nous laissent orphelins d'une alternance. Est-ce qu'il est possible dans nos démocraties d'avoir vraiment le choix si l'autre modèle n'existe plus ? C'est la crise de l'alternance.

Je voudrais aussi citer ce que l'on appelle la « globalisation ». Globalisation économique, technologique. Internet commence vraiment à se développer en 1995, la création de l'organisation mondiale du commerce, c'est 1994, et nous français, nous avons adopté en 1992 le Traité de Maastricht qui a plein de conséquences. Si nos amis italiens et nous-mêmes sommes concitoyens d'une même Europe avec des responsabilités politiques qui nous incombent à tous, c'est une invention extraordinairement généreuse et innovante de la citoyenneté européenne, mais qui détache la citoyenneté de la nationalité. C'est un grand moment, un grand changement. Cela donnera lieu aussi à l'apparition d'une monnaie commune, l'euro.

Je trouve que du point de vue intellectuel, c'est d'une grande pertinence, les européens et les Français européens que nous sommes, nous sommes entrés avec un nouveau modèle politique qui était celui d'une démocratie post nationale européenne. En même temps, cela détache de la nationalité stricte, et cela contribue sans doute un temps à fragiliser la citoyenneté classique, qui déjà là est en train de disparaître. Les éléments se précipitent par d'autres raisons, il y a non seulement cette européenisation qui se produit, mais aussi les effets démographiques liés au vieillissement de la population, aux mouvements migratoires, à la marche du monde, au numérique. Il y a l'apparition partout des sociétés à culture hétérogène. Nous n'avons pas encore trouvé aujourd'hui la solution pour parvenir à faire vivre une citoyenneté dans des sociétés multiculturelles, nous découvrons cela. Nous découvrons même des différences sur les questions de valeurs essentielles, notamment les disputes sur la laïcité. Vous savez que sur ces questions-là, les anciens avaient imaginé un univers sécularisé, une séparation parce que l'on ne sait pas arbitrer les conflits religieux, qui engagent les passions les plus fortes.

Nous nous retrouvons à nouveau dans des sociétés hétérogènes où ces questions font de nouveau l'objet de discussions, alors qu'elles avaient été très parfaitement ordonnées dans le modèle précédent. C'est dans ce même moment que nous observons un affaiblissement de la puissance publique, c'est-à-dire une perte d'efficacité de notre État. Dans la citoyenneté classique, que je fais cesser aux alentours des années 90, lorsque l'on va voter, on donne des impulsions qui se traduisent par des effets dans la décision publique. L'État a la capacité d'agir dans un sens qui a été impulsé par la décision électorale.

Nous sommes rentrés dans un monde où nos États sont beaucoup plus faibles et ne parviennent pas à réaliser ce que nous attendons après avoir décidé, après nous être exprimés. Ce qui fait que même le vote est soupçonné de ne plus servir à rien, et d'ailleurs l'abstention se développe. Cette idée que cela ne sert plus à rien, parce que ceux qui sont élus n'ont pas le pouvoir d'agir dans le sens que nous avons exprimé, ils sont débordés par la nouvelle réalité historique.

Prenez des enjeux comme le réchauffement climatique dont on parle beaucoup. Comment peut-on considérer que c'est un enjeu national ? Ce sont des grands sujets, à l'échelle du monde, ou alors cela n'a pas de sens. L'État seul est impuissant face à ce grand sujet, évidemment. La qualité de l'air en France est affectée par les décisions de l'Allemagne en matière énergétique, donc on voit bien que cela déborde complètement le cadre étatique.

Si on songe à un sujet comme les crises financières, les crises migratoires, les pandémies, ce sont bien des sujets qui débordent le strict cadre national et qui nous font comprendre chaque jour à quel point la dimension strictement étatique et nationale est insuffisante pour agir face à ce monde gigantesque et complexe. Tout à l'heure, on disait que les médias ont été mis en place à la fin du 19e siècle avec un rôle majeur dans la construction de la citoyenneté. Les libertés de la presse et des médias en général, ont été une contribution considérable. La liberté de la presse était réglementée dans le cadre national et cela se passait très bien. Mais aujourd'hui, si vous publiez des caricatures qui sont reproduites sur le Web, tout le monde y va et vos dessins, vos textes et vos opinions sont jugés depuis tous les points du monde, y compris depuis ceux qui n'ont pas les mêmes valeurs que nous. L'espace public a été complètement arraché à sa condition nationale pour devenir un argument universel. On ne peut plus appliquer aussi simplement qu'autrefois notre propre régime de liberté. Parce qu'avec le passage du support matériel au numérique, il n'y a plus d'espace public national. Nous devons rendre des comptes au niveau global, et pas simplement au niveau national, ce sont des choses qui deviennent maintenant très compliquées. D'autant plus que qui régule l'espace public, qui le contrôle ? Jusque dans les années 90, c'était en gros les institutions nationales avec un peu d'Europe qui venait aider. Mais depuis le début des années 90 avec le Web, ce n'est pas cela qui se met en place. Aujourd'hui, l'espace public de délibération principal appartient non plus à des États, non plus à des institutions publiques, mais à des institutions privées, qui ne sont pas françaises : Google, Apple, Facebook, et elles n'ont pas de comptes à nous rendre. C'est d'ailleurs si vrai que nous avons du mal à leur faire payer les impôts qu'ils doivent.

Sachez que La Poste paie en France chaque année plus d'impôts que Google, Apple, Facebook et Amazon réunis. C'est un signe du détachement et de l'absence de lien avec le cadre classique. Maintenant c'est un grand sujet pour nous : qui décide de qui parle et de qui se tait ? Qui va être mis en avant ou plutôt dont on essaiera de réduire l'écho ? Ce n'est plus l'État ni l'appareil public, ce sont des entreprises puissantes, devant lesquelles nous n'avons pas beaucoup d'instruments d'influence et d'action.

Nous sommes ici dans ce Nouveau Monde civique, et de manière très caractéristique, la citoyenneté classique avait produit des effets qui sont très frappants. Quand on regarde du point de vue de l'histoire, les effets positifs ont été extraordinairement efficaces. La citoyenneté classique a permis la pacification du débat politique. Le débat a été rationalisé, il a été médiatisé. C'est-à-dire, à la fois par les médias, la presse, mais aussi les représentants politiques, les assemblées élues. On avait deux grands médiateurs et cela fonctionnait de façon remarquable pour apaiser, pour refroidir les passions. Il était structuré par l'école avec sa puissance, avec ses alliés, la famille, le travail.

Nous sommes passés quasiment dans le monde contraire. La pacification nous allons en faire le deuil, la violence revient, même la vraie violence, dans nos interactions conflictuelles. C'est un sujet de préoccupation évidemment. La rationalisation, l'argumentation. C'est désolant de voir à quel point les débats sont des bagarres traversées par des passions saturées d'émotion, de simplification, d'outrance. On peut dire n'importe quoi, même par rapport à la vérité des faits, il n'y a plus de respect, vous le savez. Ce qui est vrai ne l'est plus aussi bien, et peut être contesté.

Je ne sais pas ce que c'est qu'une citoyenneté dans une société qui ne peut plus se mettre d'accord sur la vérité des faits. Je crois que là c'est la condition minimale, et si là-dessus nous n'y arrivons pas, évidemment le reste ne suivra pas non plus. Nous sommes passés également de la médiation à l'immédiateté, avec ce discours extrêmement négatif sur les élus, comme si nous n'avions pas besoin des élus. Tout cela vient à un moment où nous avons des questions à traiter ensemble, que nous allons devoir trancher, des sujets d'une complexité sans précédent, et avec des conséquences que nous n'arrivons même pas toujours à entrevoir. C'est une nouvelle époque et ce sera bien difficile. Il faudra bien décider sinon l'histoire décidera pour nous, ce qui est la pire des façons de faire.

Vous avez vu que Google a fait savoir, plus ou moins volontairement, qu'ils avaient mis au point un ordinateur quantique. Il est très difficile d'imaginer les conséquences de cette innovation, mais elles sont à coup sûr considérables. Ce que l'on appelle l'intelligence artificielle va évidemment prendre des proportions gigantesques que nous n'arrivons pas à imaginer. Tous ces sujets rencontrent beaucoup d'autres sujets sur, par exemple, la question de l'utérus artificiel, qui progresse beaucoup, sur le clonage qui est devenu quasiment une industrie. Les Chinois clonent à tour de bras, ils offrent même maintenant un service pour cloner votre animal, de telle sorte que vous l'avez toute votre vie. Toute votre vie, vous avez le même chat ou le même chien. Vous savez aussi que les généticiens chinois, il y a moins d'un an, ont inventé une nouvelle espèce humaine. Ils ont créé des jumeaux dont ils ont modifié le capital génétique pour les préserver du sida, c'était l'objectif. Une maladie qu'ils ne peuvent pas contracter au cours de leur existence, mais ils ont un capital génétique qui a été modifié, et qui peut se propager par la reproduction. C'est une nouvelle espèce.



Nous avons ainsi sur ces sujets, des questions considérables, presque incommensurables parce qu'elles touchent à l'éthique, elles touchent au plus profond de nos enjeux, de nos convictions intimes. Nous devrions en discuter beaucoup et paisiblement, et c'est à ce moment-là que tout cela devient très compliqué.

Fin de la citoyenneté ? Fin de la citoyenneté classique, celle que nous connaissons, oui pour moi c'est certain, et j'oserai dire que l'école ne pourra pas seule porter le travail de construction et de reconstruction, c'est impossible. Et sans doute nous faut-il trouver à connecter à nouveau la discussion et la décision électorale, qui est l'efficacité de la puissance publique. Il nous faut retrouver ce sentiment que lorsque nous avons discuté et que nous décidons par le vote, qui est le plus merveilleux des moyens que l'on ait pu imaginer pour que l'égalité s'accomplisse dans la liberté et la raison, puisse agir sur une décision publique qui va devenir une réalité, nous démontrant l'utilité de la citoyenneté et la capacité que nous avons de peser sur nos destins dans ce monde. Je crois que cela signifie de redimensionner la puissance publique, et sans doute de franchir le pas pour associer une Europe vraiment capable de puissance publique. Capable d'agir dans le sens qui est impulsé par les citoyens européens, et à l'échelle de l'Europe, dimensionnée pour faire face aux grands défis que j'ai évoqués. Je vous remercie.

**Louis LAFORGE** : Merci, Dominique Reynié. Pascal Bruckner va maintenant nous rejoindre sur cette scène pour sa carte blanche.

## CARTE BLANCHE

# Le citoyen contre l'individualisme : La politique comme art du désaccord civilisé

**Pascal BRUCKNER** est romancier et essayiste. Ecrivain engagé, il s'évertue à témoigner des réalités sociales. En 2019, il publie chez Grasset un essai philosophique : *Une brève éternité. Philosophie de la longévité*.

**Louis LAFORGE** : Vous allez nous parler de citoyenneté, et plus particulièrement de la politique comme art du désaccord civilisé.

**Pascal BRUCKNER** : Merci de m'avoir invité. Je voulais parler de la crise de la citoyenneté, et non pas de la fin de la citoyenneté comme vient de le faire brillamment Dominique Reynié, car pour moi la citoyenneté est menacée aussi par deux éléments : le consumérisme et l'individualisme.

En réinventant la notion de peuple contre la division tripartite de l'ancien régime, les révolutionnaires français pensaient faire coup double. D'une part, se débarrasser de Dieu qui cesse d'être au fondement de l'ordre social depuis 1789, et trouver une base intangible pour la république naissante. Le nouveau peuple n'était plus comme en Grèce, le petit groupe des citoyens opposés aux métèques et aux esclaves, mais à l'inverse l'immense masse des manants, des marchands, des artisans dressés contre les classes « parasites ». À savoir, les membres du clergé, les aristocrates, ceux que l'on appelait à l'époque « les parasites ». Depuis 1789, une bataille fondamentale fait rage dans nos démocraties entre toutes les familles idéologiques pour l'appropriation du concept de peuple et de ses membres, les citoyens.

La citoyenneté, c'est en quelque sorte un nouveau titre de noblesse accessible en principe à toutes les femmes et tous les hommes, indépendamment de leur origine. Auparavant ils étaient des sujets, les voici devenus acteurs de leur destin et du destin de la nation, investis en quelque sorte d'un nouveau pouvoir. Ils ne se contentent plus d'obéir, ils raisonnent, ils argumentent, ils disputent les uns avec les autres, ils peuvent changer de gouvernement à travers le vote, ils peuvent renverser des majorités, élire un nouveau président ou un nouveau prince.

Devenir citoyen, c'est passer de l'état de mineur à celui de majeur. Être citoyen, c'est devenir à partir de 18 ans en France aujourd'hui, coparticipant à la vie de la cité. Reste que l'exercice de la citoyenneté demeure un parcours difficile. La citoyenneté pour être pleine et entière suppose au moins deux choses : l'éducation obligatoire de tous. Savoir lire, écrire, raisonner, arbitrer entre des programmes différents. Et l'accès de chacun aux informations indispensables pour se former une opinion, donc la liberté de la presse. Étant entendu qu'aujourd'hui, la liberté de la presse est en quelque sorte limitée non seulement par l'existence du Web, mais par la surabondance des informations que nous recevons chaque matin. Cette citoyenneté est en quelque sorte surdimensionnée, elle nous dépasse infiniment.

Nous avons déjà du mal à comprendre ce qui se passe dans notre pays, mais alors, pour comprendre ce qui se passe à l'étranger c'est une tâche qui nous est supérieure. Le simple fait de regarder les nouvelles tous les matins prend plusieurs heures, ce qui n'est pas évident pour certains.

La question qu'il faut se poser, c'est quand et où suis-je un citoyen authentique ? Quand et où suis-je un simple quidam qui utilise le système politique pour arriver à ses fins ? Je dirais qu'au-delà de ces tâches difficiles, deux autres personnages vont arriver à la fin du 19e siècle, qui vont considérablement compliquer la tâche du citoyen : le consommateur et l'individu. Quand sommes-nous devenus des consommateurs ? On peut dire que c'est à la fin du 19e siècle, avec la naissance des grands magasins en France. Il y a un livre qui consacre cette naissance, c'est un roman d'Émile Zola, *Au bonheur des dames*. C'est la naissance à Paris du Bon Marché. Bien mal nommé, car c'est aujourd'hui le magasin le plus cher sur la place de Paris. À l'époque, il offrait une abondance de choix à la plupart des acheteurs et des acheteuses.

Le grand magasin et le supermarché ont ceci de nouveau qu'ils supplantent complètement la petite épicerie ou le petit magasin de détail. Puisque ce qui les caractérise, c'est l'exhibition d'une opulence qui dépasse de beaucoup les besoins de chacun d'entre nous, et qui met à notre portée une richesse inconcevable dans les siècles précédents. Le grand magasin, le supermarché, ce sont les temples de la prospérité. On a calculé qu'aux États-Unis, un supermarché ordinaire met à la disposition de chacun un million d'articles possibles. Dans l'amoncellement des marchandises d'un grand magasin, il y a trop de tout. Trop de produits, trop de rayonnages, trop de choix. Dans ces cathédrales du superflu, notre tort n'est pas de trop désirer, mais de ne pas désirer assez. La magie de ces temples auxquels nous sommes devenus totalement habitués, et dont la privation nous paraît aujourd'hui abominable, surtout pour les jeunes générations, c'est le prodige de l'abondance irréfutable. Nous sommes constamment sollicités dans ces magasins et la tête nous tourne devant toutes ces possibilités. Dans ces lieux qui existent partout, nous voyons comment se passe la métamorphose du citoyen en client roi. Nous ne sommes pas simplement des citoyens aujourd'hui, nous sommes aussi des clients qui veulent que leurs désirs soient satisfaits sur le champ, sinon ils protestent avec véhémence.

Cette transformation du citoyen en consommateur, qui date de la fin du 19e siècle et qui s'est amplifiée tout au long du 20e, nécessite trois corrections d'importance. D'abord il faut souligner les dégâts de la surconsommation, qui entraînent des dommages majeurs pour l'environnement. Le supermarché ou le grand magasin sont animés par le double démon du gaspillage et de l'inutilité. On sait comment aujourd'hui, les mouvements écologistes tentent de contrer ce gaspillage, mais il est difficile de calculer chaque jour pour un ménage les quantités de nourriture nécessaires pour chacun d'entre nous. Le gaspillage semble en quelque sorte inhérent à notre modèle économique, mais surtout il me semble que le consumérisme encourage en chacun d'entre nous une mentalité qui est celle de l'acheteur impatient, qui va déteindre sur le citoyen engagé. Nous sommes des citoyens qui nous engageons quelquefois, mais nous exigeons que ces engagements aient des résultats instantanés, sinon nous protestons, c'est un scandale.

N'oublions pas que l'impératif du « tout, tout de suite » est né dans les années 60 de la révolte des étudiants. Il y avait en mai 68, un slogan sur lequel nous avons longtemps rêvé avant de comprendre qu'il pouvait peut-être se transformer en cauchemar : « vivre sans temps mort, et jouir sans entrave ». Quand on avait 19 ans et qu'on lisait cela sur les murs de Paris, on se disait que l'on touchait du doigt la beauté de l'utopie. Mais je crois que l'on a confondu dans ce domaine deux choses : le rêve publicitaire et le rêve libertaire. Car nous savons que dans la vie amoureuse, jouir sans temps mort, jouir sans entrave, les choses sont un peu plus compliquées qu'une jouissance continue. Que même des êtres dotés de capacités démesurées sont obligés de connaître des interruptions !

En revanche, où est-ce que l'on peut vivre sans temps mort et jouir sans entrave ? C'est sur le Web, où nous pouvons jour et nuit, 24/24 heures, ouvrir des sites, regarder des films de toute sorte, acheter sans frein tous les produits que nous voulons, et ne jamais connaître le moindre frein à nos appétits. Si tant est que ne pas freiner nos appétits soit un idéal tout à fait désirable, ce dont je suis de moins en moins sûr au fur et à mesure que je prends de l'âge.

Il y a une autre institution qui est apparue dans les années 60-70 et sur laquelle nous vivons aujourd'hui, c'est l'institution du crédit, qui nous a transformés en petits consommateurs trépidants. Le crédit met fin à un règne qui était celui de nos parents ou de nos ancêtres, ou quand on voulait acheter une maison, une voiture, des biens, il fallait attendre. Il fallait se soumettre à quelque chose qui nous est devenu insupportable aujourd'hui, c'est la frustration. Nos enfants ne supportent plus la frustration, pour eux c'est une atteinte fondamentale aux droits de l'homme. Le « non » est devenu un terme intolérable à nos chers petits.

Pourquoi ? Parce que ce que le crédit va bouleverser pour chacun d'entre nous, c'est qu'il nous explique que nos désirs les plus insensés sont éminemment souhaitables. Vous voulez une voiture, prenez-la, elle est à vous, une maison, achetez-la. Les conséquences sont souvent dramatiques, mais le crédit inverse complètement l'ordre anthropologique classique. Autrefois, il fallait en quelque sorte mériter ce que l'on désirait, désormais on désire sans le mériter tout ce que l'on veut. Le crédit nous dresse à prendre et à réclamer sans limites, et on voit bien à quel point cette situation psychologique nous met à l'encontre de l'idéal du citoyen. Il n'est pas étonnant que notre siècle soit celui de l'enfant roi qui fait la loi dans la famille, et qui décide que ses parents et ses frères et sœurs doivent être à son service.

Cela contredit l'exigence même de la citoyenneté, qui requiert au premier chef de prendre en compte la totalité des intérêts d'une nation. C'est Jean-Jacques Rousseau qui faisait la différence entre l'homme naturel, bon par essence parce qu'il vivait seul, du citoyen qui doit remplacer la bonté naturelle par la bienveillance parce qu'il vit avec autrui, et doit prendre l'autre en considération. Être citoyen c'est d'abord, d'une certaine façon, s'arracher à soi-même et voir le monde du point de vue d'autrui, du point de vue de ses compatriotes et du point de vue des étrangers.

L'autre conséquence du consumérisme triomphant, c'est s'engager en politique sur des bases purement partisans en croyant travailler pour l'intérêt général. C'est ce que l'on appelle, dans le monde du travail, des revendications catégorielles. Bref, nous sommes devenus des générations terriblement impatientes, y compris dans nos revendications politiques et écologiques.





Deuxième obstacle à l'exercice de la citoyenneté, c'est la création de l'individu. C'est un personnage qui apparaît sur les décombres de l'ancien régime. Je rappelle que dans le monde de l'ancien régime, chaque personne homme ou femme était la partie d'un tout, et la collectivité supplantait les volontés individuelles. Le destin de chacun était fixé dès la naissance, selon que l'on naissait, paysan, fermier, noble ou aristocrate. C'était pire pour les femmes, parce que leur destinée consistait simplement à faire des enfants, à les élever et à s'occuper de la maisonnée. L'apparition de l'individualisme au 18e siècle, c'est-à-dire l'idée que chacun d'entre nous est détenteur d'un certain nombre de droits inaliénables sur lesquels les gouvernements et les États n'ont aucune possibilité d'empiéter, est une révolution. C'est elle qui sépare aujourd'hui encore les nations développées de l'occident, des univers traditionnels qui sont fondés sur la primauté du collectif. Ce qui fait, par exemple, que nous avons le droit depuis deux siècles de quitter nos croyances religieuses.

Être un individu, cela veut dire que la personne humaine, indépendamment de son sexe, de sa croyance, de sa couleur de peau, de ses convictions, est dotée de droits inaliénables qu'il faut défendre sous n'importe quel régime. Mais surgit alors un autre problème, qui est patent depuis les années 60, la tentation de ne voir le monde que sous l'angle personnel, sans se soucier des autres. En d'autres termes, aujourd'hui, nous avons le sentiment de n'avoir que des droits, qui n'ont pas à être compensés par des devoirs. L'attitude du citoyen contemporain vis-à-vis de l'État pourrait tenir dans une sorte de paradoxe. Quand cela va mal, on demande à l'État d'intervenir, quand cela va bien, on lui demande de ne pas violer la liberté privée. Ceci rend l'exercice de la citoyenneté quotidienne très difficile.

Je prends un autre exemple qui est typique à Paris, c'est l'idée que l'espace public n'est pas mon espace. Chez moi je range, je nettoie. Je sors dans la rue, mon chien fait ses déjections partout, les poubelles sont renversées. Le trottoir et la rue ne m'appartiennent pas, je paie des impôts, donc c'est à l'État, à la mairie et aux employés de travailler. On voit bien que ces actes d'incivilité rendent l'exercice quotidien de la ville ou de la cité difficile. Nous sommes les habitants du supermarché autant que de la nation, et notre attachement à la démocratie est d'abord un attachement aux avantages immodérés de la prospérité et de notre bon plaisir individuel. Car en réalité, ce que j'appelle l'individualisme, ce n'est pas simplement l'exercice d'une responsabilité accrue de chacun d'entre nous. C'est en quelque sorte le transfert des avantages de la monarchie à chacun d'entre nous en tant que citoyen individuel. Je le fais parce que ça me plaît.

Quand la politique se résume au maintien du pouvoir d'achat et à la liberté sans limites des citoyens, évidemment l'exercice de la citoyenneté rencontre alors une certaine limite. Du bonheur, nous ne connaissons plus qu'une seule définition, le bien-être privé, et nous avons oublié ce goût de la discussion et cette passion de la chose publique que les révolutionnaires français plaçaient dans leur joute oratoire : leur volonté de rivaliser dans l'excellence pour le développement des libertés politiques.

Que dirions-nous si demain nous trouvions dans nos magasins, des rayonnages vides sans lait, sans beurre, sans les produits de première nécessité ? Que dirions-nous si demain, l'électricité s'éteignait brutalement parce que les centrales ne pourraient plus fournir l'alimentation ? Notre idéal démocratique voudrait conjindre trois choses : la réussite personnelle, l'aisance minimale et la solidarité avec nos compatriotes ou avec les peuples en difficulté en dehors de nos nations.

Nos régimes n'obéissent plus aux seuls principes de la vertu, c'est désormais la richesse et le triomphe de la vie privée, c'est-à-dire les passions personnelles qui accompagnent chez nous la floraison des droits politiques et sociaux. C'est toute la difficulté de nos systèmes que d'encourager simultanément l'abondance et l'épanouissement personnel en même temps que des réflexes de participation et de fraternité. Chez nous, l'aisance semble acquise contre le civisme. Si chacun d'entre nous est à la fois un consommateur, un patriote, un électeur, une personne privée, chacun de nous doit servir plusieurs maîtres qui ne s'aiment pas entre eux.

Nos passions ont cessé d'être uniquement nationales ou républicaines, elles sont culturelles, elles sont commerciales ou privées. La désaffection civique, l'abandon du vote, n'est pas simplement le seul effet de la société du spectacle et de la désagrégation de l'opposition politique entre la droite et la gauche et de la disparition de ses partis. Elle est fondée en droit, sur un dernier élément sur lequel je voudrais insister. Qu'est-ce que c'est qu'un régime démocratique ? Ce n'est pas simplement un régime où nous sommes protégés par le droit, c'est tout simplement ce régime qui décide que les oppositions ont le droit à la vie. Immense progrès de nos démocraties européennes : nous laissons en vie les gens qui ne sont pas d'accord avec nous, et non seulement l'opposition n'est pas mise à mort, mais elle est en quelque sorte sollicitée pour éclairer le pouvoir en place de ses conseils.

Est démocratique aussi ce type de régime qui autorise les citoyens à se désintéresser de la démocratie. En d'autres termes, dans la France de 2019, je peux vivre à la campagne, en ville, à la montagne ou au bord de la mer sans jamais ouvrir un journal, sans jamais aller voter, sans jamais protester, et personne n'a le droit de me blâmer ou de me forcer. On peut se dire que le sort des autres ne me concerne en rien. Le fait que la démocratie c'est ce régime qui autorise les citoyens à se désintéresser de la démocratie, fait que nos sociétés sont mises à chaque instant en position de préférer le bien être à la liberté.

Nous parlons désormais d'action citoyenne, de confrontation citoyenne, de démarche citoyenne, ce qui au fond ne veut pas dire grand-chose, mais il me semble que ce passage du nom propre à

l'adjectif a une fonction de réassurance. Parce qu'ainsi, on diminue la charge symbolique du mot, on le dilue dans de petits gestes peut-être plus faciles à accomplir. Tout simplement parce que le métier de citoyen est un privilège qui engage aussi une responsabilité illimitée. Cette tâche infinie qui nous a été dévolue par le beau titre de citoyen est lourde à porter. La tentation est grande de manifester vis-à-vis de nos régimes une sorte de désinvolture bienveillante. Nous sommes en Europe, et cela vaut pour tous les pays européens sans exception, des citoyens privilégiés qui ne se rendent pas compte du cadeau dont ils jouissent. Cette désinvolture est aussi ce qui menace nos régimes quand plus personne ne veut les défendre. Cela est aussi le malheur de l'Europe actuelle. Merci beaucoup.





# TABLE RONDE

## La citoyenneté en actions : affronter des crises n'empêche pas l'engagement citoyen !

**Pascal BRUCKNER** est romancier et essayiste. Ecrivain engagé, il s'évertue à témoigner des réalités sociales. En 2019, il publie chez Grasset un essai philosophique : *Une brève éternité. Philosophie de la longévité*.

**Louis LAFORGE** : Nous allons voir comment la citoyenneté est vécue facilement ou plus difficilement par tous celles et ceux qui travaillent sur le terrain, dans des domaines très variés. La citoyenneté n'est pas morte, d'où le titre que nous avons choisi pour cette table ronde « La citoyenneté en action ».

Joël Janiaud, vous êtes professeur de philosophie et directeur pédagogique pour l'association SEVE (Savoir être et vivre ensemble). Que proposez-vous au sein de cette association pour faire mieux exister cette citoyenneté ?

**Joël JANIAUD** : Bonjour à tous. L'association SEVE a été fondée il y a trois ans par Frédéric Lenoir et Martine Roussel, avec pour objectif principal de favoriser le développement d'ateliers de philosophie auprès d'enfants et d'adolescents. Chose qui existait auparavant, l'idée de l'association est de fédérer les initiatives qui existaient déjà en ce sens, de les amplifier et de les ancrer sur le terrain. Quel lien avec la citoyenneté ? C'est de contribuer à développer une culture démocratique du débat, de la réflexion philosophique où l'on s'écoute avec respect et bienveillance.

Sur le plan individuel, on est vraiment dans l'idée de la citoyenneté où l'on s'amène à penser par soi-même. Avec le pari de faire confiance aux capacités philosophiques des enfants, ce qui n'est pas une évidence. Il y a une vraie confiance que l'on veut faire ici à l'enfant dans sa capacité à penser, à s'étonner, à questionner, à argumenter. Avec l'accompagnement d'un adulte, avec un cadre de discussion que l'on va poser, mais aussi avec une dimension très collective justement.

C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de faire la promotion de l'enfant roi, il ne s'agit pas non plus d'instituer des espèces de cafés du commerce. Il y a un immense café du commerce sur Internet où tout le monde peut donner son avis. Ce que SEVE essaie de faire, c'est justement de promouvoir des formes de discussions raisonnées, où l'on prend le temps de se poser et d'être présents. De ne pas être dans l'immédiateté de l'émotion, de l'opinion qui est « balancée » comme cela.



**Louis LAFORGE** : Quel âge ont-ils ces enfants ?

**Joël JANIAUD** : L'objectif premier de SEVE était de se focaliser sur les enfants entre 6 et 12 ans. Nous ne voulons en aucun cas, faire des cours de philosophie, par contre on est dans le philosophé. C'est-à-dire essayer d'ouvrir une pensée, de structurer une pensée, d'être à l'écoute de l'autre, d'être dans une communauté de réflexion avec d'autres personnes, d'être en mesure de se poser. Cela, on fait le pari que les enfants sont capables de le faire. Cela demande aussi de la durée et de la patience.

Cela demande de la patience aux enfants et aux adultes qui vont animer ces séances, et que nous, dans SEVE, nous essayons de former et de sensibiliser. Cela demande aussi de la patience, parce que nous travaillons dans des cadres scolaires, associatifs et périscolaires, où on doit faire comprendre aussi que l'on n'attend pas de résultats immédiats. Nous sommes là pour inscrire une culture de la discussion bienveillante et raisonnée.

**Louis LAFORGE** : Nicoletta Salvi, vous travaillez dans l'action sociale en Italie, à Nichelino. Vous, vous aidez les personnes en difficulté, et cela aussi c'est un engagement citoyen.

**Nicoletta SALVI** : Je travaille avec l'administration communale, donc nous avons à voir avec la citoyenneté et les problèmes de logement. Je suis en particulier un projet qui est d'animer la citoyenneté dans les quartiers les plus populaires. Je vais vous expliquer la situation de Nichelino, pour comprendre de quoi on parle.

**Louis LAFORGE** : Je rappelle aux personnes qui nous ont rejoints dans la matinée que Nichelino est une commune de la banlieue de Turin, qui est jumelée depuis 2006 avec la ville de Caluire et Cuire.

**Nicoletta SALVI** : La ville, l'année passée, a fait une recherche sociale dans le but de comprendre la situation de transformation et la crise économique à Nichelino. Cette recherche se fait avec l'Université de Turin. Le but est de réorienter et de mettre à jour le système de protection sociale dans la ville. Nous avons un peu cherché à comprendre les critères de vulnérabilité. Le premier problème est le manque de travail. Le chômage à Nichelino est de 11 %, et de 35 % pour les jeunes. Les gens qui sont employés le sont dans des endroits peu qualifiés et peu rémunérés, avec des contrats précaires pour un excès de flexibilité.

Une autre critère, c'est la conciliation du temps de travail et de la vie de famille. Parfois on programme des activités, et il est difficile pour les gens d'y participer parce que le temps de travail est très fragmenté dans la journée et dans la semaine. Les revenus sont en baisse à Nichelino, dans les plus bas de la région métropolitaine. De nombreux habitants n'ont pas de revenus, pour cause de chômage ou d'inactivité. La population âgée est en augmentation et la population jeune est en diminution progressive.

22 % des jeunes de Nichelino n'étudient pas, ne sont pas dans un parcours de formation et ne travaillent pas. 14 % sont diplômés, c'est un taux beaucoup plus bas que le pourcentage italien. Les chercheurs ont remarqué que la génération des plus de 65 ans est vivante et active. À Nichelino, nous avons un problème de vandalisme des jeunes, qui affecte en particulier les lieux de participation. Je me demande ce qu'ils veulent nous dire ces jeunes ? Ils se sentent rejetés de la population active. Il faut donc penser à quelque chose qui permet de les inclure dans les activités.

Nichelino est une ville très riche de bâtiments populaires, avec un grave problème de vieillissement des structures, d'abandons, par défaut de maintenance. Ceci crée une détresse sociale encore plus grave et un sentiment d'abandon de la part des institutions. La maison c'est un endroit spécial pour le sentiment de citoyenneté. Si vous perdez votre maison, vous perdez vos droits de citoyenneté.

L'administration municipale a fait un grand focus sur le droit au domicile. Elle cherche à mettre en pratique toutes les ressources soit avec le droit national et régional, soit des ressources propres à l'administration pour soutenir le droit au foyer. Un système de foyer pour les personnes sans domicile, qui ont perdu leur maison. Le projet sur lequel je travaille, c'est un projet communautaire d'activation de citoyenneté dans un bâtiment public avec de multiples problèmes sociaux. 350 familles vivent dans ces bâtiments qui sont complètement à l'abandon. Nous faisons des petites activités pour permettre de réunir les habitants qui ont perdu espoir ou qui sont en conflit, et on prend soin de la commune. C'est-à-dire qu'il y a les crottes de chien, les papiers jetés partout, etc. Des personnes nettoient, et des ateliers sont réalisés avec les jeunes qui fleurissent et embellissent. Avec les activités, les habitants se reconnaissent et commencent à lier des relations de confiances.

**Louis LAFORGE** : Merci beaucoup pour cet état des lieux et ces débuts de solutions. On comprend que vous avez beaucoup de travail. On va voir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière avec vous, Laure Besset, qui dirigez depuis quelques semaines les Centres sociaux à Caluire et Cuire. Quels sont les points communs et les différences avec ce que vous venez d'entendre ?

**Laure BESSET** : Bonjour à tous. Cela fait un mois que j'ai la chance et que je suis fière de diriger les centres sociaux de Caluire et Cuire. Maintenant, cela fait une dizaine d'années que je suis sur la commune, et auparavant j'ai travaillé dans d'autres associations d'éducation populaire. Aujourd'hui, je suis fière de diriger une structure qui permet à tout le monde de pouvoir se retrouver autour d'un projet commun et de la citoyenneté. Ce que je me dis c'est que moi-même, quand j'étais adolescente, j'aurais aimé pouvoir fréquenter une telle structure.

Je vais vous lire un extrait de l'observatoire des centres sociaux :  
« *Les Centres sociaux, par essence et par conviction, sont des veilleurs attentifs aux évolutions de notre société, car proches des personnes, ouverts à tous et à chacun, soucieux de faire se rencontrer en acceptant l'autre dans sa différence, dans un cadre laïc et républicain. Les Centres sociaux sont également des acteurs de la citoyenneté, car interfaces permanentes des habitants, associations, élus et institutionnels, ils permettent à chacun de comprendre, de se situer et de s'approprier son environnement pour faire société. Les Centres sociaux sont surtout des lieux uniques, dans leur capacité à fédérer les énergies, les idées, faire émerger et aboutir les projets propres à chaque bassin de vie, tout en créant le rapprochement et la convivialité.* »





Cela résume très bien ce que l'on vit au quotidien dans les centres sociaux, en particulier sur Caluire et Cuire, mais aussi partout où il y a des centres sociaux. Concernant la citoyenneté, je suis là depuis hier, et c'est vrai que j'ai pu me nourrir de plein de choses, de plein d'idées. Cela montre la difficulté que l'on peut avoir sur le terrain avec ces jeunes et ces moins jeunes, pour essayer de faire société.

Hier, les jeunes étaient sur une question de la citoyenneté européenne, et c'est vrai que c'est compliqué. Je pense que nous, nous faisons de la citoyenneté de terrain déjà. C'est important de pouvoir se poser la question de qui je suis, où je vais, qu'est-ce que j'ai envie de faire, et comment je peux faire société avec les autres. Dans les centres sociaux, on défend beaucoup le « vivre ensemble » qui des fois est une notion un peu large. Je pense que là, ça prend tout son intérêt, et déjà avant de faire société au niveau européen, peut-être déjà faire société au niveau local. L'intervention des deux personnes avant montre que les jeunes sont hyper connectés, et la difficulté est quand même de qui nous sommes, et comment faire société avec son voisin quand on a accès à tout, tout de suite, et que l'on a envie d'avoir tout sans avoir de réflexion.

Nous sommes là pour les aider, pour leur dire de faire attention à ce qu'ils entendent. Vraiment ce que toi tu en penses, quel est ton esprit critique et comment on peut se poser en tant que citoyen, et déjà dans sa propre ville et dans sa propre vie.

**Louis LAFORGE** : Merci beaucoup. Et comment vivre ensemble avec nos voisins italiens? Une des solutions passe par le jumelage. Tiziana Malandrone, vous êtes responsable du Comité de jumelage à Nichelino. En quoi consiste cette activité de jumelage, quels sont les objectifs selon vous ?

**Tiziana MALANDRONE** : Bonjour à tous,  
D'abord je désire remercier la Municipalité de Caluire et Cuire et en particulier l'Adjointe à l'Environnement Mme Marie-Hélène Rouchon pour nous avoir invités à ces deux jours de Conférences «Les Entretiens de Caluire et Cuire Jean Moulin- La Citoyenneté» et de nous donner la possibilité de présenter tous les projets que la ville de Nichelino a fait, et est en train de mettre en œuvre, sur un sujet si important et délicat. Ces projets se développent dans nos lycées, dans beaucoup de nos Associations et nombre d'entre eux sont proposés par l'Administration, qui est très sensible à ce sujet. comme le Statut l'affirme en soulignant que «la Mairie de Nichelino est une administration locale autonome, elle représente sa communauté, elle s'occupe de ses intérêts et elle en promeut le développement. Elle croit dans les principes européiste de la paix et de solidarité, elle promeut le développement et le progrès civil, social et économique de la communauté en s'inspirant aux valeurs de la Constitution [...]».

La Mairie reconnaît et promeut l'associationnisme et le bénévolat pour une implication de la population dans des activités adressées à l'amélioration de la qualité de la vie personnelle, civile et sociale, des groupes risquant d'être mis à la marge. La participation populaire est une des ressources les plus importantes de la ville. Depuis 2005 elle a fondé un bureau Jumelage et un Comité Jumelage « qui représente l'Associationnisme culturel, sportif, sociale qui opère sur le territoire et les écoles . C'est un instrument qui favorise la diffusion d'une conscience européiste parmi les citoyens étant conscients que le jumelage a une profonde valeur politique visant à favoriser l'unité politique de l'Europe au service de la paix et de la fraternité parmi les peuples.»

Les relations entre Caluire et Cuire et Nichelino sont devenues tellement étroites et consolidées que les deux villes ont développé des sentiments d'amitié et les deux Comités organisent des échanges toujours plus fréquents.

On pourrait parler des heures sur toutes les activités mises en actions ,mais faire une liste ne suffit pas à faire comprendre en concret l'engagement de beaucoup de citoyens. Les première personnes aux quelles il est nécessaire de faire comprendre le mot «citoyenneté» sont les jeunes, à ce propos les Lycées «Erasmus da Rotterdam » et «J.C. Maxwell» et l'Administration travaillent ensemble en créant de la synergie comme dans le projet «Calendrier civil», où l'objectif est l'approfondissement des dates significatives (importantes) de l'histoire italienne du XXe siècle , afin de donner des éléments de réflexion sur l'actualité et sur certains thèmes émergents et considérables du présent et mieux connaître l'histoire contemporaine en contribuant à construire une conscience civile et consolider (affermir) des compétences de citoyenneté active.

Un autre projet, qui s'appelle «Costruire lavoro e futuro per i giovani di Ouahigouya ( Construire du travail et un avenir pour les jeunes de Ouahigouya) » réalisé par le Lycée «Erasmus da Rotterdam», avec la collaboration de l'Administration Municipale, la Région Piémont, 15 sujets parmi les Mairies, Université de Turin, Ecoles et des organisations de la société civile et le Burkina Faso .Il s'agit de construire des briques en terre crue avec la terre de la ville de Ouahigouya pour la formation professionnelle des jeunes et pour la construction de nouveaux bâtiments. Une équipe de 15 jeunes sélectionnés par la mairie est formée pour la construction et pose des blocs à travers la spéciale presse. L'objectif principal du projet est la lutte contre le chômage des jeunes et leurs migrations à travers une technique de construction de bâtiment, pensée au Piémont, et adaptée au contexte local, pour être utilisable soit par la mairie, soit par des initiatives privées.Parallèlement en Italie le projet prévoit des actions de formation à la technique du bloc brique et des activités de sensibilisation à la réalité burkinabée pour tous les Lycées ou les Communes partenaires.



Les projets des lycées sont supportés aussi par les autres Administrations Locales, comme l'Asl TO5 ( la santé publique), les Carabinieri (notre gendarmerie), la COOP et d'autres organismes hors de notre territoire, le SERMIG, l'Association Deina, Acmos qui s'engagent à faire connaître aux jeunes les instruments pour éviter et combattre le cyber-harcèlement (à ce propos le lycée Maxwell a réalisé une pièce jouée dans notre Théâtre ,ouverte à toute la communauté) , les différentes dépendances , la violence contre les femmes et d'autres encore.

Dans la société civile nombreux sont les acteurs engagés dans cette perspective, et parmi eux il y a UNI3, L'Université des Trois Ages, autrefois appelée Université du Troisième Age( possibilité de s'inscrire après avoir 30 ans) , Association Nationale présente à Nichelino depuis 30 ans. L'UNI3, aujourd'hui, compte à peu près 1000 inscrits et elle active plusieurs cours, cette année bien 68, qui touchent différentes disciplines (on va de la psychologie à la danse populaire, des langues étrangères à la couture, des promenades dans la nature à l'histoire). Pourquoi on a changé de nom? Parce qu'après quelques années d'activité sur le territoire, les jeunes demandaient pourquoi il ne pouvaient pas s'inscrire et avoir la possibilité de suivre des cours très intéressants , à ce point -là sur notre demande l'Association Nationale a décidé de baisser l'âge d'inscription. L'UNI3 est basée sur le bénévolat, tous les enseignants donnent de leur temps afin que n'importe quels citoyens aient la possibilité d'améliorer leur savoir, de sortir du matin au soir, ça dépend des cours qu'ils choisissent, de se confronter avec les autres étudiants. Les étudiants peuvent aussi contribuer à l'organisation des cours comme prendre les inscriptions ou aménager les salles où il y a les leçons, aider les enseignants à programmer des voyages et des conférences ouvertes à toute la communauté. Mais l'objectif principal est de favoriser les rapports humains et de combattre la solitude qui, surtout parmi les personnes âgées, est la cause qui les conduit à tomber malades et à se renfermer toujours plus sur elles-mêmes.

L'Administration Municipale retient que les buts et les actes de l'UNI3 en faveur de ses citoyens soient de grande importance pour ses aspects éducatifs et d'association et elle le considère un des plus importants exemples de subsidiarité (aide) aux politiques locales. L'œuvre de cette Association, comme d'autres du territoire, contribue à créer une conscience civile et à favoriser la participation active à la vie publique.

Tous les ans l'Administration de Nichelino, Division Politiques Juvéniles et le Service «Informagiovani», organise avec l'aide des Association «Deina» et «Treno della Memoria (Train de la Mémoire)» un «Voyage de la Mémoire», fin janvier, dans les Camps de Concentration (Auschwitz, Mauthausen, Dachau) pour 10 citoyens et 30 jeunes majeurs des Lycées. Pour la prochaine année on a prévu d'augmenter le nombre de participants (jusqu'à 80) donnant la possibilité à des jeunes de Nichelino sous 25 ans et aux familles des élèves de partager cette expérience. Ce projet prévoit 2 mois de préparation avant le départ et des conférences publiques en occasion de la Fête de la Libération pour partager avec les autres copains et la Communauté toute entière l'expérience, les sentiments et les sensations éprouvées pendant la visite de ces terribles lieux de façon qu'ils puissent mieux connaître les désastres et les méchancetés qu'une guerre peut causer aux populations.

Ces expériences sont fondamentales pour la formation et l'exercice effectif de la citoyenneté , en sachant que seulement à travers la mémoire historique on sauvegarde la démocratie et seulement à travers le respect des droits fondamentaux de la personne on peut parler de citoyens et de citoyenneté.

**Louis LAFORGE** : La citoyenneté qui passe par les fleurs, merci beaucoup. Claude Demougeot, vous présidez le Comité de jumelage de Caluire et Cuire, vous vous reconnaissez dans les propos de votre collègue italienne ?

**Claude DEMOUGEOT** : Tout à fait. Je dirais qu'elle a dit l'essentiel et je dirais à peu près la même chose. Le but principal du Comité de jumelage était d'essayer de faire se rencontrer les habitants de Caluire et Cuire et de Nichelino par le biais du sport. Il y a les échanges permanents, que ce soit les athlètes, les basketteurs, des échanges culturels, les écoles, les jeunes. Il y a également une très belle harmonie à Nichelino et une très belle harmonie à Caluire et Cuire, qui se rencontrent.

On essaie de le faire le plus souvent possible, ce n'est pas toujours facile de déplacer 50 à 60 personnes, mais on le fait, il y a des échanges permanents.

Comme le disait Tiziana, ce ne sont plus des échanges, c'est de l'amitié, ce sont des rencontres. La proximité de nos deux villes (320 kilomètres) a fait beaucoup. On peut se rencontrer un week-end par exemple. Ce fait de rapprochement a fait se multiplier les échanges et la cadence des échanges. Les gens apprennent à se connaître et deviennent des amis, cela va au-delà du jumelage.

**Louis LAFORGE** : Aider les habitants à se sentir un peu plus citoyens d'Europe.

**Claude DEMOUGEOT** : Voilà, c'est notre but, et je pense que l'on y arrive petit à petit.

**Tiziana MALANDRONE** : Je voudrais ajouter que la langue, ce n'est pas un problème, c'est la volonté de faire les choses avec passion, de se comprendre et de vivre ensemble ce moment. Nous italiens, nous parlons avec les mains, et on peut s'expliquer quand même.

**Louis LAFORGE** : Claude, vous parlez avec les mains ?

**Claude DEMOUGEOT** : J'essaie d'apprendre, parce qu'il faut bien dire qu'il y a une gestuelle officielle. Je voulais rajouter que je fais partie aussi d'une autre association Histoire et patrimoine à Caluire et Cuire . Le fait d'être engagé dans cette association m'a permis d'approfondir les connaissances sur Caluire et Cuire, et on en fait profiter nos amis italiens. Inversement, des personnes qui s'occupent du patrimoine et de l'histoire de Nichelino nous le font découvrir.

**Louis LAFORGE** : Hassina Hadjab, vous présidez l'association Cordão De Ouro. C'est la corde d'or ?

**Hassina HADJAB** : Oui, c'est cela, en brésilien.

**Louis LAFORGE** : Vous travaillez aussi en collaboration avec l'association Histoire et patrimoine à Caluire et Cuire , vous allez nous en parler. Vous proposez des cours de capoeira, qu'est-ce que c'est ?

**Hassina HADJAB** : C'est un art martial qui est né au Brésil, qui a été apporté par les esclaves qui étaient là pour travailler dans les champs de canne à sucre. En fait, les esclaves n'avaient pas le droit de jouer entre eux, et ils ont déguisé cela en danse. La capoeira existe depuis le 17e siècle, à peu près.

**Louis LAFORGE** : Vous pouvez nous faire une démonstration ?

**Hassina HADJAB** : J'ai un ami, Alban, qui pourrait nous faire une démonstration.



**Louis LAFORGE** : Merci pour cette démonstration improvisée. Vous travaillez en collaboration avec une autre association pour un projet citoyen.

**Hassina HADJAB** : Tout à fait. L'année dernière, notre association a reçu l'appel à projets dans le cadre des Entretiens de Caluire et Cuire Jean Moulin. Le thème était

de proposer un projet sur la citoyenneté et pour notre association qui est très jeune sur Caluire et Cuire, c'était de s'associer avec une, voire plusieurs autres associations. C'était pour nous un challenge à relever, faire des démonstrations de capoeira. Nous avons réfléchi sur un rallye capoeira et photos devant des lieux emblématiques comme la mairie, les centres sociaux.

Nous avons ce projet qui mettait en évidence tous les lieux emblématiques, et on s'est dit qu'il fallait trouver d'autres associations pour travailler sur ce projet et le proposer à la mairie.



Grâce à une amie qui est dans le public et que je salue chaleureusement, qui connaît le Président de l'association Histoire et patrimoine à Caluire et Cuire, et on va travailler pour que l'histoire de ces lieux incontournables de la ville de Caluire et Cuire puissent être racontés et expliqués à des groupes qui vont faire une petite démonstration de capoeira devant chacun d'entre eux. Ce projet est prévu pour le printemps prochain, parce qu'il faut un petit temps de préparation.

Je voulais ajouter que c'était un pari à relever que d'associer une association de capoeira, qui est plus liée sur le sport, la danse et la musique, et une association d'histoire et patrimoine. Nous on y tient, parce qu'au final on défend des valeurs qui sont communes, la citoyenneté et le partage. C'est ce qui fait aujourd'hui la force d'un territoire et d'une ville.

**Louis LAFORGE** : Merci, Hassina. À vos côtés Paul Dumas. Vous, vous avez présidé le club de rugby de Caluire et Cuire pendant combien de temps ?

**Aurélien DUPERRAY** : Pendant neuf ans.

**Louis LAFORGE** : Votre objectif, au-delà de gagner des matchs, c'était des engagements, des actions citoyennes aussi dans ce club de rugby ?

**Aurélien DUPERRAY** : Il s'agissait pour nous, dans un premier temps, de créer une école de rugby sur Caluire et Cuire, ce que nous avons obtenu très facilement de la part de la municipalité. Ce club de rugby a démarré en septembre 2010, avec 11 enfants, dont 2 filles.

Le rugby à 13 est une discipline différente du rugby à 15. Dans le rugby à 15 c'est vraiment du face-à-face, c'est physique, on se rencontre très fortement. Alors que le rugby à 13, c'est plutôt un rugby d'évitement. On court beaucoup plus dans un rugby à 13 qu'à 15. Des placages bien sûr, par contre des mêlées, il y en a très peu. C'est un sport très agréable à voir.

Pour Caluire et Cuire j'étais responsable d'une école de rugby, c'est-

à-dire que je m'adressais à des enfants de 6 à 12 ans. Je me suis aperçu que, derrière une discipline sportive, les enfants apprennent à jouer ensemble et à vivre ensemble. Nous avons aussi des rencontres avec des enfants de la banlieue est de Lyon. Là aussi, il fallait une certaine écoute et une certaine tolérance. Ce que je trouve formidable, c'est que même quand il y a un petit affrontement, immédiatement après ils redeviennent amis. Il y a un esprit sportif, de convivialité et de respect de l'autre, qui est très important.

Une des difficultés que j'ai eue récemment, c'est après 9 ans de présidence, j'ai eu la volonté de passer le relais avec mon bureau. Les trois dernières années, mon bureau était constitué à 75 % d'éléments féminins, nous étions 4, dont 3 femmes. Il a fallu passer le relais, et j'avais une inquiétude, parce que vous savez qu'une association qui a des petits moyens, la licence pour les enfants est de 100 euros. Nous avons également, avec la ville de Caluire et Cuire, un partenariat pour des familles en difficulté, et les enfants à ce moment-là, ne payaient que la partie fédération, c'est-à-dire 20 euros. J'ai eu une inquiétude, mais le jour de l'assemblée générale j'ai été surpris de voir que le nombre de personnes qui allaient reprendre le club était de 8 au lieu de 4.

Dans ce club, il y a les enfants qui jouent, mais aussi les parents qui sont sur le banc et regardent. Nous avons créé un groupe de loisir, où des mamans et des papas jouent au rugby à 13 en même temps, c'est quelque chose de fort intéressant. En tant que citoyens, nous sommes arrivés à mettre cela en place, avec un grand succès. Cette année nous allons dépasser les 20 personnes.

Parallèlement à cela, nous avons développé une nouvelle activité. Une nouvelle discipline a été mise en place, il s'agit de silver 13 équilibre. Il s'agit de gymnastique en salle, pour des adultes qui ont de 60 à plus de 80 ans. On utilise le ballon ovale, mais il y a beaucoup d'autres activités, ce qui fait que pendant une heure les gens se confrontent à leur propre équilibre, ce qui n'est pas toujours évident.

**Louis LAFORGE** : Renaud Vital-Durand, merci d'être avec nous. Vous présidez l'association des joueurs sauveteurs de Caluire et Cuire. Un club que vous présidez depuis 5 ans, et là encore c'est un choix citoyen de votre part.

**Renaud VITAL-DURAND** : Je ne peux pas faire une démonstration de barque, mais je me retrouve dans les démonstrations de mes prédécesseurs, notamment sur le fait de gérer une association. En réunion de préparation de ces Entretiens, nous avons eu la réflexion autour de la citoyenneté. Je me suis interrogé sur la notion d'adhérent consommateur ou d'adhérent impliqué. L'objet était de faire part de mon témoignage, c'est mon histoire avec l'alliance des joueurs sauveteurs de Caluire et Cuire, qui commence en 1993 pour ma part. Ce club à 118 ans, ce qui est pas mal. Jusqu'en 2014, j'en ai profité en tant qu'adhérent actif, plus consommateur qu'impliqué. Jeune papa, il ne m'était pas possible de faire plus que ce à quoi je m'étais engagé, c'est-à-dire faire des frites deux fois par an, quand l'association organisait une manifestation.

La quarantaine passée, j'ai essayé un autre sport, jusqu'à ce que le devoir me rappelle à l'ordre. En effet, une transition générationnelle ne s'était pas effectuée au club, qui se trouvait dans une configuration où il allait fermer. C'était un engagement citoyen de ne pas laisser mourir ce club qui a animé la vie du quartier pendant plus d'un siècle, et dont j'avais profité une vingtaine d'années. Je remercie mon épouse qui m'a encouragée à m'investir, c'était un choix qui n'était pas facile, il fallait arriver à encadrer tout cela. Aujourd'hui, nous sommes plus de 30 actifs. L'action municipale nous a soutenus et a permis de redynamiser le club. Il y a trois ans, nous sommes arrivés à refaire un noyau, nous avons créé des outils de communication. L'adjoint au sport présent nous a suggéré de nous rapprocher d'autres associations et de participer en 2017 aux journées du patrimoine, dont le thème était « Au fil de l'eau ».

Ce fut un succès, et il y a deux semaines, pour la troisième année consécutive, nous avons sorti pendant les journées du patrimoine plus de 170 personnes sur le Rhône. C'est quelque chose que l'on n'aurait pas fait par nous-mêmes.



**Louis LAFORGE** : Le Rhône vous le nettoyez aussi, vous menez des actions concrètes sur les berges.

**Renaud VITAL-DURAND** : C'est la maison de quartier dont nous sommes rapprochés, qui organise un nettoyage des berges dont c'est la première édition ce printemps, puis le 12 octobre. De manière hebdomadaire, à chacune de nos sorties, on ramasse des trottinettes qui sont dans le Rhône. Nous n'avons pas pour mission de nettoyer de manière systématique, mais l'action reste de faire ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'une activité sportive. Quand on croise une bouteille sur le Rhône, la ramasser.

**Louis LAFORGE** : Et de sensibiliser les citoyens. Le rendez-vous est pris pour le 12 octobre.

**Renaud VITAL-DURAND** : Pour conclure, je voudrais remercier mon bureau qui m'a accompagné, qui s'est élargi et féminisé. Une attention particulière aux élus qui nous ont accompagnés et motivés, en nous donnant les moyens de mener à bien ce projet. Un petit clin d'œil au personnel municipal qui fait son travail de manière très engagée à Caluire et Cuire au niveau des associations.

**Louis LAFORGE** : Merci à vous, et merci à tous les bénévoles de votre association. Plein d'expériences et d'histoires formidables. Joël Janiaud, il n'y a pas que la philo à Caluire et Cuire ou en Italie, on fait des actions physiques également. Que pense le prof de philo de tous ces engagements citoyens que vous venez d'entendre ?

**Joël JANIAUD** : Je suis émerveillé par la diversité et la richesse de tout cela. Il y a l'esprit, le corps, l'amitié, la réflexion, la dimension internationale. SEVE vit aussi cette expérience internationale. Nous vivons aussi cette dimension locale, et je salue la présence dans la salle d'une animatrice philo qui est passée par le parcours SEVE. Nous avons une antenne régionale Rhône-Alpes qui est appelée à se développer. Nous sommes, je pense, dans une grande complémentarité. Cet esprit que vous évoquez, cet engagement, ce bénévolat, c'est ce que l'on vit aussi tous dans les associations. Dans SEVE nous sommes dans une convergence de personnes très différentes, qui ont ressenti l'urgence de s'engager il y a quelques années, avec toutes les tensions que l'on ressent dans la société. Je suis émerveillé par tout ce que j'entends.

Je suis personnellement dans d'autres associations, entre autres avec la philo aussi avec des personnes du 3e âge, et nous aimerions aller dans l'intergénérationnel le plus possible. Vous parliez de cette transmission générationnelle et je crois que l'on ne peut qu'y être très sensible.

**Louis LAFORGE** : Nous avons beaucoup parlé d'engagement citoyen, mais aussi de fraternité. La vie citoyenne est aussi riche à Nichelino ?

**Tiziana MALANDRONE** : Oui, à Nichelino il y a beaucoup d'associations. Au fur et à mesure que le temps passe, il y a toujours beaucoup de monde qui s'associe, cela veut dire qu'il y a l'envie de faire quelque chose pour la ville. Il faut souligner que l'administration est présente dans tous les événements que nous faisons. En plus elle soutient ces événements et la formation de nouvelles associations. Par exemple, il y a une association pour l'histoire de Nichelino et seulement deux personnes formées en guides, mais j'espère que l'on va augmenter. L'association travaille avec l'école et on a une synergie très importante. Nous avons une association « Uni 3 », qui travaille avec toutes les générations.

# ÉCHANGE

## Quelle citoyenneté pour ces temps incertains ?!

Pascal Bruckner et Dominique Reynié

**Louis LAFORGE** : Nous allons accueillir de nouveau Dominique Reynié et Pascal Bruckner pour la conclusion de ces entretiens. Comment avez-vous ressenti tous ces exemples d'engagements citoyens ?

**Pascal BRUCKNER** : Ce qui me frappe, c'est que si on se projetait 40 ou 50 ans en arrière, on aurait eu un représentant du parti communiste, du parti socialiste, du RPR, et chacun aurait défendu sa vision de la société. On voit très bien qu'à travers ces initiatives, ce qui apparaît c'est l'émiettement de l'engagement politique, qui n'existait pas autrefois. On s'entendait sur les règles du jeu, et en même temps on portait une vision du monde différente.



Aujourd'hui, j'ai le sentiment que la prolifération des associations est aussi le symptôme d'un embarras. Nous nous cantonnons à des initiatives immédiates, proches de nous. Nous essayons de faire le bien, d'améliorer la situation de notre quartier, de notre cité.

**Louis LAFORGE** : Cela veut dire que cet engagement associatif est vain ?

**Pascal BRUCKNER** : Non, je dis simplement qu'il se situe à une autre échelle, à une échelle associative. Les associations ont toujours existé, mais elles étaient chapeautées par les partis. Toutes les grandes lois sociales depuis 1945 ont été l'œuvre de partis. Quand la gauche est arrivée au pouvoir en 1981, elle abolit la peine de mort, elle dépénalise l'homosexualité. Autrefois, un parti pouvait rassembler sous son aile toutes sortes de projets, aujourd'hui ces projets sont émiettés en autant d'initiatives individuelles.

**Dominique REYNIÉ** : Moi je voudrais remercier les organisateurs et monsieur le maire, parce que je n'avais pas assisté à cette configuration-là. C'est vraiment une forme qui m'a impressionné ce matin. Je partage un sentiment avec vous, j'ai le sentiment que nous sommes dans une situation historique extrêmement critique, et il me semble que nous le ressentons collectivement. C'est une préoccupation nouvelle, quelque chose nous inquiète qui nous paraît inédit, qui nous paraît avoir une certaine gravité. On voit des choses qui préoccupent. J'ai été comme vous, j'ai été saisi par l'incendie de Notre-Dame-de-Paris. On a le sentiment de quelque chose de très profond qui s'est ébranlé. Des choses qui sont en train de nous montrer que les soubassements sont branlants, quelque chose est en train de bouger.

J'ai la conviction que si la société elle-même ne se tenait pas comme elle se tient, je pense que tout serait déjà par terre. Ce sont les femmes et les hommes, qui sont engagés en tant qu'élus associatifs, qui font tenir notre société. Aujourd'hui, ce mouvement est encore très puissant, à la différence des partis politiques, à la différence des syndicats et à la différence des lectorats de la presse. Tout cela, ce sont des collectifs qui se sont effondrés, dissipés, évanouis. Il n'y a plus beaucoup de gens qui lisent les journaux ou qui regardent les journaux télévisés. On a cette espèce de mouvement de dispersion.

Le mouvement associatif, je l'ai ressenti comme un mouvement de survie aussi. Joël Janiaud, vous avez dit des choses très belles sur la philosophie dans la cité, et chez Platon dans la république, il y a la figure du royal tisserand. Le grand métier de roi c'est de tisser les fils qui se déchirent, qui se défont, et qui ensemble font tenir le corps social, la société. Les relations entre les âges, des filles et des garçons réunis, des Français et des Italiens, un lien est établi avec le Brésil, les liens avec l'école, avec les élus. Tout cela, ce sont des fils qui se défont, qui se déchirent, et qui ne pourront tenir le temps que tout soit reconstruit ou renforcé que si nous-mêmes nous sommes des tisserands.

**Louis LAFORGE** : J'aimerais revenir sur la notion d'individualisme que vous mettiez en exergue tout à l'heure. Cela va au-delà des frontières françaises.

**Pascal BRUCKNER** : Oui, c'est la grande conquête de l'Europe. Mais comme toute conquête elle a un revers, la tentation de repli, la tentation de cultiver son jardin en dehors du monde. À une époque qui est travaillée par une inquiétude. C'est-à-dire que le grand malaise que nous ressentons tous aujourd'hui, c'est le malaise de la dépossession démocratique, nous ne sommes plus maîtres de notre destin. Dans ce sentiment d'insécurité culturelle ou même physique où nous sommes, le repli sur soi paraît la meilleure solution. Effectivement, nous voulons choisir les liens que nous voulons tisser avec les autres. Mais il se passe quelque chose, c'est que l'événement historique, c'est celui qui arrive malgré nous. Lorsque les attentats ont frappé en 2015 et 2016, ce ne sont pas des choses que nous avons choisies. Face à ces attentats, les Français ont réagi globalement avec sang-froid, avec civisme et sans haine.



Un sang-froid de la population, un certain pouvoir d'inertie qui nous permet de résister à toutes les attaques, mais en même temps l'idée que tout d'un coup il n'y a plus de capitaine à bord. Le chef de l'État semble parfois un orateur qui parle beaucoup, mais il n'est pas aux commandes, il ne tient pas les manettes de la nation. La tentation est grande de revenir chez soi ou de reconquérir un peu de pouvoir local avec les associations, qui font un travail admirable pour se dire qu'au moins dans ce périmètre réduit j'ai la capacité à changer les choses. Puisque l'État lui-même n'est pas capable de contrecarrer les forces économiques de la mondialisation, soit de répondre aux attaques de tel ou tel chef d'État étranger, soit tout simplement d'assurer la sécurité sur le sol français.

Ce qu'il y a de terrible, ce qui s'est passé avant-hier à la préfecture de police, c'est que nous avons vécu depuis deux ans sur un certain assouplissement. J'étais dans le métro au moment où j'ai appris qu'il y avait eu quatre morts à la préfecture de police, et une jeune femme a dit « ça recommence », mais en fait, cela ne s'est jamais arrêté.

**Louis LAFORGE** : C'est un acte individuel, vous ne pouvez pas conclure cela.

**Pascal BRUCKNER** : Pas d'après ce que disent les derniers éléments de l'enquête. C'est plutôt un projet d'infiltration des services de renseignement de la police par un individu particulièrement dissimulateur. Si cela se confirme, cela veut dire que la menace n'est pas terminée.

C'est un peu la grande différence entre l'impôt et la philanthropie. Quand nous payons l'impôt, nous faisons la grimace parce que c'est beaucoup d'argent, mais aussi parce que nous ne savons pas comment l'argent sera attribué. La philanthropie c'est l'inverse. Quand nous donnons 100, 200, 300 ou 1 000 euros à une association caritative, quand éventuellement nous l'accompagnons à l'étranger, nous sommes sûrs que nous allons construire un puits, etc. Si l'associatif l'emporte aujourd'hui, c'est bien parce que nous avons perdu confiance dans les politiques.



**Louis LAFORGE** : Dominique Reynié, vous êtes d'accord avec cela, l'État ne joue plus son rôle ?

**Dominique REYNIÉ** : L'État français manifestement n'y arrive pas. Il y a des missions fondamentales que nous considérons collectivement qu'elles ne sont pas suffisamment ou pas correctement remplies. Toute une série d'éléments qui ne peuvent pas relever d'une autre institution que l'État, nous apparaît comme n'étant pas menée avec l'efficacité espérée. De l'autre côté, l'État s'occupe d'énormément de choses qui ne relèvent pas des sujets ou des urgences.

Je voudrais aussi ajouter que ce qui fait que nous sommes encore solides, mais menacés de fragilité sur l'essentiel qui est le lien social auquel contribue si fortement le mouvement associatif, c'est une affaire de confiance en nous, entre nous. Quand on dit « vivre ensemble » parfois les gens sont agacés par ce terme. Mais par quoi remplacer cette formule ? Si nous voulons arriver à ce « vivre ensemble », il faut bien avoir confiance les uns dans les autres.

Il y a deux choses qu'il faut absolument éviter, c'est de ne pas parler des problèmes que nous avons, et la deuxième erreur c'est d'en parler n'importe comment. Ce sont deux erreurs que nous faisons alternativement. Mon métier c'est la science politique, et mon interprétation du présent est qu'à l'échelle du monde une guerre a commencé, elle est en cours. C'est une guerre pour la redistribution du pouvoir entre les très grandes puissances, publiques et privées. Nous les Européens, nous sommes en train de devenir inutiles à cette histoire. On ne sert pas les Américains ou les Chinois, sinon par les matières premières que nous pouvons mettre à leur disposition, volontairement ou pas. S'il n'y a pas une espèce de réactivation de notre capacité collective européenne sociétale à se mobiliser par le bas pour venir en aide à des leaders qui sont un peu perdus, s'il n'y pas le soutien d'un corps social, personne n'y arrivera.

Nous avons une possibilité de nous réengager dans ce 21e siècle dont nous sortons peu à peu aujourd'hui.

**Louis LAFORGE** : Une des solutions est de se parler. Le mot de la fin, Pascal Bruckner.



**Pascal BRUCKNER** : Je pense qu'il faut repartir du local, c'est à partir de là qu'il y aura une reconquête du national. Je ne veux pas noircir le tableau, parce que je pense que l'espoir est toujours actuel et qu'il y a quelque chose en France qui tient bon. Les Français sont un peuple fort par leurs traditions et par leur cohésion malgré tout, quel que soit par ailleurs ce que l'on pense de ce pays.

Quand même deux petites choses inquiétantes selon moi. D'abord, les Français ne s'aiment pas, et nous avons jour et nuit les porteurs de mauvaises nouvelles qui nous expliquent que nous sommes un pays infâme, que nous devons avoir honte de notre État et de notre passé, qu'il n'y a plus de libertés en France. Nous aimons bien nous décrire sous les traits d'un peuple barbare, et je trouve que cela ressemble tellement peu à l'état de la France. Mais quand même, l'agitation qui saisit la France est inquiétante. Je regardais hier à la télévision, 500 maires ont été attaqués, cela veut dire que le métier de maire et d' élu local va devenir de plus en plus dangereux, il faudra peut-être mettre des policiers auprès des élus. En décembre 2018, qu'est-ce qui a sauvé la France ? C'est la police et la gendarmerie.

J'ai très peur, je pense que les spectres de la guerre civile doivent toujours rester dans un coin de notre cerveau. Je suis inquiet qu'un État et qu'un chef d'État de gouvernement qui a été régulièrement élu et qui dispose d'une base importante, ne trouve comme dernier rempart à sa légitimité que les forces de l'ordre. Je pense que sur ce plan-là il faut réengager un dialogue avec les Français. Sur ce plan-là, j'ai le sentiment que nous frôlons très souvent un certain abîme et cela m'inquiète parce que j'aime mon pays et je n'ai pas envie de le voir sombrer.

[applaudissements]

**Louis LAFORGE** : Merci de votre participation. Merci à tous d'être venus ici. Nous vous attendons ce soir avec une pièce de théâtre dans cette même salle, suivie d'un débat.

Merci à toutes et tous, excellent week-end.



Hôtel de Ville de Caluire et Cuire  
Place du Docteur Frédéric Dugoujon  
BP 79 - 69642 Caluire et Cuire Cedex  
Tél. 04 78 98 80 80 - [www.ville-caluire.fr](http://www.ville-caluire.fr)

 /villeCaluire/